



MINISTÈRE DE
L'ENSEIGNEMENT
SUPERIEUR ET DE
LA RECHERCHE

**Maîtres de conférences et Professeurs des universités associés
en fonctions dans les établissements d'enseignement supérieur
au 1^{er} janvier 2007**

Etude démographique

Septembre 2007

SECRETARIAT GENERAL
DIRECTION GENERALE DES RESSOURCES HUMAINES
Service des personnels de l'enseignement supérieur et de la recherche
Sous direction des études de gestion prévisionnelle, statutaires et des affaires communes
DGRH A1-1

TABLE DES MATIERES

	Page
Champ de l'étude - Objectifs - Méthodologie	5
Référence statutaire et population concernée	6
Statut	6
Population concernée	6
Objectifs et méthodologie	7
Objectifs de l'étude	7
Méthodologie	7
Les auteurs	9
Quelques chiffres sur l'ensemble de la population	10
Données de la démographie	11
Répartition par corps	11
Poids des associés par rapport aux enseignants du supérieur	11
Féminisation	12
Pyramide des âges	12
Répartitions géographiques	12
Nationalités	13
Niveau de diplôme	13
Ancienneté moyenne dans le corps	13
Données de l'activité et de l'expérience professionnelles	14
Catégories professionnelles	14
Métiers	14
Cœur du métier	14
Domaines d'activité	15
Les associés à mi-temps	16
Données de la démographie	17
Répartition par discipline	17
Féminisation	17
Répartitions géographiques	18
Nationalités	19
Niveau de diplôme	19
Ancienneté moyenne dans le corps	20
Données de l'activité et de l'expérience professionnelles	21
Catégories professionnelles	21
Métiers	22
Cœur du métier	22
Types d'employeur	23
Domaines d'activité	23
Les associés à temps plein	25
Données de la démographie	26
Répartition par discipline	26
Féminisation	26
Répartitions géographiques	27
Nationalités	28
Niveau de diplôme	28
Ancienneté moyenne dans le corps	29
Données de l'activité et de l'expérience professionnelles	30
Catégories professionnelles	30
Métiers	31

Cœur du métier	31
Types d'employeur	31
Domaines d'activité	32
Conclusion	33
Annexes	36
Annexe 1 : code de l'éducation, partie législative (extrait)	37
Annexe 2 : décret n° 85-833 du 17 juillet 1985 modifié	38
Annexe 3 : liste des catégories socioprofessionnelles	43
Annexe 4 : nomenclatures de l'expérience professionnelle	48
Tableaux statistiques	52
I-1 - Répartition par corps et grande discipline CNU	53
Graphique de répartition des associés par grande discipline	54
I-2 - Répartition des associés à temps plein par corps et discipline CNU	55
I-3 - Répartition des associés à mi-temps par corps et disciplines CNU	56
I-4 - Répartition de l'ensemble des associés, des associés à temps plein et des associés à mi-temps par corps, grande discipline CNU et sexe	57
I-5 - Répartition des associés à temps plein par corps, discipline CNU et sexe	58
I-6 - Répartition des associés à mi-temps par corps, discipline CNU et sexe	59
I-7a - Répartition par tranches d'âge, sexe et grande discipline CNU (total, droit, lettres)	60
I-7b - Répartition par tranches d'âge, sexe et grande discipline CNU (sciences, pharmacie)	61
Pyramide des âges des associés, toutes disciplines confondues	62
Pyramide des âges des associés, droit, économie et gestion	63
Pyramide des âges des associés, lettres et sciences humaines	64
Pyramide des âges des associés, sciences et techniques	65
Pyramide des âges des associés, pharmacie	66
I-8 - Poids des associés par rapport aux enseignants du supérieur, par discipline CNU	67
I-9 - Poids des professeurs par rapport au total des associés, par discipline CNU - Comparaison avec les enseignants-chercheurs	68
II-1 - Répartition des associés par corps et académie	69
II-2 - Répartition des associés par corps et région	70
II-3 - Comparaison des effectifs d'enseignants dans le supérieur et de l'effectif des étudiants, par académie	71
II-4 - Répartition des associés par corps et type d'établissement (statut)	72
II-5 - Répartition des associés à temps plein et à mi-temps par corps, grandes disciplines CNU et type d'établissement (statut)	73
II-6 - Répartition des associés à temps plein par académie et type d'établissement (statut)	74
II-7 - Répartition des associés à mi-temps par académie et type d'établissement (statut)	75
II-8 - Répartition des associés par corps et type de formation dominante dans l'établissement	76
II-9 - Répartition des associés à temps plein par académie et type de formation dominante dans l'établissement	77
II-10 - Répartition des associés à mi-temps par académie et type de formation dominante dans l'établissement	78
II-11 - Répartition des associés à temps plein par grande discipline CNU et nationalité	79
II-12 - Répartition des associés à mi-temps par grande discipline CNU et nationalité	80
III-1 - Répartition des associés par grande discipline CNU et niveau de diplôme	81
III-2 - Répartition des associés à temps plein et à mi-temps par grande discipline CNU et niveau de diplôme	82
III-3 - Répartition des associés par type de diplôme	83
IV-1 - Répartition des associés par corps, grande discipline CNU et ancienneté moyenne dans le corps	85
IV-2 - Répartition des associés à temps plein par grande discipline CNU et ancienneté moyenne dans le corps	86

IV-3 - Répartition des associés à mi-temps par grandes disciplines CNU et ancienneté moyenne dans le corps	87
IV-4 - Répartition des associés à mi-temps par corps, cœur du métier et tranche d'ancienneté dans le corps	88
IV-5 - Répartition des associés à mi-temps par corps, type d'employeur et tranche d'ancienneté dans le corps	89
IV-6 - Répartition des associés à mi-temps par corps, catégorie professionnelle et tranche d'ancienneté dans le corps	90
V-1 - Répartition des associés par grandes disciplines CNU et type de catégorie professionnelle	91
Graphique de répartition des associés à temps plein par type de catégorie professionnelle	92
Graphique de répartition des associés à mi-temps par type de catégorie professionnelle	93
V-2 - Répartition des associés par disciplines CNU et type de catégorie professionnelle	94
V-3 - Répartition des associés à temps plein par discipline CNU et type de catégorie professionnelle	95
V-4 - Répartition des associés à mi-temps par discipline CNU et type de catégorie professionnelle	96
V-5 - Répartition des associés à temps plein par grande discipline CNU et catégorie professionnelle	97
V-6 - Répartition des associés à mi-temps par grande discipline CNU et catégorie professionnelle	99
V-7 - Répartition des associés à temps plein par grande discipline CNU et type d'employeur	103
V-8 - Répartition des associés à mi-temps par grande discipline CNU et type d'employeur	104
V-9 - Répartition des associés par type d'employeur et type de catégorie professionnelle	105
V-10 - Répartition des associés par grande discipline CNU et cœur du métier	106
V-11 - Répartition des associés à temps plein et à mi-temps par grande discipline CNU et cœur du métier	107
Graphique de répartition des associés à temps plein par cœur du métier	108
Graphique de répartition des associés à mi-temps par cœur du métier	109
V-12 - Répartition des associés par type de catégorie professionnelle et cœur du métier	110
V-13 - Répartition des associés par grande discipline CNU et domaine d'activité	111
V-14 - Répartition des associés à temps plein par grande discipline CNU et domaine d'activité	112
V-15 - Répartition des associés à mi-temps par grande discipline CNU et domaine d'activité	113
V-16 - Répartition des associés à temps plein par grande discipline CNU et spécialité	114
V-17 - Répartition des associés à mi-temps par grande discipline CNU et spécialité	117

Champ de l'étude - Objectifs - Méthodologie

Statut

Les enseignants-chercheurs associés sont régis par les articles L.952-1, L.952-6 et L.952-13 du code de l'éducation et par le décret n° 85-833 du 17 juillet 1985 modifié (cf. annexes 1 et 2) qui distingue les associés à temps plein et les associés à mi-temps :

« Article 1 - Dans les établissements d'enseignement supérieur et de recherche relevant du ministère de l'Éducation nationale, peuvent être recrutés en qualité de professeur des universités ou de maître de conférences associés des personnalités françaises ou étrangères remplissant l'une des conditions suivantes :

1° justifier d'une expérience professionnelle directement en rapport avec la spécialité enseignée autre qu'une activité d'enseignement, d'au moins sept ans dans les neuf ans qui précèdent le 1^{er} janvier de l'année du recrutement pour un maître de conférences associé et, d'au moins neuf ans dans les onze ans qui précèdent le 1^{er} janvier de l'année du recrutement pour un professeur des universités associé ;

2° justifier de l'un des diplômes mentionnés au 1° de l'article 23 du décret du 6 juin 1984 susvisé ou de diplômes universitaires, qualifications ou titres étrangers, estimés équivalents par la commission de spécialistes compétente et exercer des fonctions d'enseignement ou de recherche dans un établissement étranger d'enseignement supérieur ou de recherche, ou avoir exercé de telles fonctions si le candidat a la qualité de réfugié politique. »

« Article 9 - Des personnalités françaises ou étrangères justifiant depuis au moins trois ans d'une activité professionnelle principale, autre que d'enseignement, et d'une expérience professionnelle directement en rapport avec la spécialité enseignée peuvent être recrutées en qualité de professeur des universités ou de maître de conférences associés à mi-temps. »

Les conditions de recrutement rappelées ci-dessus traduisent les deux objectifs assignés à l'association. D'une part, accueillir des professionnels qui vont apporter leur expérience de l'entreprise dans l'établissement : cela vaut pour l'association à mi-temps, comme pour l'association à temps plein. D'autre part, s'ouvrir aux enseignants-chercheurs et chercheurs étrangers qui vont enrichir l'enseignement et la recherche, en même temps que pourront se nouer des partenariats avec les universités et les centres de recherches d'où sont originaires ces personnes ; c'est le second objectif de l'association à temps plein.

Population concernée

L'étude a porté sur l'ensemble des enseignants-chercheurs associés en fonctions le 1^{er} janvier 2007 dans les établissements d'enseignement supérieur, à l'exclusion des personnels enseignants et hospitaliers et des enseignants associés des grands établissements (au sens de l'article L.717-1 du code de l'éducation) ¹.

Statistiquement :

3 052 personnes, réparties entre : Droit, Economie et Gestion (1 232), Lettres et Sciences humaines (994), Pharmacie (61), Sciences (765).

Pour mémoire et hors champ de l'étude : 110 associés en Médecine, 9 associés des Grands Etablissements

¹ Les personnels enseignants et hospitaliers relèvent de l'ordonnance n° 58-1373 du 30 décembre 1958 et les enseignants associés des grands établissements du décret n° 91-267 du 6 mars 1991.

Objectifs de l'étude

Le dispositif de l'association, même si ses effectifs sont limités par rapport à d'autres catégories de contractuels, ne peut être considéré comme négligeable : les enseignants-chercheurs associés représentent 4,7 % du total des enseignants exerçant dans l'enseignement supérieur, 6 % des seuls enseignants-chercheurs. Pour certaines disciplines, ce poids relatif est beaucoup plus grand : par exemple, il dépasse le quart de l'effectif des enseignants-chercheurs en sciences de gestion.

Son maintien dans le titre II du budget de l'enseignement supérieur en fait une composante à part entière de la masse salariale.

Le recrutement de ces personnels ne fait pas l'objet d'une publicité préalable au journal officiel, comme celui des enseignants-chercheurs titulaires et stagiaires : il est l'expression des relations que les universités ont su tisser avec leur environnement économique et les universités étrangères. On sait que plusieurs universités publient sur leur site Internet les offres de recrutement, le profil recherché et la définition disciplinaire des enseignements qui seront confiés à la personne recrutée. Cette pratique se développe, mais on ignore si elle est courante pour tous les établissements.

Ce dispositif n'a pas fait l'objet d'évaluation exhaustive (quantitative et qualitative) en terme de ressource enseignante additionnelle affectée aux établissements d'enseignement supérieur. Statistiquement, les analyses antérieures (études spécifiques d'octobre 1997 et mars 1999) et les études ponctuelles annuelles (note d'information sur les personnels enseignants de l'enseignement supérieur publiée par la Direction de l'évaluation, de la prospective et de la performance et situation des personnels enseignants non permanents réalisée par le bureau DGRH A1-1) portent uniquement sur l'effectif de ces enseignants, leur répartition par corps, modalité d'association, discipline CNU de rattachement, nationalité.

Les auteurs se sont donné deux objectifs. D'abord, recenser, puis décrire la population des enseignants-chercheurs associés en approfondissant les données statistiques et démographiques des études précédentes, et en mettant l'accent sur un point qui n'a pas été jusque là abordé : identifier d'une part l'activité professionnelle principale exercée et d'autre part l'expérience professionnelle recherchée et mobilisée par les commissions de spécialistes des établissements.

Ensuite, apprécier comment les établissements ont utilisé l'association à temps plein pour conforter l'ouverture aux enseignants-chercheurs et chercheurs étrangers.

Il convient de préciser qu'en aucun cas les auteurs ne se sont inscrits dans une démarche de contrôle de la recevabilité des dossiers, celle-ci ayant déjà été validée sur le plan scientifique et administratif par les instances de l'établissement d'une part, par les services de l'administration centrale d'autre part.

Méthodologie

Les auteurs ont constitué une base de données organisant les informations utiles à l'étude pour permettre l'exploitation statistique présentée dans les tableaux suivants.

⇒ Informations recherchées

Pour chaque enseignant-chercheur associé, les auteurs ont cherché à recueillir les informations suivantes :

- ↳ les identifiants : code civilité, nom d'état civil, prénom, date de naissance, nationalité, NUMEN, ces éléments permettant de concaténer des fichiers temporaires ;
- ↳ les éléments de la carrière : corps (qui a permis de déterminer la modalité d'association, temps plein ou mi-temps), date de la nomination dans le corps, discipline CNU, établissement d'affectation, établissement de rattachement, nature du poste ;

- ↳ le diplôme, son niveau, sa spécialité et l'année d'obtention : lorsqu'un agent a mentionné plusieurs diplômes, seul celui de niveau le plus élevé a été retenu ;
- ↳ l'activité professionnelle principale, le statut de l'agent dans cette activité et l'employeur, y compris lorsque ce dernier est un établissement d'enseignement supérieur ou de recherche (en particulier dans le cas des associés à temps plein étrangers) ;
- ↳ l'expérience professionnelle : dans la mesure où ils ont trouvé une information sur le profil d'enseignement et/ou de recherche proposé à l'agent, les auteurs ont retenu l'expérience en relation avec ce profil ; dans le cas contraire, ils ont retenu la plus récente.

⇒ Collecte des informations

Deux modalités ont été utilisées :

- ↳ exploiter les données de l'application de gestion des enseignants du supérieur GESUP 2, arrêtées au 1^{er} janvier 2007, pour tout ce qui concerne l'identité, la carrière, la discipline, l'affectation des intéressés ;
- ↳ analyser les pièces du dossier individuel de l'agent disponible dans le bureau de gestion : procès verbaux des instances de l'établissement d'affectation, curriculum vitæ de l'agent, liste de ses travaux et publications, rapports de l'agent ou des responsables de la structure d'accueil, pour collecter les informations relatives à l'activité et l'expérience professionnelles.

L'absence d'un curriculum vitæ dans le dossier de l'agent, ou l'absence d'informations pertinentes dans celui-ci sur la nature de l'activité ou de l'expérience professionnelles, ont conduit à écarter un très petit nombre d'agents (une douzaine environ) : les résultats de l'étude n'en sont donc pas affectés.

⇒ Nomenclatures

- ↳ Les données extraites de GESUP 2 relèvent des nomenclatures propres de l'application.
- ↳ Pour ce qui concerne les informations relatives à l'activité professionnelle principale, la collecte et l'identification ont pris appui sur la nomenclature INSEE des professions et catégories socio professionnelles (PCS 2003) de niveau 4 (annexe 3).

Pour la grande majorité des dossiers examinés, le rattachement de l'activité principale à l'une des occurrences de la nomenclature PCS n'a pas soulevé de difficulté particulière. Cependant, l'exploitation des dossiers par des rédacteurs différents a pu conduire à classer deux agents ayant des professions semblables dans deux occurrences différentes mais proches. Par ailleurs, dans la mesure où la lecture du dossier individuel ne permettait pas de rattacher la profession à une occurrence précise de la liste, les auteurs ont eu recours au niveau 3 de la nomenclature, plus général, qui liste les catégories socioprofessionnelles. Ils ont été également conduits à créer des occurrences supplémentaires pour identifier des activités particulières, sensibles au niveau de l'éducation nationale.

- ↳ En l'absence de nomenclature établie, l'expérience professionnelle a d'abord été décrite, dans sa globalité, de façon littéraire pour en rendre compte de la façon la plus précise possible, en évitant les interprétations préalables autour de mots-clés qui auraient préfiguré une nomenclature.

Puis, la démarche a consisté à confronter cette description avec les enseignements assurés par l'associé et éventuellement ses travaux de recherche, ou, si cette information n'était pas disponible (situation très fréquente dans le cas d'un premier contrat), avec la discipline du recrutement pour rechercher l'expérience (les expériences) qui avaient justifié le choix de l'établissement. L'expérience que l'agent a lui-même mis en avant dans une lettre de motivation ou un rapport d'activité a constitué un indice précieux.

Ensuite, les auteurs ont construit leur propre nomenclature pour pouvoir exploiter statistiquement l'information. Cette nomenclature a été constituée de deux tables : la première s'attachant au cœur du métier exercé par l'agent, la seconde au domaine professionnel et à la spécialité (cf. annexe 4). Les auteurs sont conscients que cette nomenclature comporte sans aucun doute des imperfections qu'un lecteur averti relèvera.

Les auteurs

L'étude a été pilotée par Jacques SIMON, chargé de mission auprès du sous-directeur des études de gestion prévisionnelle, statutaires et des affaires communes.

Loïc THOMAS, chef du bureau des études de gestion prévisionnelle (DGRH A1-1), a apporté ses connaissances en matière de méthodologie statistique.

L'exploitation des dossiers individuels a été assurée par Jacques SIMON et les trois collègues suivants qui, en outre, ont eu un rôle particulier dans l'étude.

Pasquin ROSSI, ingénieur de recherche au bureau DGRH A1-1, a exploité la base de données GESUP 2 pour en extraire la liste des agents concernés et les informations de leur carrière, et concaténer tous les fichiers intermédiaires.

Evelyne BLANCHÉ, ingénieur de recherche au bureau DGRH A1-1, et Claire MIGUET, chargée de mission vacataire, ont initié et développé la nomenclature des expériences professionnelles.

Un certain nombre de pistes de réflexion, de conclusions ont été déduites de l'étude : elles n'engagent que les auteurs, et un lecteur averti pourra aboutir à des considérations différentes. L'intérêt des données présentées est de susciter le débat.

Quelques chiffres sur l'ensemble de la population

3 052 enseignants associés ont été recensés pour l'étude (tableau I-1), se répartissant entre 2 858 associés à mi-temps (93,6 % de l'effectif total) et 194 associés à temps plein (6,4 %). L'effectif total est relativement stable depuis 2001, fluctuant autour de 3000 personnes.

Le dispositif de l'association créé en 1978, relancé en 1985, a commencé son essor au cours de l'année universitaire 1993-1994 avec le développement de l'association à mi-temps, alors que l'effectif des associés à temps plein restait stable.

La croissance du nombre des associés à mi-temps est liée à la mise en place dans les établissements des crédits de recrutement dits « PAST » inscrits à la loi de finances 1993 : l'effectif est alors passé d'environ 430 agents l'année précédente, à environ 1 340 ; puis la montée en charge ne s'est pas démentie : environ 2 300 agents en 1997, 2 600 en 2000. Il ne progresse plus depuis 2004 que dans des proportions plus faibles. Cette augmentation spectaculaire a abouti à la disproportion qu'on connaît aujourd'hui : plus de neuf associés sur dix sont donc des associés à mi-temps.

En conséquence, les statistiques portant sur l'ensemble de la population sont très largement conditionnées par le poids de l'association à mi-temps.

Répartition par corps

La population totale comprend 1 115 professeurs et 1 937 maîtres de conférences (tableau I-9). Les professeurs représentent donc 36,5 % de l'effectif global, proportion supérieure à celle qu'on note chez les enseignants-chercheurs titulaires et stagiaires des mêmes disciplines (30,7 %). Cette proportion est de trois points plus élevée chez les associés à temps plein (39,7 %).

Un regard au niveau des disciplines montre une variation très importante de cette proportion d'une discipline à l'autre, au sein d'un même groupe et d'un groupe à l'autre. Naturellement, le petit nombre d'agents dans chaque discipline concernée accentue mécaniquement les écarts, mais on note néanmoins une plus grande homogénéité chez les enseignants-chercheurs.

Il faut rappeler que le niveau de recrutement d'un associé (professeur ou maître de conférences) est proposé par l'établissement en fonction des qualités scientifiques et professionnelles de la personne choisie, de son niveau de responsabilités et de rémunération chez son employeur. L'administration centrale peut contester la proposition faite par l'établissement, mais la lecture des dossiers individuels à laquelle les auteurs ont procédé montre que ces cas sont assez rares. Le recrutement des professeurs titulaires est beaucoup plus encadré par l'administration centrale, par des contraintes budgétaires et par les politiques scientifiques qu'elle a définies.

Poids des associés par rapport aux enseignants du supérieur

La répartition par grande discipline (tableau I-1) montre que le droit, l'économie et la gestion accueillent le plus grand nombre d'associés (1 232 agents - 40,4 %), devant les lettres et sciences humaines (994 - 32,6 %), les sciences (765 - 25,1 %) et la pharmacie (61 - 2 %).

Plus intéressante est l'analyse du poids des associés par rapport à l'ensemble des enseignants-chercheurs et à l'ensemble des enseignants du supérieur (tableau I-8). Globalement, les associés représentent 6 % de l'effectif des enseignants-chercheurs des mêmes disciplines et 4,7 % des enseignants titulaires du supérieur (enseignants-chercheurs et enseignants du second degré affectés dans les établissements d'enseignement supérieur). Les sciences (3 % et 2,6 %) et la pharmacie (3,2 % - il n'y a pas d'enseignant du second degré dans ces disciplines) se situent en dessous de cette moyenne, les lettres et sciences humaines (6,4 % et 4,4 %) dans cette moyenne. Mais pour le droit, l'économie et la gestion, le poids des associés est beaucoup plus important : 14,6 % et 12,2 %.

Ces chiffres moyens recouvrent des différences plus sensibles lorsqu'on descend au niveau de la section du Conseil national des universités (CNU). Il faut mettre en lumière la section 71 (sciences de l'information et de la communication) pour laquelle les associés comptent pour 30,4 % de l'effectif des enseignants-chercheurs et 24,4 % de celui des enseignants du supérieur, la section 06 (sciences de gestion) avec respectivement 27,1 % et 16,3 %, la section 24

(aménagement de l'espace, urbanisme) avec 22,4 % (il n'y a pas d'enseignant du second degré dans cette discipline), et la section 18 (architecture, arts appliqués, arts plastiques...) avec 21 % et 13,2 %.

Deux raisons peuvent expliquer ces chiffres. D'une part, les associés compenseraient un déficit de personnels titulaires : pour les sections précitées, le nombre élevé des enseignants du second degré affectés confirmerait cette explication. D'autre part, ils traduiraient le besoin des établissements, devant la professionnalisation de la discipline, d'avoir des professionnels spécialisés qui donnent un enseignement davantage axé sur les métiers que les titulaires ne sont peut-être pas à même de dispenser.

On observe que les sections pour lesquelles le poids des associés est le plus limité sont les disciplines universitaires plus classiques (par exemple la section 10, littératures comparées) ou celles où la professionnalisation des enseignements peut être assurée par les enseignants-chercheurs titulaires (par exemple les sections 25 et 26, mathématiques et statistiques). On note aussi qu'à la date de l'observation trois sections n'accueillent pas d'associé : la section 20 (anthropologie biologique, ethnologie, préhistoire), la section 34 (astronomie et astrophysique), la section 77 (théologie protestante).

Féminisation

Les femmes, au sein de la population, sont minoritaires (tableau I-4) : au nombre de 654, elles représentent 21,4 % de l'effectif global. C'est un chiffre très inférieur à leur place parmi les enseignants-chercheurs des mêmes disciplines : 34,8 %.

L'examen par corps montre que l'écart entre associés et enseignants-chercheurs est moindre chez les professeurs (13,7 % contre 20,5 %) que chez les maîtres de conférences (25,9 % contre 41 %).

La pharmacie (21 femmes - 34,4 % de l'effectif de la discipline) et les lettres et sciences humaines (327 - 32,9 %) se situent au dessus de la moyenne des associés, alors que le droit, l'économie et la gestion (211 - 17,1 %) et surtout les sciences (95 - 12,4 %) rencontrent plus de difficultés à recruter des femmes. Les écarts avec les enseignants-chercheurs sont là aussi très sensibles. La hiérarchie entre les grandes disciplines est identique, mais à un niveau de féminisation plus important chez les titulaires : 49,4 % de femmes en pharmacie, 46,8 % en lettres et sciences humaines, 36,7 % en droit, économie et gestion, 26,1 % en sciences.

Une explication simple vient spontanément à l'esprit : l'association étant une activité secondaire (c'est même le principe fondateur de l'association à mi-temps), les femmes ont moins que les hommes la disponibilité nécessaire pour envisager cette carrière parallèle : elles sont sans doute candidates en moins grand nombre que les hommes lorsqu'un établissement fait savoir qu'il offre un poste au recrutement.

Pyramides des âges

La population des associés est relativement âgée (tableaux I-7a et I-7b) : 49 ans, 8 mois en moyenne, les hommes (50 ans, 3 mois) étant plus vieux que les femmes (47 ans, 6 mois), les professeurs (52 ans, 4 mois) plus âgés que les maîtres de conférences (48 ans, 2 mois). A titre de comparaison, les professeurs associés sont plus jeunes (- 9 mois), les maîtres de conférences associés plus âgés (+ 3 ans, 5 mois) que les titulaires de même rang.

Au plan des grandes disciplines, par rapport à la moyenne globale, la pharmacie accueille une population plus âgée (+ 11 mois), comme le droit, l'économie et la gestion (+ 9 mois) et les lettres et sciences humaines (+ 2 mois) ; en revanche, les sciences ont une population plus jeune (- 1 an, 7 mois).

Géographie des associés

Avec 880 agents, soit 28,8 % de l'effectif total des associés (tableaux II-1et II-2), les trois académies d'Ile-de-France concentrent la plus grande part de la population, l'académie de Paris (393 - 12,9 %) devançant les académies de Créteil (279 - 9,1 %) et Versailles (208 - 6,8 %). Viennent ensuite les académies de Lille et Lyon avec chacune 212 personnes (6,9 % de l'effectif).

Les associés sont très majoritairement présents dans les universités (2 048 agents - 67,1 % de l'effectif total) et les IUT (677 - 22,2 %), et pour 49,2 % d'entre eux dans des établissements pluridisciplinaires (tableaux II-4 et II-8).

Nationalités

2 877 associés, soit 94,3 % de l'effectif total, sont de nationalité française (tableaux II-11 et II-12), ce qui n'est pas surprenant compte tenu du poids des associés à mi-temps dans l'effectif global et dans la mesure où ces agents doivent justifier exercer une activité professionnelle principale pendant la durée de leur contrat. Mais, les français représentent 72,7 % de l'effectif des associés à temps plein, ce qui soulève des interrogations sur l'ouverture de établissements vers l'international.

Niveau de diplôme

Seulement 30,3 % des associés (925) possèdent un diplôme de niveau baccalauréat + 8 et plus, type doctorat ou HDR, niveau requis pour le recrutement des titulaires (tableau III-1). 49,9 % de la population (1 522) ont un diplôme de niveau baccalauréat + 5, type DEA, DESS, diplôme d'ingénieur. On note que 5,9 % de l'effectif justifient d'un diplôme d'un niveau inférieur ou égal à baccalauréat + 3, type licence, et que 5,2 % des personnes ont déclaré posséder un diplôme dont le niveau n'a pu être déterminé, mais très certainement inférieur à celui du doctorat.

Ces chiffres montrent que les établissements sont donc plus attentifs au niveau et à la qualité de l'activité et de l'expérience professionnelles des personnes qu'ils choisissent qu'à leur niveau académique. Ils sont, de ce point de vue, en cohérence avec les objectifs poursuivis lors de la mise en place du dispositif de l'association.

Si on regarde les types de diplômes déclarés par les agents (tableau III-3), on voit que le doctorat vient en tête avec 655 titulaires (21,5 % de la population) devant le DESS et le DEA qui comptent respectivement 379 et 378 titulaires (12,4 % de l'effectif). On trouve ensuite les titulaires d'un diplôme d'ingénieur ou d'un diplôme d'école à égalité (249 - 8,2 %), puis ceux d'une maîtrise (198 - 6,5 %), du diplôme d'expertise comptable (85 - 2,8 %).

Par ailleurs, on observe que 107 agents ont un diplôme étranger (3,5 % de l'effectif global), dont la moitié (54) d'un niveau baccalauréat + 8 et plus. 35 détenteurs d'un diplôme étranger sont de nationalité française.

Ancienneté moyenne dans le corps

L'ancienneté moyenne dans le corps (tableau IV-1), pour l'ensemble des associés, est de 4 ans, 9 mois, 11 jours. Le poids des associés à mi-temps joue pleinement pour accroître cette ancienneté moyenne : elle est pour eux de 4 ans, 11 mois, 15 jours, alors qu'elle chute à 2 ans, 2 mois, 5 jours pour les associés à temps plein. On note également que 43,9 % des associés ont une ancienneté dans leur corps égale ou inférieure à 3 ans, 22,8 % une ancienneté comprise entre 4 et 6 ans.

Il faut être prudent sur l'interprétation de ces chiffres, car, pour des raisons techniques, il n'a pas été possible de prendre en compte deux situations réelles. D'une part, on a seulement considéré l'ancienneté dans le corps où se trouvait l'agent le 1^{er} janvier 2007, date de l'observation : or, un agent a pu successivement être recruté d'abord comme maître de conférences, puis comme professeur (l'inverse étant beaucoup plus rare) ; l'ancienneté acquise comme maître de conférences n'a pas été intégrée au calcul. D'autre part, si, dans le corps considéré, l'agent a eu des interruptions de contrats, suivies de retours dans l'établissement, celles-ci n'ont pas été défalquées dans le calcul de l'ancienneté.

Catégories professionnelles

945 associés (31 % de l'effectif total) relèvent de la catégorie des professions libérales et assimilés, sachant que cette catégorie regroupe deux types de métiers : ceux centrés sur l'activité de conseil et de consultant et ceux tournés vers le service aux personnes et aux entreprises (cf. ci-dessous). 739 agents (24,2 %) ont été rangés dans la catégorie des cadres administratifs et commerciaux des entreprises, 486 (15,9 %) dans celle des ingénieurs et cadres techniques des entreprises (tableaux V-1 et V-2). Les cadres de la fonction publique sont 347 (11,4 % de la population totale).

Ces chiffres globaux recouvrent des différences selon les disciplines qu'on peut examiner de deux points de vue : d'une part, en considérant la place de chaque grande discipline au sein d'une catégorie professionnelle donnée, d'autre part, la place de chaque catégorie professionnelle au sein d'une discipline.

Ainsi, 43,5 % des agents classés dans la catégorie des professions libérales et assimilés relèvent du droit, de l'économie et de la gestion, contre 29,4 % des lettres et sciences humaines et 25 % des sciences. 60,2 % des cadres de la fonction publique se retrouvent en droit, économie et gestion, 25,9 % en lettres et sciences humaines, et seulement 7,8 % en sciences. En toute logique, certaines catégories sont prédestinées : 92,3 % des associés relevant des professions de l'information, des arts et des spectacles sont en lettres et sciences humaines, et 73,7 % des ingénieurs et cadres techniques sont en sciences.

En sens inverse, les disciplines du droit, de l'économie et de la gestion (1 232 agents) recrutent principalement dans trois catégories professionnelles : 473 des associés de ces disciplines (38,4 %) sont des cadres administratifs et commerciaux, 411 (33,3 %) relèvent des professions libérales et assimilés et 209 (17 %) des cadres de la fonction publique. L'effectif des sciences est recruté dans deux catégories : les ingénieurs et cadres techniques représentent 358 associés (46,8 %), les professions libérales et assimilés 236 (30,8 %). Les agents des lettres et sciences humaines sont eux aussi issus principalement de trois catégories : les professions de l'information, des arts et des spectacles (290 - 29,2 %), les professions libérales et assimilés (278 - 28 %) et les cadres administratifs et commerciaux (210 - 21,1 %) ; mais ces disciplines ont un recrutement un peu plus éclectique puisque les cadres de la fonction publique et les ingénieurs et cadres techniques constituent avec respectivement 9 % et 5,7 % de l'effectif des viviers non négligeables.

Métiers

On a recensé 115 métiers pour l'ensemble des associés (tableaux V-5 et V-6).

Les mieux représentés sont les conseillers et experts libéraux en études économiques et de gestion (280 agents - 9,2 % de l'effectif), devant les ingénieurs et conseils libéraux en études techniques (231 - 7,6 %) et auxquels on peut joindre les conseillers et experts libéraux en information et communication (40 - 1,3%) : les divers conseillers et consultants représentent donc au total 18,1 % de la population. On compte également 149 cadres chargés d'études économiques, financières et commerciales, 122 avocats, 105 magistrats (tous ordres judiciaires), 76 experts-comptables libéraux et 72 universitaires. On note aussi 17 inspecteurs généraux de l'éducation nationale (les deux inspections confondues) et 11 inspecteurs généraux des autres administrations de l'Etat.

Cœur du métier

Un regard sur le cœur du métier exercé par les associés (tableau V-10) montre que 768 d'entre eux (25,2 %) ont une activité de conseil et 381 (12,5 %) une activité d'audit et d'expertise.

On observe par ailleurs (tableaux V-7 et V-8) que 1 054 associés (34,5 % de l'effectif total) ont un statut de travailleur indépendant ou de gérant de leur société (il s'agit, sous cette appellation, de sociétés de très petite taille - moins de dix salariés - dirigées par l'agent), et 288 sont salariés d'un cabinet, d'une agence ou d'une société de conseil et consultants (9,4 %).

Émerge alors un constat : une proportion importante des associés n'est pas (ou n'est plus) en prise avec la réalité concrète de la production de biens ou de services dans les entreprises. La question qui peut alors être posée est de savoir si, sous cet angle, l'un des objectifs initiaux du dispositif de l'association, l'ouverture des établissements et des

étudiants sur le monde de l'entreprise, n'a pas été un peu dénaturé. Deux éléments invitent cependant à la plus grande prudence sur le sujet : d'une part, les établissements n'ont peut-être pas eu d'autres choix que de recruter ces personnes ; d'autre part, les dossiers de ces agents ont fait l'objet d'un examen par les commissions de spécialistes qui ont jugé que leurs compétences étaient en adéquation avec les enseignements qui devaient leur être confiés, le développement des contacts avec les entreprises au profit des étudiants, voire les programmes de recherche de la structure d'accueil.

L'analyse disciplinaire du cœur du métier (tableau V-10) peut être conduite selon le modèle utilisé pour les catégories professionnelles.

L'activité de conseil, la plus répandue, est principalement présente en droit, économie et gestion (434 agents - 56,5 % de l'activité), devant les lettres et sciences humaines (176 - 22,9 %) et les sciences (149 - 19,4 %). On retrouve la même hiérarchie pour l'activité de management et organisation : 265 agents (54,3 % de l'activité) en droit, économie et gestion, 162 agents (33,2 %) en lettres et sciences humaines. A l'opposé, l'activité d'enseignement supérieur et de formation est majoritairement présente en lettres et sciences humaines (175 agents - 61,4 % de l'activité) et l'activité d'études, recherche et développement et recherche appliquée concerne surtout les sciences (221 - 55,4 %).

Si on regarde la situation des grandes disciplines, on note que les associés des lettres et sciences humaines se répartissent de façon assez homogène entre cinq des dix cœurs du métier identifiés, le premier, l'activité de conduite de projet, réalisation et maîtrise d'œuvre comptant pour 19,3 % de l'effectif, le cinquième, l'activité de conception et création comptant pour 12,6 %. La pharmacie est dans une situation similaire. En revanche, en droit, économie et gestion, les agents se répartissent sur trois cœurs du métier, l'activité de conseil (434 agents - 35,2 % de l'effectif), l'activité de management et organisation (265 - 21,5 %), l'activité d'audit et d'expertise (253 - 20,5 %). Il en va de même en sciences où trois cœurs du métier dominent, l'activité d'études, recherche et développement et recherche appliquée (221 agents - 28,9 %), l'activité de conduite de projet, réalisation et maîtrise d'œuvre (164 - 21,4 %), l'activité de conseil (149 - 19,5 %).

Domaines d'activité

Les auteurs ont identifié 24 domaines d'activité dans lesquels les associés se répartissent (tableau V-13). En toute logique, ce sont les activités juridiques qui sont au premier rang (342 agents - 11,2 % de l'effectif total), devant l'informatique (299 - 9,8 %), la gestion et administration des entreprises (296 - 9,7 %), l'action culturelle, le tourisme et les arts (229 - 7,5 %) et le commerce et marketing (212 - 6,9 %). L'environnement et le développement durable, domaine aujourd'hui au cœur de l'actualité, ne rassemble que 61 associés (2 % de l'effectif).

On observe aussi que les domaines qui recoupent les disciplines universitaires plus classiques, l'économie, les mathématiques et statistiques, la physique, la chimie, la biologie, sont en fin de liste : les établissements n'éprouvent pas le besoin de recourir à des associés dans ces domaines couverts par les enseignants-chercheurs titulaires.

La répartition par grande discipline est également conforme à la logique puisque, par exemples, les activités juridiques sont majoritairement représentées en droit, économie et gestion (92,4 % de l'effectif du domaine), l'action culturelle, le tourisme et les arts est principalement présente en lettres et sciences humaines (92,1 %) et l'informatique en sciences (73,6 %). On note que seules les sciences accueillent des associés couvrant l'ensemble des domaines d'activité identifiés.

Les associés à mi-temps

Plus de neuf associés sur dix sont donc des associés à mi-temps : 2 858 agents en fonctions le 1^{er} janvier 2007 ont été recensés pour l'étude et représentent 93,6 % de l'effectif total (tableau I-1). Le nombre des associés à mi-temps a été multiplié par environ 6,5 depuis 1993 : cette croissance explique à elle seule le développement global du dispositif de l'association.

Plusieurs points abordés ci-dessus dans le chapitre consacré aux données démographiques de l'ensemble des associés ne seront pas développés ici, les tendances étant sensiblement les mêmes pour les seuls associés à mi-temps en raison de leur poids dans la population totale.

- ⇒ Les associés à mi-temps se répartissent entre 1 038 professeurs et 1 820 maîtres de conférences (tableau I-1). Les professeurs représentent donc 36,3 % de l'effectif global (36,5 % pour l'ensemble de la population), proportion supérieure à celle qu'on note chez les enseignants-chercheurs titulaires et stagiaires des mêmes disciplines (30,7 %).
- ⇒ Ils représentent 5,6 % de l'effectif total des enseignants-chercheurs (ensemble de la population : 6 %), 4,4 % des enseignants du supérieur (ensemble de la population : 4,7 %). C'est pourquoi les auteurs n'ont pas estimé utile de dédoubler le tableau I-8.
- ⇒ De même, les tableaux I-7a et I-7b et les pyramides des âges n'ont pas été déclinés pour les seuls associés à mi-temps, leur structure par âges étant quasiment identique.

Répartition par discipline

En rassemblant 1 137 agents (39,8 % de l'effectif des associés à mi-temps), les disciplines du droit, de l'économie et de la gestion occupent le premier rang (tableau I-1), devant les lettres et sciences humaines (931 agents - 32,6 %), les sciences (730 - 25,5 %) et la pharmacie (60 - 2,1 %).

Un regard au niveau des sections du CNU (tableau I-3) montre qu'une discipline se détache largement : la section 06 (sciences de gestion), avec 607 agents, accueille à elle seule 21,2 % de l'effectif des associés à mi-temps et 53,4 % des agents relevant du droit de l'économie et de la gestion. Viennent ensuite la section 71 (sciences de l'information et de la communication) avec 292 agents (10,2 %), la section 01 (droit privé et sciences criminelles) avec 200 personnes (7 %), la section 27 (informatique) avec 176 agents (6,2 %), la section 05 (sciences économiques) avec 167 agents (5,8 %), la section 60 (mécanique, génie mécanique, génie civil) avec 159 agents (5,6 %).

Ces six sections sont celles où l'association compte le plus en proportion dans l'effectif total des enseignants-chercheurs (tableau I-8) : le lecteur se reportera aux explications suggérées ci-dessus.

Sur les 57 sections du CNU, 31 ont un effectif qui représente moins de 1 % du total des associés à mi-temps et 6 un effectif compris entre 1% et 2 %, sachant que 6 sections accueillent aucun associé. En dehors des six sections précitées qui rassemblent 56 % de l'effectif total, la dispersion des recrutements est donc la règle.

En droit, économie et gestion, les sections 06, 01 et 05, par ordre décroissant, regroupent 85,7 % de l'effectif. En lettres et sciences humaines, 70 % de l'effectif relèvent de 5 sections : la section 71 déjà citée, devant les sections 18 (architecture, arts appliqués, arts plastiques...), 16 (psychologie), 19 (sociologie, démographie), 24 (aménagement, urbanisme). En sciences, 59,6 % de l'effectif est regroupé dans 3 sections : la section 27, devant la section 60 et la section 61 (génie informatique, automatique et traitement du signal).

Féminisation

599 femmes occupent des fonctions d'associée à mi-temps, soit 21 % de la population totale de cette catégorie, proportion équivalente à celle qui prévaut pour l'ensemble des associés (tableau I-4). L'examen par corps montre que l'écart est grand entre les professeurs, dont le taux de féminisation est de 13,4 %, et les maîtres de conférences, dont le taux s'élève à 25,3 %. Par rapport aux enseignants-chercheurs des mêmes disciplines, les écarts sont plus importants que ceux notés pour l'ensemble des associés.

L'explication évoquée ci-dessus pour l'ensemble des associés peut être reprise.

La hiérarchie entre les grandes disciplines est semblable : la pharmacie (21 femmes - 35 % de l'effectif de la discipline) et les lettres et sciences humaines (304 - 32,7 %) se situent au dessus de la moyenne des associés à mi-temps, alors que le droit, l'économie et la gestion (184 - 16,2 %) et surtout les sciences (90 - 12,3 %) sont en deçà.

Ces taux recouvrent des différences sensibles lorsqu'on détaille la situation par section du CNU (tableau I-6). Si on ne prend en considération que les disciplines qui accueillent un effectif significatif, on constate des écarts avec le taux moyen observé pour chaque grande discipline. Par exemple, en droit, économie et gestion, la section 01 (droit privé et sciences criminelles) accueille 20,5 % de femmes ; en lettres et sciences humaines, la section 16 (psychologie) compte 53 % de femmes et la section 11 (langues et littératures anglaises et anglo-saxonnes), avec un effectif moitié moindre, 61,7 %. En sciences, la démonstration est moins probante car les sections assez fortement féminisées regroupent des effectifs restreints, ce qui amplifie mécaniquement les taux ; on peut toutefois citer la section 64 (biochimie et biologie moléculaire) qui, avec un effectif égal à celui de la section 11, a un taux de 37,9 %, trois fois supérieur à la moyenne des sciences.

Géographie des associés

⇒ Répartition académique

Le « classement » des académies est identique à celui observé pour l'ensemble des associés. Les trois académies d'Ile-de-France, avec 814 associés à mi-temps, concentrent 28,5 % de l'effectif total (tableaux II-1 et II-2). En proportion, c'est un tout petit peu moins que leur part dans la population globale (28,8 %). Avec 355 agents, l'académie de Paris est encore la première académie d'accueil, mais son poids dans l'effectif global des associés à mi-temps est plus faible que le sien dans la population totale : 12,4 % contre 12,9 %. Elle devance toujours les académies de Créteil (259 agents - 9,1 %) et de Versailles (200 agents - 7 %), laquelle précède Lyon (199 agents - 7 %) et Lille (195 agents - 6,8 %).

⇒ Répartition par type d'établissement

En toute logique par rapport aux observations faites pour l'ensemble des associés (tableau II-4), les associés à mi-temps sont très majoritairement présents dans les universités (1 905 agents - 66,7 % de l'effectif total) et les IUT (652 agents - 22,8 %).

Un regard au niveau des grandes disciplines (tableau II-5) montre la situation plus atypique des sciences : sur 730 agents, la part des universités tombe à 55,3 % au profit des IUT (29,2 %) et des écoles d'ingénieurs, indépendantes ou rattachées aux universités (11,6 % contre 5,6 % pour l'ensemble des associés à mi-temps). On connaît la place particulière des IUT et des écoles dans les disciplines scientifiques et leur vocation à former des professionnels : ils doivent donc être plus enclins à recruter des enseignants issus du monde professionnel. Par ailleurs, les formations en pharmacie étant presque exclusivement universitaires, il est normal que 95 % des 60 associés à mi-temps de ces disciplines soient accueillis par les universités.

Si on examine cette répartition géographique au niveau du corps, on observe que les universités accueillent 75,5 % des 1 038 professeurs et 61,6 % des 1 820 maîtres de conférences. On note également que les écoles d'ingénieurs et les grands établissements recrutent davantage de professeurs que les IUT : respectivement 9,5 %, 8 %, 5,7 % de l'effectif total des professeurs. 80 % des 411 professeurs de droit, économie et gestion exercent dans les universités contre 60 % des 726 maîtres de conférences, 76,8 % des 289 professeurs de lettres et sciences humaines contre 70 % des 642 maîtres de conférences, et seulement 65,3 % des 303 professeurs de sciences contre 48,2 % des 427 maîtres de conférences.

Le tableau II-7 qui croise répartition académique et répartition par type d'établissement n'apporte pas de enseignements particuliers : on pourra noter la situation des académies d'Orléans-Tours et de Lyon où les écoles d'ingénieurs rassemblent respectivement 22,1 % et 13,1 % des associés à mi-temps de ces académies, contre 5,6 % au plan national.

⇒ Répartition par type de formation dominante dans l'établissement

La répartition des associés à mi-temps par type de formation dominante dans l'établissement est quasiment identique à celle enregistrée pour l'ensemble de la population. 1 412 associés à mi-temps exercent dans des établissements pluridisciplinaires (tableau II-8), soit 49,4 % de l'effectif total, proportion équivalente à celle de l'ensemble des

associés (49,2 %), 660 (23,1 %) dans des établissements à dominante tertiaire (contre 23,5 %), 455 (15,9 %) dans des établissements à dominante scientifique (contre 15,8 %).

L'examen au niveau du corps souligne des différences. Les établissements pluridisciplinaires accueillent 39,7 % des 1 038 professeurs et 54,9 % des 1 820 maîtres de conférences, les établissements à dominante tertiaire 24,2 % des professeurs et 22,5 % des maîtres de conférences, et les établissements à dominante scientifique à égalité professeurs et maîtres de conférences (15,9 %). On notera la place particulière des établissements dispensant les formations d'ingénieurs où 15,1 % des professeurs exercent leurs fonctions contre seulement 2,9 % des maîtres de conférences.

Le tableau II-10 qui croise répartition académique et répartition par type de formation dominante dans l'établissement ne recèle pas d'informations surprenantes. Les académies de taille moyenne ou de petite taille ont, le plus souvent, une ou deux universités par nature pluridisciplinaires ; tous les associés s'y regroupent : ainsi dans l'académie de Nantes, 98,2 % des agents se trouvent logiquement dans des établissements pluridisciplinaires, de même dans celles de Besançon (90,3 %), Rouen (87,5 %), Orléans-Tours (77,9 %), Amiens (76,3 %). En revanche, dans les académies dont la carte universitaire est diversifiée, la répartition des associés à mi-temps est tout aussi logiquement plus dispersée ; dans l'académie de Paris, 54,1 % des associés à mi-temps sont affectés dans des établissements à dominante tertiaire, 21,4 % dans des formations d'ingénieur, 17,7 % dans des établissements à dominante scientifique ; dans l'académie de Lyon, 46,2 % des agents exercent dans des établissements à dominante tertiaire, 35,7 % dans des établissements à dominante scientifique, 15,6 % dans des formations d'ingénieur et seulement 11,6 % dans des établissements pluridisciplinaires.

Nationalités

2 736 des 2 858 associés à mi-temps sont de nationalité française (tableau II-12), soit 95,7 %. Ceci semble normal dans la mesure où ces agents doivent justifier exercer une activité professionnelle principale pendant la durée de leur contrat, la cessation de cette activité entraînant de droit l'interruption du contrat au terme de l'année universitaire en cours. Pour confirmer l'explication, il faudrait regarder quel est le pourcentage de travailleurs étrangers parmi les actifs exerçant au niveau de responsabilité exigé des associés.

Les 122 étrangers représentent 41 nationalités, dont 15 de l'Union européenne, 10 de l'Afrique et 4 de l'Europe hors Union européenne. Les étrangers les plus nombreux sont des ressortissants de l'Union européenne (70 agents - 2,4 % de l'effectif total), principalement allemands (20 agents), britanniques (15) et italiens (9). On trouve ensuite les ressortissants de l'Afrique (24 agents - 0,8 %), au premier rang desquels les algériens (9).

Compte tenu de la dispersion des nationalités étrangères, le rapprochement entre nationalité et employeur n'a pas été fait de façon systématique. Toutefois, sur les 35 ressortissants allemands et britanniques, 16 d'entre eux sont travailleurs indépendants ou gérant de leur société, 4 sont salariés d'un cabinet, d'une agence ou d'une société de conseil et consultants français, 3 sont salariés d'une entreprise commerciale et de service française.

Niveau de diplôme

Plus de la moitié des associés à mi-temps (1 455 agents - 50,9 % de l'effectif total) ont justifié la possession d'un diplôme de niveau baccalauréat + 5, type DEA, DESS, diplôme d'ingénieur (tableau III-2). Les 820 titulaires d'un diplôme de niveau baccalauréat + 8 et plus, type doctorat ou HDR, ne représentent que 28,7 % de l'effectif total, soit une proportion inférieure d'1,6 point par rapport à l'ensemble des associés. 179 agents ont déclaré posséder un diplôme d'un niveau inférieur ou égal à baccalauréat + 3 (6,3 %), soit une proportion supérieure de 0,4 % par rapport à l'ensemble des associés.

Si on examine le niveau de diplôme par corps, on constate naturellement, pour les 1 038 professeurs, que la part des titulaires d'un diplôme de type doctorat ou HDR s'élève à 38,5 % de l'effectif total, alors que celle des titulaires d'un diplôme de niveau baccalauréat + 5 chute à 46,9 %. Pour les 1 820 maîtres de conférences, la part des titulaires d'un diplôme de type doctorat ou HDR tombe à 23,1% alors que celle des titulaires d'un diplôme de niveau baccalauréat + 5 monte à 53,2 %.

L'observation faite ci-dessus pour l'ensemble des associés, soulignant l'attitude des établissements plus attentifs au niveau et à la qualité de l'activité et de l'expérience professionnelles des personnes qu'ils choisissent qu'à leur niveau académique, est confirmée s'agissant des associés à mi-temps. Cependant, on peut dire que les établissements respectent une logique hiérarchique dans leurs recrutements : le rang des professeurs est proposé prioritairement aux personnes qui ont le niveau du doctorat.

La ventilation des niveaux de diplôme par grandes disciplines montre des situations contrastées. Le niveau baccalauréat + 5 est majoritaire, sauf en pharmacie : 53,5 % de l'ensemble des associés à mi-temps en droit, économie et gestion, 51,5 % en lettres et sciences humaines, 49 % en sciences, mais seulement 15 % en pharmacie. Pour rester sur les disciplines pharmaceutiques, le niveau baccalauréat + 8 et plus rassemble plus de la moitié de l'effectif (58,3 % des 60 agents) et on observe un niveau baccalauréat + 6 (18,3 %) qui correspondrait au diplôme d'Etat de pharmacien. Il est intéressant de noter que c'est en lettres et sciences humaines que les titulaires d'un diplôme de type doctorat ou HDR sont les moins bien représentés (19,9 % des 931 agents) et qu'on rencontre la proportion la plus grande de personnes justifiant d'un diplôme de niveau inférieur ou égal à baccalauréat + 3 : 8,9 % contre 5,1 % en sciences, 5 % en pharmacie et 4,9 % en droit, économie et gestion.

Par ailleurs, on a recensé 107 agents titulaires d'un diplôme étranger. 69 sont des associés à mi-temps (2,4 % de l'effectif global de cette catégorie), dont 27 de nationalité française, et se répartissant entre 42 maîtres de conférences et 27 professeurs. Chez les professeurs, les niveaux baccalauréat + 5 et baccalauréat + 8 et plus sont à égalité (12 diplômés), alors que chez les maîtres de conférences le niveau baccalauréat + 5 devance le niveau baccalauréat + 8 et plus (18 contre 9).

Ancienneté moyenne dans le corps

L'ancienneté moyenne des associés à mi-temps dans leur corps est de 4 ans, 11 mois, 15 jours (tableau IV-1). On rappellera cependant les réserves techniques quant au calcul de cette valeur, évoquées ci dessus dans le chapitre homologue consacré à l'ensemble des associés.

Cette ancienneté moyenne est un peu plus élevée chez les maîtres de conférences que chez les professeurs (+ 2 mois, 8 jours), mais ceci est négligeable. En revanche, l'examen par grandes disciplines montre des différences notables. C'est en pharmacie qu'elle est la plus courte (3 ans, 1 mois, 4 jours) et en droit, économie et gestion qu'elle est la plus longue (5 ans, 7 mois, 19 jours).

Si on regarde la situation par tranches d'ancienneté (tableau IV-3), on constate que 41,9 % des 2 858 associés à mi-temps ont une ancienneté dans leur corps égale ou inférieure à 3 ans, ce qui signifie qu'ils sont dans leur premier contrat, et 23,3 % une ancienneté comprise entre 4 et 6 ans, donc a priori dans leur deuxième contrat. Seul un tiers des agents (34,8 %) ont une ancienneté supérieure à 6 ans, dont 19,3 % une ancienneté égale ou supérieure à 10 ans.

Une idée assez fréquemment répandue concerne la longueur des « carrières » d'associés à mi-temps, pour déplorer celle-ci.

Les chiffres précités peuvent masquer une réalité plus complexe puisqu'on a dit que, pour des raisons techniques, on a seulement considéré l'ancienneté dans le corps où se trouvait l'agent le 1^{er} janvier 2007, sans prendre en compte le fait qu'un agent a pu successivement être recruté d'abord comme maître de conférences, puis comme professeur, ou qu'un autre a pu avoir des interruptions de contrats, suivies de retours dans l'établissement, qui n'ont pas été défalquées dans le calcul de l'ancienneté. Cependant, ces deux situations, sans être exceptionnelles, sont très minoritaires.

Les chiffres relativisent donc la durée des « carrières » d'associés. Certes, en analysant les dossiers des agents, les auteurs ont observé que, parfois, particulièrement lorsque la personne est travailleur indépendant, l'association constitue un complément de rémunération non négligeable par rapport aux revenus de l'activité principale et que, dans ces cas, il y a eu plusieurs renouvellements de contrats. Cette observation est confortée par les données des tableaux IV-4, IV-5 et IV-6 qui montrent que, parmi les agents ayant une ancienneté égale ou supérieure à 10 ans, on rencontre principalement les personnes ayant une activité de conseil ou d'audit et expertise, les conseillers et experts libéraux de toutes natures, les travailleurs indépendants, les gérants de leur propre société ou les salariés d'un cabinet, d'une agence ou d'une société de conseil et consultants. Ces situations restent néanmoins minoritaires.

En tout état de cause, il faut considérer que les 551 agents dont l'ancienneté est égale ou supérieure à 10 ans ont donné satisfaction aux instances de leur établissement, tant sur le plan pédagogique que scientifique, sinon, elles n'auraient pas renouvelé leur contrat. Dans la mesure où la situation convient aux deux parties, l'agent et l'établissement, et où le statut permet en fait un nombre illimité de renouvellements, la question de la « carrière » des associés à mi-temps devient sans objet.

Catégories professionnelles

Les tendances observées pour l'ensemble de la population sont également celles des associés à mi-temps, mais cela est sans surprise compte tenu du poids de cette catégorie dans le dispositif.

911 associés à mi-temps (31,9 % de l'effectif total) relèvent de la catégorie des professions libérales et assimilés, 697 (24,4 %) de celle des cadres administratifs et commerciaux des entreprises, 468 (16,4 %) de celle des ingénieurs et cadres techniques des entreprises (tableau V-1). Les cadres de la fonction publique sont 339 (11,9 % de la population totale). Viennent ensuite les professions de l'information, des arts et des spectacles avec 293 agents (10,3 %).

Si on considère la place de chaque grande discipline au sein d'une catégorie professionnelle donnée, on observe que 42,8 % des agents classés dans la catégorie des professions libérales et assimilés relèvent du droit, de l'économie et de la gestion, contre 29,4 % des lettres et sciences humaines et 25,7 % des sciences.

63,3 % des cadres administratifs et commerciaux des entreprises se retrouvent en droit, économie et gestion, 29 % en lettres et sciences humaines, et seulement 6,9 % en sciences.

La ventilation des cadres de la fonction publique est similaire : 59,6 % en droit, économie et gestion, 26,5 % en lettres et sciences humaines, 7,7 % en sciences et 6,2 % en pharmacie.

Deux catégories méritent une mention particulière : 86,4 % des associés relevant des professions de l'information, des arts et des spectacles sont en lettres et sciences humaines, et 74,4 % des ingénieurs et cadres techniques sont en sciences.

En sens inverse, si on regarde la place de chaque catégorie professionnelle au sein d'une discipline, on constate que les disciplines du droit, de l'économie et de la gestion (1 137 agents) recrutent principalement dans trois catégories professionnelles : 441 des associés de ces disciplines (38,8 %) sont des cadres administratifs et commerciaux, 390 (34,3 %) relèvent des professions libérales et assimilés et 202 (17,8 %) des cadres de la fonction publique.

Les 931 agents des lettres et sciences humaines sont eux aussi issus principalement de trois catégories : les professions de l'information, des arts et des spectacles (272 - 29,2 %), les professions libérales et assimilés (268 - 28,8 %) et les cadres administratifs et commerciaux (202 - 21,7 %) ; mais ces disciplines ont un recrutement un peu plus éclectique puisque les cadres de la fonction publique et les ingénieurs et cadres techniques constituent avec respectivement 9,7 % et 5,9 % de l'effectif des viviers non négligeables.

L'effectif de la pharmacie est lui aussi choisi dans trois catégories : dans les cadres de la fonction publique (35 %), les professions libérales et assimilés dont évidemment les pharmaciens d'officine (31,7 %), les ingénieurs et cadres techniques (18,3 %).

Seules les sciences font exception à ce schéma puisqu'elles recrutent principalement dans deux catégories : les ingénieurs et cadres techniques représentent 348 des 730 associés (47,7 %), les professions libérales et assimilés 234 (32 %) ; les cadres administratifs et commerciaux et les professeurs et professions scientifiques constituent les troisièmes viviers, mais très en retrait des deux premiers avec tous les deux 48 agents (6,6 %).

Le tableau V-4 donne une répartition de la population par catégorie professionnelle et section du CNU.

Les professions libérales et assimilés, premier vivier du recrutement, sont la cible privilégiée de la section 06 (sciences de gestion) : 216 agents s'y retrouvent, soit 23,7 % de l'effectif de la catégorie, c'est-à-dire presque autant que le total des personnes de la catégorie accueillis en sciences ; elles se retrouvent ensuite dans la section 01 (droit privé et sciences criminelles), mais avec un effectif deux fois moindre (109), puis en section 71 (sciences de l'information et de la communication) avec un effectif plus de trois fois moindre (66).

Les cadres administratifs et commerciaux des entreprises sont eux aussi accueillis principalement dans la section 06 : 268 agents, soit 38,4 % de l'effectif de la catégorie, c'est-à-dire plus nombreux que les personnes de la catégorie

regroupés dans les disciplines des lettres et sciences humaines, de la pharmacie et des sciences. Viennent ensuite la section 05 (sciences de gestion) avec 99 agents, et la section 71 avec 71 personnes.

Les cadres de la fonction publique, majoritairement recrutés en droit, économie et gestion, sont accueillis, en toute logique, dans la section 02 (droit public) : 87 agents, soit 43,1 % de l'effectif de la grande discipline, puis en section 06 (46 agents) et en section 01 (45). Les effectifs des autres sections sont très nettement inférieurs, et avec une dispersion moins grande que les deux catégories précitées.

On a mis en exergue ci-dessus les professions de l'information, des arts et des spectacles et les ingénieurs et cadres techniques. Les premières se rassemblent dans deux sections : la section 18 (architecture, arts appliqués, arts plastiques...) avec 118 agents et la section 71 avec 107 agents ; à elles deux, ces sections comptent pour 76,8 % de l'effectif de la catégorie. Les seconds sont majoritairement présents en sciences, mais sont relativement dispersés dans les 22 sections qui accueillent des associés à mi-temps : les deux contingents les plus nombreux sont dans la section 27 (informatique) avec 84 agents (24,1 % de l'effectif de la catégorie en sciences) et dans la section 60 (mécanique, génie mécanique, génie civil) avec 78 agents (22,4 %).

Métiers

Le tableau V-6 présente la liste des métiers des associés à mi-temps classée par ordre décroissant de leur effectif. Le premier constat qui s'impose est une extraordinaire dispersion puisque le métier arrivant en tête de la liste rassemble moins d'un dixième de l'effectif total. Ceci prouve l'éclectisme des établissements qui, devant la problématique de la professionnalisation des enseignements, recrutent dans des directions extrêmement variées.

Les conseillers et experts libéraux en études économiques, organisation et recrutement, gestion et fiscalité viennent en tête avec 264 agents (9,2 %), suivis des ingénieurs conseils libéraux en études techniques (229 agents - 8 %). On notera pour mémoire la présence de 41 personnels de direction de la fonction publique (1,4 %) et de 17 inspecteurs généraux de l'éducation nationale (les deux inspections confondues), soit 0,6 % de l'effectif total.

Les métiers se retrouvent de façon privilégiée dans une grande discipline. Ainsi, 82,5 % des ingénieurs conseils libéraux en études techniques sont en sciences, 90,7 % des avocats et 97 % des magistrats (tous ordres judiciaires) en droit, 96,7 % des cadres artistiques et technico-artistiques de l'audiovisuel et des spectacles et 98 % des psychologues, psychanalystes et psychothérapeutes en lettres et sciences humaines. Notons aussi que les pharmaciens représentent un tout petit peu plus de la moitié des associés à mi-temps des disciplines pharmaceutiques (31 agents sur 60), dont 20 praticiens hospitaliers (33,3 %) et 11 pharmaciens libéraux (18,3 %) ; les autres agents, par exemple les 7 ingénieurs et cadres du contrôle qualité, sont incontestablement compétents en matière pharmaceutique, mais n'exercent pas leur métier comme pharmacien.

Cœur du métier

La répartition des associés à mi-temps entre les dix cœurs du métier identifiés montre qu'il y a cinq activités principales qui regroupent presque neuf agents sur dix (88,9 % de l'effectif) et cinq activités plus secondaires.

L'activité de conseil (tableau V-11) est avec 733 agents (25,6 % de l'effectif total) la plus répandue. On peut y associer l'activité d'audit et d'expertise qui concerne 367 agents (12,8 %). C'est tout à fait logique avec ce qui a été observé en matière de catégories professionnelles et de métier. C'est également cohérent avec les données relatives au type d'employeur (tableau V-8) : 1 016 agents (35,5 % de l'effectif total) ont un statut de travailleur indépendant ou de gérant de leur société, 273 (9,6 %) sont salariés d'un cabinet, d'une agence ou d'une société de conseil et consultants.

Les trois autres activités qui rassemblent le plus grand nombre d'agents sont le management et organisation (461 agents - 16,1 % de l'effectif total), la conduite de projet, réalisation et maîtrise d'œuvre (433 - 15,2 %) et les études, recherche et développement et recherche appliquée (369 - 12,9 %).

On note que les activités de conseil et d'audit et expertise se renforcent en proportion par rapport à l'ensemble des associés, avec respectivement + 0,4 et + 0,3 points, mais aussi celles de conduite de projet, réalisation et maîtrise d'œuvre (+ 0,2) et de conception et création (+ 0,3). Ce renforcement se fait au détriment de l'activité d'études, recherche et développement et recherche appliquée (- 0,2) et surtout de celle d'enseignement supérieur et de formation (- 1,4).

Dans le chapitre homologue consacré à l'ensemble des associés, on déduisait des chiffres qu'une proportion importante de la population n'était pas (ou n'était plus) en prise avec la réalité concrète de la production de biens ou de services

dans les entreprises, mais on ne pouvait cependant en conclure que l'objectif d'ouverture des établissements sur le monde de l'entreprise en était dénaturé. Ces réflexions conservent leur pertinence s'agissant des seuls associés à mi-temps, les tendances observées étant donc peu différentes.

L'analyse disciplinaire du cœur du métier (tableau V-11) confirme les observations faites pour l'ensemble des associés, et, répétons le, cela n'a rien de surprenant compte tenu du poids de l'association à mi-temps dans la population globale.

L'activité de conseil, la plus répandue, est principalement présente en droit, économie et gestion (410 agents - 55,9 % de l'activité), devant les lettres et sciences humaines (171 - 23,3 %) et les sciences (144 - 19,6 %). On retrouve la même hiérarchie pour l'activité de management et organisation : 248 agents (53,8 % de l'activité) en droit, économie et gestion, 154 agents (33,4 %) en lettres et sciences humaines. A l'opposé, l'activité de conception et création est majoritairement présente en lettres et sciences humaines (122 agents - 68,2 % de l'activité) comme l'activité d'enseignement supérieur et de formation (144 - 64 %), alors que l'activité d'études, recherche et développement et recherche appliquée concerne surtout les sciences (204 - 55,3 %).

Un regard sur la situation des grandes disciplines montre que les associés des lettres et sciences humaines se répartissent de façon assez homogène entre cinq des dix cœurs du métier identifiés, le premier, l'activité de conduite de projet, réalisation et maîtrise d'œuvre comptant pour 19,4 % de l'effectif, le cinquième, l'activité de conception et création comptant pour 13,1 %. En revanche, en droit, économie et gestion, les agents se répartissent sur trois cœurs du métier, l'activité de conseil (410 agents - 36,1 % de l'effectif), l'activité de management et organisation (248 - 21,8 %), l'activité d'audit et d'expertise (241 - 21,2 %). Il en va de même en sciences où trois cœurs du métier dominent, l'activité d'études, recherche et développement et recherche appliquée (204 agents - 27,9 %), l'activité de conduite de projet, réalisation et maîtrise d'œuvre (162 - 22,2 %), l'activité de conseil (144 - 19,7 %). La pharmacie est dans une situation similaire : l'activité d'études, recherche et développement et recherche appliquée regroupe 16 agents (26,7 %), devant celles de la sécurité et du contrôle qualité (14 - 23,3 %) et du management et organisation (13 - 21,7 %).

Types d'employeur

On l'a noté au chapitre précédent, le statut de travailleur indépendant arrive très largement en tête de la liste des types d'employeur : 933 agents, soit 32,6 % de l'effectif des associés à mi-temps (tableau V-8). Il faut lui adjoindre les gérants de leur propre société (il s'agit, sous cette appellation, de sociétés de très petite taille - moins de dix salariés - dirigées par l'agent) : 83 personnes (2,9 %).

Les salariés d'un cabinet, d'une agence ou d'une société de conseil et consultants représentent le deuxième groupe par leur nombre : 273 agents (9,6 % de l'effectif total).

Les agents employés par des entreprises industrielles et par des entreprises commerciales et de services, y compris les établissements de soins et laboratoires, les établissements financiers et d'assurances, sont 646, soit 22,6 % de l'effectif.

Les employés des services publics, administrations et organismes publics, lesquels ne sont pas tous des agents publics, sont 446 (15,6 %).

On notera aussi que 105 personnes sont employées par des associations (3,7 %) et, pour l'anecdote, que les auteurs ont trouvé le dossier d'une personne qui se déclare traductrice interprète bénévole au profit de plusieurs ONG humanitaires. Dans ce dernier et seul cas, si on considère que les termes d'activité professionnelle principale prévus par le statut sous-entendent une activité dont l'intéressé tire le principal de ses revenus, on est fondé à se poser la question de la recevabilité juridique de la nomination.

Domaines d'activité

Là encore, la ventilation des associés à mi-temps entre les 24 domaines d'activité identifiés est identique à celle observée pour l'ensemble des associés (tableau V-15).

Les activités juridiques sont au premier rang (332 agents - 11,6 % de l'effectif total), devant l'informatique (293 - 10,3 %), la gestion et administration des entreprises (274 - 9,6 %), l'action culturelle, le tourisme et les arts (215 - 7,5 %) et le commerce et marketing (206 - 7,2 %).

On avait noté que l'environnement et le développement durable, domaine au cœur de l'actualité, ne rassemblait que 2 % de l'effectif global : cette proportion est identique pour les seuls associés à mi-temps. Il en va de même pour les

domaines qui recourent les disciplines universitaires plus classiques, l'économie, les mathématiques et statistiques, la physique, la chimie, la biologie, qui sont en fin de liste.

Les mêmes observations peuvent être faites s'agissant de la répartition par grande discipline : les activités juridiques sont majoritairement représentées en droit, économie et gestion (92,2 % de l'effectif du domaine), l'action culturelle, le tourisme et les arts sont principalement présents en lettres et sciences humaines (92,6 %) et l'informatique en sciences (74,4 %). On note aussi que seules les sciences accueillent des associés couvrant l'ensemble des domaines d'activité identifiés.

Les auteurs ont tenté de dresser une liste des spécialités dans lesquelles les associés interviennent, liste qui pourra apparaître incomplète ou qui mériterait des regroupements. Le tableau V-17 établit la répartition des associés à mi-temps par spécialité. Le constat est celui d'une extraordinaire dispersion de l'effectif entre toutes les occurrences identifiées, puisque la première d'entre elles, la stratégie commerciale ne rassemble que 4,1 % de l'effectif, et que 10 spécialités seulement ont un nombre d'agents qui représentent 2 % et plus du total.

Les associés à temps plein

On a recensé, pour l'étude, 194 associés à temps plein en fonctions le 1^{er} janvier 2007, représentant 6,4 % de l'effectif total (tableau I-1). Le nombre des associés à temps plein est stable depuis 1993, entre 200 et 300 personnes. A cela une raison simple : ils sont recrutés sur des postes vacants d'enseignant-chercheur pour une durée qui ne peut être inférieure à six mois ; lorsqu'un poste devient temporairement vacant, et qu'on prévoit que la vacance va être d'au moins six mois, l'établissement est sans doute plus enclin à recruter un ATER qu'un associé ; si le poste est définitivement vacant, l'établissement préférera le publier pour recruter un nouveau titulaire.

⇒ Les associés à temps plein se répartissent entre 77 professeurs et 117 maîtres de conférences (tableau I-1). Les professeurs représentent donc 39,7 % de l'effectif global, proportion supérieure à celle qu'on note pour l'ensemble de la population (36,5 %) et chez les enseignants-chercheurs titulaires et stagiaires des mêmes disciplines (30,7 %).

⇒ Ils représentent 0,4 % de l'effectif total des enseignants-chercheurs (ensemble de la population : 6 %), 0,3 % des enseignants du supérieur (ensemble de la population : 4,7 %). C'est pourquoi le tableau I-8 n'a pas été décliné pour cette seule catégorie.

⇒ De même, les tableaux I-7a et I-7b et les pyramides des âges n'ont pas été réalisés pour les seuls associés à temps plein, mais on peut penser que leur structure par âges n'est pas fondamentalement différente de celle de la population globale.

Répartition par discipline

95 agents sont accueillis dans les disciplines du droit, de l'économie et de la gestion (tableau I-1), soit 49 % de l'effectif des associés à temps plein, proportion supérieure de 8,6 points à celle de l'ensemble des associés. Les lettres et sciences humaines sont le deuxième groupe de disciplines (63 agents - 32,5 %) et devancent les sciences (35 - 18 %). La pharmacie n'accueille qu'un seul associé à temps plein.

Comme pour les associés à mi-temps, l'analyse au niveau des sections du CNU (tableau I-2) montre que la section 06 (sciences de gestion) se détache largement avec 52 agents, soit 26,8 % de l'effectif des associés à temps plein et 54,7 % des agents relevant du droit de l'économie et de la gestion. Viennent ensuite la section 05 (sciences économiques) avec 19 agents (9,8 %), la section 71 (sciences de l'information et de la communication) avec 13 agents (6,7 %), puis, à égalité, la section 01 (droit privé et sciences criminelles) et la section 02 (droit public) avec 9 personnes (4,6 %). En sciences, seule la section 60 (mécanique, génie mécanique, génie civil) a effectif qui lui permet de dépasser le seuil de 2 % de l'effectif global (4 agents - 2,1 %).

Sur les 57 sections du CNU, 14 sections accueillent aucun associé, 12 ont un effectif qui représente moins de 1 % du total des associés à temps plein, 19 un effectif compris entre 1 % et 2 % et 7 sections un effectif supérieur à 2 % et inférieur à 4 %. La dispersion des recrutements est donc la règle.

En droit, économie et gestion, les sections 06 et 05 regroupent les trois quarts de l'effectif (74,7 %). En lettres et sciences humaines, la concentration est beaucoup moins grande puisque les deux sections les plus nombreuses, la section 71 déjà citée et la section 18 (architecture, arts appliqués, arts plastiques...), ne rassemblent que 30,2 % de l'effectif, et que les six premières sections ne compte que 55,5 %. En sciences, la dispersion est encore plus accentuée puisque, on l'a noté précédemment, la section 60 est la seule à dépasser le seuil de 2 % de l'effectif global et ne représente que 11,4 % de l'effectif des sciences.

Féminisation

55 femmes occupent des fonctions d'associée à temps plein, soit 28,4 % de la population totale de cette catégorie, proportion de 7 points supérieure à celle qui prévaut pour l'ensemble des associés (tableau I-4). L'examen par corps montre que l'écart est grand entre les professeurs, dont le taux de féminisation est de 18,2 %, et les maîtres de conférences, dont le taux s'élève à 35 %. Comparativement aux associés à mi-temps, l'écart avec les enseignants-chercheurs des mêmes disciplines est moindre : il est de 2,3 points contre 6,8 chez les professeurs, de 6 points contre 15,1 chez les maîtres de conférences.

La hiérarchie entre les grandes disciplines est celle de tous les associés : les lettres et sciences humaines sont les disciplines les plus féminisées (23 femmes - 36,5 %) devant le droit, l'économie et la gestion (27 - 28,4 %) et les sciences (5 - 14,3 %).

Le détail du taux de féminisation par section du CNU (tableau I-5) n'est pas significatif car les effectifs de chacune est trop restreint : le plus ou moins grand nombre de femmes (et ce n'est qu'une ou deux personnes chaque fois) accentue mécaniquement les écarts avec le taux moyen observé pour chaque grande discipline. Le seul exemple parlant, en droit, économie et gestion, est la section 06 (sciences de gestion) qui accueille 34,6 % de femmes (18 agents).

Géographie des associés

⇒ Répartition académique

La prépondérance des trois académies d'Ile-de-France est encore plus marquée que pour l'ensemble des associés. Avec 66 associés à temps plein, elles concentrent 34 % de l'effectif total (tableaux II-1 et II-2), plus que leur part dans la population globale (28,8 %). Avec 38 agents, l'académie de Paris est encore la première académie d'accueil, son poids dans l'effectif global des associés à temps plein étant supérieur au sien dans la population totale : 19,6 % contre 12,9 %. Elle devance toujours l'académie de Créteil (20 agents - 10,3 %), mais l'académie de Versailles (8 agents - 4,1 %) est devancée par Lille (17 - 5,7 %), Strasbourg (16 - 8,2 %), Lyon (13 - 6,7 %), Aix-Marseille et Grenoble (11 - 5,7 %).

On notera qu'il n'y a aucun associé à temps plein dans les académies de Besançon, de Corse, de Limoges et de Reims.

⇒ Répartition par type d'établissement

Les associés à temps plein sont très majoritairement présents dans les universités (tableau II-4) : elles accueillent 143 personnes, soit 73,7 % de l'effectif total, moyenne supérieure de 6,6 points par rapport à l'ensemble des associés. Les IUT viennent au deuxième rang (25 agents - 12,9 %), devant les grands établissements (13 - 6,7 %).

Au niveau des grandes disciplines (tableau II-5), la part des universités est moindre que la moyenne de la catégorie en droit, économie et gestion : 66 agents, soit 69,5 % de l'effectif, au profit des IUT (16,8 %). En revanche, en lettres et sciences humaines et en sciences, les universités rassemblent une proportion plus importante d'associés à temps plein : respectivement, 79,4 % et 74,3 %.

Si on examine cette répartition géographique au niveau du corps, et avec les réserves qui doivent être faites en raison de la faiblesse des effectifs, on observe que les universités accueillent 87 % des 77 professeurs et 65 % des 117 maîtres de conférences.

Le tableau II-6 qui croise répartition académique et répartition par type d'établissement n'apporte pas de d'enseignements particuliers.

⇒ Répartition par type de formation dominante dans l'établissement

La répartition des associés à temps plein par type de formation dominante dans l'établissement montre que, par rapport à l'ensemble de la population, la part des agents qui exercent dans des établissements pluridisciplinaires (tableau II-8), est moindre : 78 personnes, soit 45,4 % de l'effectif total, contre 49,2 % pour l'ensemble des associés. Ce sont les établissements à dominante tertiaire qui en bénéficient : 57 agents (29,4 % contre 23,5 %), la part des établissements à dominante scientifique étant plus faible que pour la population globale : 26 agents (13,4 % contre 15,8 %).

L'examen au niveau du corps souligne des différences. Les établissements à dominante tertiaire accueillent 36,4 % des 77 professeurs, mais seulement 24,8 % des 117 maîtres de conférences, les établissements pluridisciplinaires 32,5 % des professeurs et 53,8 % des maîtres de conférences. Les établissements à dominante scientifique sont en retrait : ils rassemblent 18,2 % des professeurs et 10,3 % des maîtres de conférences.

Le tableau II-9 qui croise répartition académique et répartition par type de formation dominante dans l'établissement conduit aux mêmes observations que celles faites à propos des associés à mi-temps. Dans les académies de taille moyenne ou de petite taille, les universités sont par nature pluridisciplinaires ; tous les associés s'y regroupent, mais les effectifs sont peu nombreux : ainsi dans les académies de Dijon, Orléans-Tours, Poitiers. En revanche, dans les

académies dont la carte universitaire est diversifiée, la répartition des associés à mi-temps est tout aussi logiquement plus dispersée ; dans l'académie de Paris, 36,8 % des associés à temps plein seulement sont affectés dans des établissements à dominante tertiaire, 28,9 % dans des établissements à dominante scientifique, 15,8 % dans des formations d'ingénieur ; dans l'académie de Strasbourg, 56,3 % des agents sont accueillis dans des établissements à dominante tertiaire, 31,3 % dans des établissements pluridisciplinaires.

Nationalités

141 des 194 associés à temps plein sont de nationalité française (tableau II-11), soit 72,7 %. 117 ont été recrutés car justifiant d'une expérience professionnelle en rapport avec la spécialité enseignée. Seuls 24 d'entre eux ont exercé des fonctions d'enseignant du supérieur, dont 10 seulement dans un établissement étranger d'enseignement supérieur ou de recherche. Cette proportion pose question dans la mesure où, dans l'esprit de ses promoteurs, l'association à temps plein avait pour vocation de favoriser l'ouverture des établissements d'enseignement supérieur à l'international.

53 agents sont donc de nationalité étrangère, soit 27,3 % de l'effectif total. En janvier 1999, on dénombrait 120 étrangers parmi les associés à temps plein et 95 un an plus tard : même si les informations disponibles sont incomplètes, il semble que le nombre des étrangers soit en régression continue depuis plusieurs années.

Les 53 étrangers représentent 19 nationalités, dont 8 de l'Union européenne, 3 de l'Afrique, 2 de l'Europe hors Union européenne et 2 de l'Amérique du Nord. Les étrangers les plus nombreux sont des ressortissants de l'Union européenne (33 agents - 17 % de l'effectif total), principalement allemands (12 agents) et belges (7). On trouve ensuite les ressortissants de l'Afrique (8 agents - 4,1 %), au premier rang desquels les algériens (4).

Par grandes disciplines, c'est en lettres et sciences humaines que les étrangers sont les plus nombreux (23, dont 16 ressortissants de l'Union européenne), devant le droit, l'économie et la gestion (18, dont 10 de l'Union européenne) et les sciences (12, dont 7 de l'Union européenne).

La faiblesse de l'effectif des étrangers peut s'expliquer par les exigences statutaires. En effet, les agents qui exercent des fonctions d'enseignement ou de recherche dans un établissement étranger sont recrutés pour une durée qui ne peut être inférieure à six mois ; cette durée minimale du contrat paraît être un frein à l'accueil de personnalités étrangères de renom : elles peuvent avoir des difficultés à se libérer de leurs obligations à l'égard de leur établissement pour une durée aussi longue.

Pour autant, l'ouverture des établissements d'enseignement supérieur aux enseignants-chercheurs et chercheurs internationaux est-elle un échec ? Non. Le dispositif de l'invitation vient compenser le déficit de l'association.

L'étude du bureau DGRH A1-1 sur les enseignants non permanents publiée en juin 2007 montre que les établissements ont accueilli 4 255 enseignants invités sur l'année 2007, chiffre qui a progressé fortement entre 1999 et 2004 et s'est stabilisé depuis. Or, les invités sont statutairement des personnes, de nationalité française ou étrangère, qui exercent des fonctions d'enseignement ou de recherche dans un établissement étranger d'enseignement supérieur ou de recherche. Elles sont recrutées pour une durée comprise entre un mois et une année.

Les études du bureau DGRH A1-1 montrent aussi que les invités sont effectivement des ressortissants étrangers : environ 98 % d'entre eux. 35 % des invités sont citoyens de l'Union européenne, les principaux contingents étant allemands (6 à 7 %), italiens (6 %) et britanniques (5 %), puis espagnols et belges. 20 % sont originaires d'Amérique du Nord, des Etats-Unis (13 %) et du Canada (7 %), 13 % de l'Asie, principalement de la Chine (4 %) et du Japon (3 %), 10 % de l'Afrique, dont 7 % du Maghreb.

Les établissements ont donc préféré reporter sur l'invitation leur politique d'accueil des universitaires étrangers, le dispositif réglementaire étant plus souple que celui de l'association à temps plein, s'agissant de la durée minimale des contrats et de la procédure de nomination.

Niveau de diplôme

La répartition des associés à temps plein par niveau de diplôme est différente de celle observée pour les associés à mi-temps (tableau III-2). 87 agents (44,8 % de l'effectif total) ont justifié la possession d'un diplôme de niveau baccalauréat + 8 et plus, type doctorat ou HDR, alors que les titulaires d'un diplôme de niveau baccalauréat + 5, type DEA, DESS ou diplôme d'ingénieur, ne comptent plus que pour 34,5 % du total. Surtout, 3 agents seulement ont déclaré posséder un diplôme d'un niveau inférieur ou égal à baccalauréat + 3 (1,5 %), soit une proportion inférieure de 4,4 % par rapport à l'ensemble des associés.

Si on examine le niveau de diplôme par corps, on constate naturellement, pour les 77 professeurs, que la part des titulaires d'un diplôme de type doctorat ou HDR s'élève à 76,6 % de l'effectif total, alors que celle des titulaires d'un diplôme de niveau baccalauréat + 5 chute à 18,2 %. Pour les 117 maîtres de conférences, la part des titulaires d'un diplôme de type doctorat ou HDR tombe à 39,3% alors que celle des titulaires d'un diplôme de niveau baccalauréat + 5 monte à 45,3 %. La logique hiérarchique des recrutements est tout particulièrement respectée pour les associés à temps plein : le rang des professeurs est proposé prioritairement aux personnes qui ont le niveau du doctorat.

Le niveau baccalauréat + 8 et plus est majoritaire dans chacune des trois grandes disciplines : 62,9 % de l'ensemble des associés à temps plein en sciences, 55,6 % en lettres et sciences humaines, 50,5 % en droit, économie et gestion. Cette moyenne pour l'ensemble de la population recouvre les différences notées précédemment entre professeurs et maîtres de conférences. Il n'y a pas, ni en lettres et sciences humaines, ni en sciences, d'agents ayant un diplôme d'un niveau inférieur à la maîtrise.

Par ailleurs, sur les 107 agents titulaires d'un diplôme étranger, 38 sont des associés à temps plein (19,6 % de l'effectif global de cette catégorie), dont 9 de nationalité française, et se répartissant entre 9 maîtres de conférences et 29 professeurs. Tous ont un diplôme de niveau baccalauréat + 8 et plus.

Ancienneté moyenne dans le corps

L'ancienneté moyenne des associés à temps plein dans leur corps est de 2 ans, 2 mois, 5 jours (tableau IV-1). On rappellera cependant les réserves techniques quant au calcul de cette valeur, évoquées ci dessus dans le chapitre homologue consacré à l'ensemble des associés.

Cette ancienneté moyenne est identique chez les maîtres de conférences et chez les professeurs. En revanche, l'examen par grandes disciplines montre des différences notables. C'est en droit, économie et gestion qu'elle est la plus longue (2 ans, 5 mois 25 jours) ; la valeur trouvée pour le seul associé de pharmacie (3 mois, 2 jours) signifie qu'il est dans son premier contrat.

Un regard sur la situation par tranches d'ancienneté (tableau IV-2) montre que 73,7 % des 194 associés à temps plein ont une ancienneté dans leur corps égale ou inférieure à 3 ans, et 16 % une ancienneté comprise entre 4 et 6 ans. Seuls 10,3 % des agents ont une ancienneté supérieure à 6 ans, dont 2,1 % une ancienneté égale ou supérieure à 12 ans.

Catégories professionnelles

La répartition des associés à temps plein par type de catégorie professionnelle est sensiblement différente de celle observée pour les associés à mi-temps.

Les professeurs et professions scientifiques arrivent en tête avec 68 agents (35,1 % de l'effectif total), devant les cadres administratifs et commerciaux des entreprises (42 agents - 21,6%) et les professions libérales et assimilés (34 - 17,5 %) (tableau V-1). Les cadres de la fonction publique ne représentent que 4,1 % de la population totale.

Si on considère la place de chaque grande discipline au sein d'une catégorie professionnelle donnée, on observe que 36,8 % des agents classés dans la catégorie des professeurs et professions scientifiques relèvent du droit, de l'économie et de la gestion, contre 35,3 % des lettres et sciences humaines et 27,9 % des sciences.

Cette ventilation relativement équilibrée n'est pas celle des cadres administratifs et commerciaux des entreprises qui se retrouvent à 76,2 % en droit, économie et gestion, devant largement les lettres et sciences humaines (19 %) et les sciences (4,8 %).

La position dominante du droit, de l'économie et de la gestion concerne également les professions libérales et assimilés : 61,8 % de l'effectif de la catégorie ; les lettres et sciences humaines ne rassemblent que 29,4 % de l'effectif. Cette position est encore plus marquante s'agissant des cadres de la fonction publique : 87,5 % en droit, économie et gestion, mais l'effectif restreint de la catégorie amplifie mécaniquement les proportions. Dans le même sens, 85,7 % des associés relevant des professions de l'information, des arts et des spectacles sont en lettres et sciences humaines.

En sens inverse, si on regarde la place de chaque catégorie professionnelle au sein d'une discipline, on constate que les disciplines du droit, de l'économie et de la gestion (95 agents) recrutent principalement dans trois catégories professionnelles : 32 des associés de ces disciplines (33,7 %) sont des cadres administratifs et commerciaux, 25 (26,3 %) relèvent des professeurs et professions scientifiques et 21 (22,1 %) des professions libérales et assimilés.

Les 63 agents des lettres et sciences humaines sont issus principalement de deux catégories : les professeurs et professions scientifiques (24 agents - 38,1 %), les professions de l'information, des arts et des spectacles (18 - 28,6 %) ; les professions libérales et assimilés (10 - 15,9 %) constituent un vivier non négligeable.

Les sciences sont, à un niveau d'effectif presque deux fois moindre, dans un schéma identique : deux catégories rassemblent la majorité des agents, les professeurs et professions scientifiques (19 agents - 54,3 %), les ingénieurs et cadres techniques (10 agents - 28,6 %).

Le tableau V-3 donne une répartition de la population par catégorie professionnelle et section du CNU.

Les professeurs et professions scientifiques, premier vivier du recrutement, sont répartis dans 30 des 57 sections du CNU, chacune ayant donc un effectif limité : seules la section 06 (sciences de gestion) et la section 05 (sciences économiques) avec chacune 10 agents accueillent un nombre d'associés un peu significatif.

Le recrutement est beaucoup moins dispersé pour les autres catégories professionnelles. Les professions libérales et assimilés sont accueillies dans seulement 14 sections, avec une position dominante de la section 06 (32,3 % de l'effectif de la catégorie). Les cadres administratifs et commerciaux des entreprises sont rassemblés dans 12 sections, la section 06 comptant pour 57,1 % de l'effectif de la catégorie. Il en est de même pour les ingénieurs et cadres techniques ventilés dans 12 sections, sans qu'aucune se détache véritablement.

Les cadres de la fonction publique se regroupent dans 6 sections, dont 5 relèvent du droit, de l'économie et de la gestion, avec encore une position dominante de la section 06 qui accueille 32,3 % de l'effectif de la catégorie et 52,4 % de l'effectif de la catégorie pour les seules disciplines juridiques et économiques.

Métiers

Le tableau V-5 présente la liste des métiers des associés à temps plein classée par ordre décroissant de leur effectif. Le premier constat est la domination des professeurs et maîtres de conférences qui rassemblent 32,5 % de l'effectif total (63 agents) ; on leur adjointra, pour retrouver la proportion de la catégorie des professeurs et professions scientifiques, les 4 agents de la recherche publique qui représentent 2 % de l'effectif. La dispersion est donc moins grande que celle observée pour les associés à mi-temps, mais on a néanmoins identifié 55 métiers différents, ce qui confirme l'éclectisme des établissements devant la problématique de la professionnalisation des enseignements.

Les conseillers et experts libéraux en études économiques, organisation et recrutement, gestion et fiscalité viennent en ensuite avec 16 agents (8,2 %), suivis des ingénieurs conseils libéraux en études techniques (12 agents - 6,2 %).

Les métiers se répartissent entre les grandes disciplines comme on l'a noté pour les catégories professionnelles, la dispersion étant plus grande en droit, économie et gestion, lettres et sciences humaines qu'en sciences.

Cœur du métier

Les associés à temps plein se répartissent entre sept des dix cœurs du métier identifiés.

L'activité d'enseignement supérieur et de formation (tableau V-11) est avec 60 agents (30,9 % de l'effectif total) la plus répandue, ce qui est normal compte tenu du poids des professeurs et maîtres de conférences dans la population. Mais ensuite, la répartition est assez homogène puisque les quatre activités suivantes rassemblent entre 18 % et 12,4 % de l'effectif : l'activité de conseil concerne 35 agents (18 %), devant l'activité d'études, recherche et développement et recherche appliquée (30 - 15,5 %), le management et organisation (27 - 13,9 %), la conduite de projet, réalisation et maîtrise d'œuvre (24 - 12,4 %).

Cette répartition est très différente de celle observée pour l'ensemble des associés. La part de l'activité d'enseignement supérieur et de formation est plus de trois fois supérieure. L'activité d'études, recherche et développement et recherche appliquée est également renforcée : + 2,4 points. En revanche, toutes les autres activités sont moins représentées, et notamment les activités de conseil et d'audit et expertise de 5 points moins nombreuses en proportion par rapport à l'ensemble des associés.

L'analyse disciplinaire du cœur du métier (tableau V-11) montre que l'activité d'enseignement supérieur et de formation, la plus répandue, est d'abord présente en lettres et sciences humaines (51,7 % des 60 agents exerçant cette activité), puis en droit, économie et gestion (35 %), et est relativement marginale en sciences (13,3 %). L'activité de conseil, la seconde en proportion, est surtout concentrée en droit, économie et gestion (68,6 % des 35 agents exerçant cette activité), alors que l'activité d'études, recherche et développement et recherche appliquée, la troisième, est principalement représentée en sciences (56,7 % des 30 agents exerçant cette activité).

Un regard sur la situation des grandes disciplines montre que les associés du droit, de l'économie et de la gestion se répartissent de façon assez homogène entre six des sept cœurs du métier identifiés, puisque l'activité de conception et création avec un seul agent peut être considérée comme négligeable. L'activité de conseil qui vient au premier rang ne concerne que 25,3 % des 95 agents, l'activité d'enseignement supérieur et de formation 22,1 % et la dernière par ordre décroissant d'importance, l'activité de conduite de projet, réalisation et maîtrise d'œuvre, encore 11,6 % de l'effectif.

La situation est différente en lettres et sciences humaines où l'activité d'enseignement supérieur et de formation représente 49,2 % des 63 agents de ces disciplines, suivie par l'activité de conduite de projet, réalisation et maîtrise d'œuvre qui ne concerne que 17,5 % des agents.

En sciences, l'activité d'études, recherche et développement et recherche appliquée est majoritaire avec 48,6 % des 35 agents, l'activité d'enseignement supérieur et de formation ne représentant que 22,9 % de l'effectif.

Types d'employeur

En toute logique avec ce qui vient d'être noté pour les catégories professionnelles et les cœurs du métier, les établissements d'enseignement supérieur sont en tête de la liste des types d'employeurs : ils emploient 67 des 194 associés à temps plein, soit 34,5 % de l'effectif (tableau V-7).

Les travailleurs indépendants et les gérants de leur société sont 38 (19,6 % de l'effectif). Aucun autre type d'employeur n'atteint le seuil des 10 % de l'effectif. On notera que les agents employés par une administration de l'Etat sont 5 et que les agents d'une administration territoriale ne sont que 3.

Domaines d'activité

La ventilation des associés à temps plein entre les 24 domaines d'activité identifiés est sensiblement différente de celle observée pour l'ensemble des associés (tableau V-14).

Les activités juridiques qui sont au premier rang pour l'ensemble de la population ne viennent qu'en huitième position avec seulement 10 agents (5,2 %). C'est le domaine de la gestion et administration des entreprises qui est en tête de liste avec 22 agents (11,3 %), ce qui corrobore la place des sections 06 (sciences de gestion) et 05 (sciences économiques) notée ci-dessus (tableau I-2). Il devance de très peu le domaine des activités linguistiques et littéraires (21 agents - 10,8 % de l'effectif total) et un peu plus largement ceux de l'action culturelle, du tourisme et des arts et de la gestion des ressources humaines (14 - 7,2 %).

La répartition par grande discipline est parfaitement cohérente avec ce qui précède : le domaine de la gestion et administration des entreprises est prépondérant en droit, économie et gestion (86,42 % de l'effectif du domaine), les activités linguistiques et littéraires sont majoritairement représentées en lettres et sciences humaines (95,2 %).

Avec les limites exprimées à propos des associés à mi-temps, le tableau V-16 établit la répartition des associés à temps plein par spécialité. Le même constat d'une très grande dispersion de l'effectif entre toutes les occurrences identifiées peut être fait, puisque 4 spécialités seulement ont un nombre d'agents qui représentent 3 % et plus du total.

Conclusion

Au terme de cette étude, les auteurs souhaitent mettre en exergue les points suivants.

⇒ Le dispositif de l'association est d'abord celui des associés à mi-temps qui représentent plus de neuf agents sur dix.

Le point de départ de la croissance de l'effectif des associés à mi-temps se situe en 1993 avec la mise en place dans les établissements d'enseignement supérieur des crédits de recrutement dits « PAST » inscrits à la loi de finances. L'effectif a été multiplié par 6,5 depuis cette date, la progression étant plus lente depuis 2001 et même quasiment stabilisée depuis 2004.

A l'opposé, le nombre des associés à temps plein a stagné, variant dans une fourchette comprise entre 200 et 300 agents. Il semble que le mode du financement de leur recrutement, lié à la vacance d'un poste d'enseignant-chercheur titulaire, soit la cause de cette stagnation de l'effectif.

⇒ Globalement, l'association est pour les établissements une ressource enseignante, certes non négligeable, mais néanmoins restreinte : les associés ne représentent que 6 % du total des enseignants-chercheurs, 4,7 % des enseignants du supérieur (c'est-à-dire de l'ensemble enseignants-chercheurs et enseignants du second degré affectés dans les établissements d'enseignement supérieur). C'est un effectif moins grand que ceux des ATER et des enseignants invités.

Cependant, certaines disciplines, la section 71 (sciences de l'information et de la communication) ou encore la section 06 (sciences de gestion), dans lesquelles les associés comptent respectivement pour 30,4 % et 27,1 % de l'effectif des enseignants-chercheurs, ne sauraient assurer tous les enseignements sans l'apport des associés (et sans celui des enseignants du second degré).

⇒ La féminisation de l'association est relativement faible : un peu plus du cinquième de la population, alors que les femmes représentent un peu plus du tiers de l'effectif des enseignants-chercheurs. L'association à mi-temps pèse certes de tout son poids dans ce taux, mais la situation est à peine plus satisfaisante pour l'association à temps plein : les femmes comptent pour un peu plus du quart de cette catégorie.

Les contraintes statutaires qui règlent l'association à mi-temps, durée minimale du premier contrat et obligation de conserver son activité professionnelle principale pendant le contrat, constituent, pour les auteurs, un frein au recrutement des femmes.

⇒ L'analyse de l'activité et de l'expérience professionnelle des associés à mi-temps a mis en lumière la place prépondérante des travailleurs indépendants ou gérants de leur société : ils représentent 35,5 % de l'effectif. On peut leur adjoindre les salariés d'un cabinet, d'une agence ou d'une société de conseil et consultants (9,6 % du total).

Ces chiffres sont corroborés par les observations faites sur le cœur du métier exercé par les agents : 38,4 % des associés à mi-temps ont une activité principale centrée sur le conseil, l'audit et l'expertise.

Les auteurs en déduisent qu'une proportion importante des associés n'est pas (ou n'est plus) en prise avec la réalité concrète de la production de biens ou de services dans les entreprises, se posant alors la question de savoir si l'un des objectifs initiaux du dispositif de l'association à mi-temps, l'ouverture des établissements et des étudiants sur le monde de l'entreprise, n'est pas été un peu dénaturé.

En fait, cette question importante ne peut pas être tranchée avec certitude dans la mesure où les établissements n'ont peut-être pas eu d'autres choix que de recruter ces personnes et où les instances de recrutement ont jugé que ces agents avaient les compétences requises pour répondre à la professionnalisation des enseignements et au développement des contacts avec les entreprises. Néanmoins, il conviendrait sans doute de s'interroger sur les moyens d'attirer davantage d'ingénieurs et de cadres techniques, commerciaux et administratifs des entreprises industrielles, commerciales et de services vers les universités.

⇒ La proportion des agents de nationalité étrangère est très faible : 5,7 % pour l'ensemble des associés.

Elle l'est davantage pour les associés à mi-temps (4,3 %) mais c'est logique dans la mesure où ces agents doivent poursuivre leur activité professionnelle principale pendant la durée de leur contrat, la cessation de celle-ci entraînant de droit l'interruption du contrat au terme de l'année universitaire en cours. Le pourcentage de travailleurs étrangers parmi les actifs exerçant au niveau de responsabilité exigé des associés est-il plus élevé ?

En revanche, les étrangers ne représentent que 27,3 % de l'effectif des associés à temps plein, alors que le dispositif avait été créé pour permettre aux établissements de s'ouvrir à l'international, de recruter des universitaires étrangers de renom.

Les auteurs ont démontré cependant que le nombre très limité d'associés étrangers (175, dont 53 étrangers à temps plein) ne signifiait pas l'échec de la politique d'ouverture internationale des établissements. Ils compensent en effet ce déficit par l'accueil de nombreux enseignants invités (plus de 4 200 en 2007) qui sont pratiquement tous (à 98 %) des enseignants-chercheurs et des chercheurs étrangers. En fait, il apparaît que le dispositif statutaire de l'invitation soit plus souple que celui de l'association sur ce plan.

Faut-il maintenir le dispositif de l'association ou faut-il simplement le faire évoluer ? Quel pourra être l'impact de la loi n° 2007-1199 du 10 août 2007 relative aux libertés et responsabilités des universités ?

L'association a deux objectifs : d'une part, accueillir des professionnels qui apportent leur expérience de l'entreprise dans l'établissement, et cela vaut pour l'association à mi-temps comme pour l'association à temps plein ; d'autre part, s'ouvrir aux enseignants-chercheurs et chercheurs étrangers qui enrichissent l'enseignement et la recherche et permettent de nouer des partenariats avec leurs universités et centres de recherches ; c'est le second objectif de l'association à temps plein.

On a vu que l'association à mi-temps satisfait globalement à l'objectif de professionnalisation qui lui a été dévolu. On a également constaté que l'association à temps plein n'est plus qu'un dispositif mineur et qu'il ne répond plus à l'objectif d'ouverture internationale qui lui est spécifique.

Abolir l'association dans son ensemble poserait le problème d'un dispositif de substitution pour ce qui concerne l'ouverture vers le monde des entreprises, mais, en revanche, ne serait pas dommageable à l'ouverture internationale puisque les établissements trouvent, avec l'invitation, un moyen plus efficace de nouer des relations avec leurs homologues étrangers.

La question du titre de professeur des universités et de maître de conférences associés, conféré pour l'un par le décret du Président de la République, pour l'autre par l'arrêté du ministre chargé de l'enseignement supérieur, est toutefois soulevée : existe-t-il un attachement au titre parmi les associés ? Les auteurs ne disposent pas d'éléments de réponse, sinon que le statut prévoit seulement le titre d'enseignant invité, sans référence aux appellations universitaires et notamment celle de professeur, et que cela n'a pas empêché le développement numérique important du dispositif.

Les auteurs sont donc enclins à penser que l'association à temps plein peut, sans conséquence importante, être abrogée.

L'association à mi-temps ne peut pas l'être sans la mise en place d'un dispositif de substitution. A cet égard, la loi du 10 août 2007 ouvre une piste de réflexion en donnant aux établissements une compétence pour définir, dans le cadre de leur contrat pluriannuel, le pourcentage maximum de leur masse salariale qu'ils pourraient consacrer au recrutement de contractuels, notamment d'enseignement et de recherche. En ce sens, elle invite à réfléchir à la mise en place d'une modalité d'invitation destinée aux professionnels. Au-delà, la loi ne va-t-elle pas aboutir à faire tomber l'association en désuétude ?

Pour le moins, le dispositif de l'association à mi-temps pourrait être amélioré. Deux points méritent attention. Il semble aux auteurs que la durée minimale du premier contrat, trois ans, est un frein au recrutement des professionnels engagés dans les entreprises de production de biens et de services et au recrutement des femmes ; toutefois, la réduction de cette durée accroîtrait les tâches liées au renouvellement des contrats pour les établissements et pour l'administration centrale : il faudrait donc étudier les mesures qui ne les pénaliseraient pas de façon excessive. Les auteurs s'interrogent également sur la possibilité offerte aujourd'hui de renouveler sans limite le contrat d'association : les chiffres montrent que les « carrières » longues ne sont pas, de loin, la majorité, mais l'analyse des dossiers a laissé entendre que celles-ci concernent principalement des personnes qui ne sont plus directement en prise avec la réalité concrète des entreprises de production. Une modalité d'invitation pour les professionnels, sous la responsabilité totale des établissements pourrait être conçue avec un contrat d'une durée plus courte (trimestre ou semestre ?), un nombre de renouvellements limité, l'exigence d'une expérience en entreprise, mais pas nécessairement celle d'être effectivement actif pendant la durée du contrat.

Annexes

Article L.952-1

Sous réserve des dispositions de l'article L. 951-2, le personnel enseignant comprend des enseignants-chercheurs appartenant à l'enseignement supérieur, d'autres enseignants ayant également la qualité de fonctionnaires, des **enseignants associés** ou invités et des chargés d'enseignement.

Les **enseignants associés** ou invités assurent leur service à temps plein ou à temps partiel. Ils sont recrutés pour une durée limitée dans des conditions fixées par décret en Conseil d'Etat.

Les chargés d'enseignement apportent aux étudiants la contribution de leur expérience ; ils exercent une activité professionnelle principale en dehors de leur activité d'enseignement. Ils sont nommés pour une durée limitée par le président de l'université, sur proposition de l'unité intéressée, ou le directeur de l'établissement. En cas de perte d'emploi, les chargés d'enseignement désignés précédemment peuvent voir leurs fonctions d'enseignement reconduites pour une durée maximale d'un an.

Le recrutement de chercheurs pour des tâches d'enseignement est organisé dans des conditions fixées par décret.

Article L.952-6

Sauf dispositions contraires des statuts particuliers, la qualification des enseignants-chercheurs est reconnue par une instance nationale.

L'examen des questions individuelles relatives au recrutement, à l'affectation et à la carrière de ces personnels relève, dans chacun des organes compétents, des seuls représentants des enseignants-chercheurs et personnels assimilés d'un rang au moins égal à celui postulé par l'intéressé s'il s'agit de son recrutement et d'un rang au moins égal à celui détenu par l'intéressé s'il s'agit de son affectation ou du déroulement de sa carrière. Toutefois, les statuts particuliers des corps d'enseignants-chercheurs peuvent prévoir, dans les organes compétents en matière de recrutement, la participation d'**enseignants associés à temps plein** de rang au moins égal à celui qui est postulé par l'intéressé ainsi que d'universitaires ou chercheurs étrangers.

L'appréciation, concernant le recrutement ou la carrière, portée sur l'activité de l'enseignant-chercheur tient compte de l'ensemble de ses fonctions. Elle est transmise au ministre chargé de l'enseignement supérieur avec l'avis du président ou du directeur de l'établissement.

Par dérogation au statut général des fonctionnaires de l'Etat, des personnalités ne possédant pas la qualité de fonctionnaire peuvent être recrutées et titularisées à tout niveau de la hiérarchie des corps d'enseignants-chercheurs dans des conditions précisées par un décret en Conseil d'Etat qui fixe notamment les conditions dans lesquelles les qualifications des intéressés sont appréciées par l'instance nationale.

De même, des personnalités n'ayant pas la nationalité française peuvent, dans les conditions fixées par un décret en Conseil d'Etat, être nommées dans un corps d'enseignants-chercheurs.

Article L.952-13

Les **enseignants associés** de nationalité étrangère auxquels est reconnue la qualité de réfugié, conformément aux dispositions de la loi n° 52-893 du 25 juillet 1952 relative au droit d'asile, peuvent être renouvelés annuellement dans leurs fonctions, au-delà de la durée fixée en application de l'article L. 952-1.

Président de la République ; Premier ministre ; Éducation nationale ; Économie, finances et budget ; Relations extérieures ; Fonction publique et simplifications administratives - JO du 19-07-1985

Vu L. n° 68-978 du 12-11-1968 mod. ; L. n° 84-16 du 11-01-1984 ; L. n° 84-52 du 26-01-1984 ; D. n° 78-284 du 08-03-1978 ; D. n° 83-299 du 13-04-1983 mod. ; D. n° 83-399 du 18-05-1983 mod. ; D. n° 83-287 du 08-04-1983 mod. ; D. n° 83-1260 du 30-12-1983 ; D. n° 84-431 du 06-06-1984 ; avis C.T.P. ; Conseil d'État, section finances, entendu ; Conseil des ministres entendu.

Titre I^{er}

Professeurs des universités et maîtres de conférences associés ou invités à temps plein
(ajouté par le décret n° 91-266 du 6 mars 1991)

Art. 1 (modifié par les décrets n° 92-709 du 23 juillet 1992 et n° 2002-1069 du 6 août 2002). – Dans les établissements d'enseignement supérieur et de recherche relevant du ministère de l'Éducation nationale, peuvent être recrutés en qualité de professeur des universités ou de maître de conférences associés des personnalités françaises ou étrangères remplissant l'une des conditions suivantes :

1° Justifier d'une expérience professionnelle directement en rapport avec la spécialité enseignée autre qu'une activité d'enseignement, d'au moins sept ans dans les neuf ans qui précèdent le 1^{er} janvier de l'année du recrutement pour un maître de conférences associé et, d'au moins neuf ans dans les onze ans qui précèdent le 1^{er} janvier de l'année du recrutement pour un professeur des universités associé ;

2° Justifier de l'un des diplômes mentionnés au 1° de l'article 23 du décret du 6 juin 1984 susvisé ou de diplômes universitaires, qualifications ou titres étrangers, estimés équivalents par la commission de spécialistes compétente et exercer des fonctions d'enseignement ou de recherche dans un établissement étranger d'enseignement supérieur ou de recherche, ou avoir exercé de telles fonctions si le candidat a la qualité de réfugié politique.

Art. 2 (modifié par le décret n° 92-709 du 23 juillet 1992). – Les nominations des professeurs des universités et maîtres de conférences associés sont prononcées par les autorités compétentes pour la nomination des enseignants chercheurs titulaires de même catégorie sur la proposition de la commission de spécialité et d'établissement concernée. Cette proposition doit être accompagnée de l'avis favorable du conseil d'administration de l'établissement.

La commission et le conseil d'administration, siègent en formation restreinte aux enseignants chercheurs et personnels assimilés d'un rang au moins égal à celui correspondant aux fonctions postulées.

Dans les écoles et instituts faisant partie des universités, la nomination est prononcée sur proposition du directeur. Cette proposition est soumise pour avis au conseil de l'école ou de l'institut et doit recueillir l'avis favorable de la commission de spécialité et d'établissement.

Art. 3 (modifié par le décret n° 91-266 du 6 mars 1991). – Les enseignants à temps plein ne peuvent exercer simultanément une activité professionnelle d'agent public.

Art. 4 (modifié par les décrets n° 91-266 du 6 mars 1991 et n° 2002-1069 du 6 août 2002). – Les maîtres de conférences associés à temps plein sont nommés pour une durée qui ne peut être inférieure à six mois, ni supérieure à trois ans. Cette nomination peut être renouvelée, pour une durée qui ne peut être supérieure à trois ans, au vu d'un rapport d'activité et dans les conditions prévues à l'article 2 du présent décret.

Les professeurs associés à temps plein sont nommés pour une durée qui ne peut être inférieure à six mois, ni supérieure à trois ans. Le décret de nomination peut prévoir qu'au terme de la durée de l'engagement qu'il

fixe, l'intéressé peut, sur sa demande, être maintenu une ou plusieurs fois dans ses fonctions, par arrêté du ministre, au vu d'un rapport d'activité et dans les conditions prévues à l'article 2 du présent décret. Toute cessation de fonctions anticipée intervenant à la demande de l'intéressé est prononcée par arrêté du ministre chargé de l'enseignement supérieur.

La durée totale des fonctions d'enseignant associé à temps plein ne peut en aucun cas excéder six ans.

Art. 5 (abrogé par le décret n° 91-266 du 6 mars 1991, rétabli par le décret n° 2002-1069 du 6 août 2002).

I. - Sous réserve d'être employés de manière continue depuis au moins un an, les enseignants associés à temps plein relevant du ministre chargé de l'enseignement supérieur peuvent être autorisés, dans les conditions prévues aux six premiers alinéas de l'article 25-1 de la loi n° 82-610 du 15 juillet 1982 d'orientation et de programmation pour la recherche et le développement technologique de la France, par le chef d'établissement, à participer, en qualité d'associé ou de dirigeant, à la création d'une entreprise dont l'objet est la valorisation des travaux de recherche qu'ils ont réalisés dans l'exercice de leurs fonctions.

À compter de la date d'effet de l'autorisation, l'administration met fin aux fonctions de l'enseignant associé.

Les dispositions des huitième et dernier alinéas de l'article 25-1 de la loi du 15 juillet 1982 susmentionnée sont applicables aux agents mentionnés aux alinéas précédents. Lorsque l'autorisation est retirée ou n'est pas renouvelée, les intéressés ne peuvent continuer à exercer leurs fonctions dans l'entreprise que dans les conditions prévues au titre II du décret n° 95-168 du 17 février 1995 relatif à l'exercice d'activités privées par des fonctionnaires ou agents non titulaires ayant cessé temporairement ou définitivement leurs fonctions et aux commissions instituées par l'article 4 de la loi n° 94-530 du 28 juin 1994.

II. - Sous réserve d'être employés de manière continue depuis au moins un an, les enseignants associés à temps plein peuvent être autorisés, par le chef d'établissement, dans la limite de la durée de leur engagement, dans les conditions et selon les modalités fixées à l'article 25-2 de la loi du 15 juillet 1982 susmentionnée, à apporter leur concours scientifique à une entreprise qui assure la valorisation des travaux de recherche qu'ils ont réalisés dans l'exercice de leurs fonctions et à prendre une participation dans le capital social de l'entreprise dans la limite de 15 %.

Lorsque l'autorisation est retirée, les intéressés ne peuvent continuer à exercer leurs fonctions dans l'entreprise que dans les conditions prévues au titre II du décret du 17 février 1995 susmentionné.

Art. 6 (modifié par les décrets n° 91-266 du 6 mars 1991 et n° 92-709 du 23 juillet 1992). – Les chercheurs titulaires relevant du décret du 30 décembre 1983 susvisé justifiant d'une ancienneté de trois ans en cette qualité peuvent être détachés pour exercer des fonctions d'enseignant associé à temps plein s'ils sont en possession d'un des diplômes mentionnés au 1° de l'article 23 du décret du 6 juin 1984 susvisé ou de diplômes universitaires, qualifications ou titres étrangers estimés équivalents par la commission de spécialistes compétente. Les chercheurs détachés sont nommés en qualité d'enseignant associé conformément aux règles prévues à l'article 2 ci-dessus. La durée de leurs fonctions en qualité d'enseignant associé est égale à la durée de leur détachement et peut être prolongée, s'il est renouvelé, dans les conditions prévues à l'article 4 ci-dessus.

Art. 7 (modifié par les décrets n° 90-820 du 12 septembre 1990, n° 91-266 du 6 mars 1991, n° 92-709 du 23 juillet 1992 et n° 2002-1069 du 6 août 2002). - Le titre d'enseignant invité peut être conféré par arrêté du président de l'université ou du directeur de l'établissement concerné, pour une durée qui ne peut être inférieure à un mois sans pouvoir excéder un an, à des personnalités de nationalité française ou étrangère qui exercent des fonctions d'enseignement ou de recherche dans un établissement étranger d'enseignement supérieur ou de recherche.

Les enseignants invités sont désignés sur proposition de la commission de spécialité et d'établissement et après avis du conseil scientifique de l'établissement. La commission et le conseil siègent en formation restreinte aux enseignants chercheurs et personnels assimilés d'un rang au moins égal à celui correspondant aux fonctions postulées.

Dans les écoles et instituts faisant partie d' une université, la proposition est formulée par le directeur de l'école ou de l'institut. Cette proposition est soumise à l' avis du conseil de l' école ou de l'institut et doit recueillir l'avis favorable de la commission de spécialité et d'établissement.

L'arrêté de nomination peut, sur proposition des instances de l'établissement mentionnées ci-dessus, valoir pour plusieurs années universitaires consécutives, dans la limite de trois années. Dans ce cas, la durée de l'invitation doit, pour chaque année concernée, être comprise entre trois et six mois. Cette nomination peut être renouvelée.

Art. 8 (*modifié par le décret n° 91-266 du 6 mars 1991*). – Les enseignants associés et invités à temps plein ont les mêmes obligations de service que celles qui sont applicables aux enseignants chercheurs titulaires de même catégorie.

Titre II

Professeurs des universités et maîtres de conférences associés ou invités à mi-temps (ajouté par le décret n° 91-266 du 6 mars 1991)

Art. 9 (*modifié par les décrets n° 91-266 du 6 mars 1991 et n° 2002-1069 du 6 août 2002*).

I. - Des personnalités françaises ou étrangères justifiant depuis au moins trois ans d'une activité professionnelle principale, autre que d'enseignement, et d'une expérience professionnelle directement en rapport avec la spécialité enseignée peuvent être recrutées en qualité de professeur des universités ou de maître de conférences associés à mi-temps.

II. - Les intéressés sont tenus d'effectuer un service d'enseignement et de recherche d'une durée égale à la moitié de celle qui s'applique aux personnels titulaires de même catégorie.

La cessation de leur activité principale entraîne de plein droit la cessation du contrat d'association au terme de l'année universitaire en cours. Toute cessation de fonction anticipée intervenant à la demande de l'intéressé est prononcée par arrêté du ministre chargé de l'enseignement supérieur.

III. - Les agents publics postulant des fonctions d'enseignant associé à mi-temps doivent obtenir une autorisation de l'autorité hiérarchique dont ils relèvent. Celle-ci est réputée acquise à l'expiration d'un délai de deux mois suivant la réception de la demande.

Les agents publics exerçant dans un établissement d'enseignement ou de recherche ne peuvent être nommés enseignants associés à mi-temps.

Art. 9-1 (*ajouté par le décret n° 91-266 du 6 mars 1991, modifié par le décret n° 2002-1069 du 6 août 2002*).

- Les maîtres de conférences associés à mi-temps sont nommés pour une période de trois ans par arrêté du ministre chargé de l'enseignement supérieur suivant la procédure prévue à l'article 2 pour les associés à temps plein. Cette nomination peut être renouvelée dans les mêmes conditions, pour une durée qui ne peut être supérieure à trois ans, au vu d'un rapport d'activité et selon les modalités prévues à l'article 2 du présent décret. Les agents publics souhaitant être renouvelés dans leurs fonctions de maître de conférences associé à mi-temps doivent obtenir une autorisation de l'autorité hiérarchique dont ils relèvent dans les conditions prévues au III de l'article 9 du présent décret.

Art. 9-2 (*ajouté par le décret n° 91-266 du 6 mars 1991, modifié par le décret n° 2002-1069 du 6 août 2002*).

- Les professeurs associés à mi-temps sont nommés pour une période qui ne peut être inférieure à trois ans ni supérieure à neuf ans suivant la procédure prévue à l'article 2 pour les associés à temps plein. Dans cette dernière limite, le décret de nomination peut prévoir que, au terme d'une période de trois ans, l'intéressé peut, sur sa demande, être maintenu une ou plusieurs fois dans ses fonctions, par arrêté du ministre chargé de l'enseignement supérieur, au vu d'un rapport d'activité et dans les conditions prévues à l'article 2 du présent décret. Toute cessation anticipée de fonctions intervenant à la demande de l'intéressé est prononcée par arrêté du ministre chargé de l'enseignement supérieur.

Les nominations faites dans les conditions définies à l'alinéa qui précède peuvent être renouvelées. Les agents publics souhaitant être renouvelés dans leurs fonctions de professeur associé à mi-temps doivent obtenir une autorisation auprès de l'autorité hiérarchique dont ils relèvent dans les conditions prévues au III de l'article 9 du présent décret.

Art. 10 (*modifié par le décret n° 91-266 du 6 mars 1991*). - Les enseignants invités à mi-temps sont nommés dans les mêmes conditions que les enseignants invités à temps plein pour une durée qui ne peut être inférieure à un mois sans pouvoir excéder un an. Leurs obligations de service sont égales à la moitié de celles des enseignants associés à temps plein.

TITRE III Dispositions communes

(ajouté par le décret n° 91-266 du 6 mars 1991)

Art. 11. - Les dispositions des titres IX et X du décret du 17 janvier 1986 susvisé ne sont pas applicables aux enseignants associés et invités.

TITRE IV Dispositions transitoires et dispositions diverses

(ajouté par le décret n° 91-266 du 6 mars 1991)

Art. 12. - Par dérogation à l'article premier du présent décret, il pourra être procédé au recrutement d'assistants associés pendant l'année universitaire 1985-1986.

Ces assistants associés sont nommés pour une durée au plus égale à deux ans selon les modalités prévues pour la nomination des assistants titulaires.

Les dispositions de l'article 3 (deuxième et troisième alinéas) et des articles 5, 6 et 7 du décret n° 78-284 du 8 mars 1978 susvisé leur sont applicables.

Art. 13. - Les assistants non titulaires de nationalité étrangère régis par les dispositions du titre II du décret n° 82-862 du 6 octobre 1982 relatif aux conditions de recrutement, d'emploi et de rémunération des vacataires et des assistants non titulaires auxquels les établissements publics à caractère scientifique et culturel peuvent faire appel pour l'enseignement, qui ont été nommés assistants associés, peuvent, sur leur demande, être titularisés dans les conditions prévues à l'article 11 du décret du 8 avril 1983 susvisé.

Art. 14 (*modifié par le décret n° 91-266 du 6 mars 1991*). - **Les dispositions du présent décret ne s'appliquent pas au personnel enseignant et hospitalier** relevant de l'ordonnance n° 58-1373 du 30 décembre 1958 portant création des centres hospitaliers et universitaires, réforme de l'enseignement médical et développement de la recherche médicale.

Ces dispositions ne sont pas, non plus, applicables aux personnels des corps propres des établissements d'enseignement supérieur figurant sur la liste annexée au décret du 6 juin 1984 susvisé.

Art. 14-1 (*abrogé par le décret n° 91-266 du 6 mars 1991*). -

Art. 15. - Sont abrogés :

Le décret n° 69-543 du 6 juin 1969 relatif au recrutement de personnels associés dans les établissements d'enseignement supérieur relevant du ministère de l'Éducation nationale ;

Les articles premier et 2, le premier alinéa de l'article 3 et les articles 8, 9 et 10 du décret du 8 mars 1978 susvisé.

Toutefois, les dispositions de l'article premier dudit décret ne sont abrogées qu'à compter du 1^{er} octobre 1986 en tant qu'elles concernent le recrutement d'assistants associés.

ANNEXE 3 : LISTE DES CATEGORIES SOCIOPROFESSIONNELLES

Code niveau 3	Niveau 3 - Liste des catégories socioprofessionnelles	PCS 2003	Niveau 4 - Liste des professions
21	Artisans	2100	Artisans
22	Commerçants et assimilés	2200	Commerçants et assimilés
		226a	Agents généraux et courtiers d'assurance indépendants, de 0 à 9 salariés
		226b	Agents de voyage et auxiliaires de transports indépendants, de 0 à 9 salariés
		226c	Agents immobiliers indépendants, de 0 à 9 salariés
		227a	Indépendants gestionnaires de spectacle ou de service récréatif, de 0 à 9 salariés
		227b	Indépendants gestionnaires d'établissements privés (enseignement, santé, social), de 0 à 9 salariés
		227c	Astrologues, professionnels de la parapsychologie, guérisseurs, de 0 à 9 salariés
		227d	Autres indépendants divers prestataires de services, de 0 à 9 salariés
23	Chefs d'entreprise de 10 salariés ou plus	2300	Chefs d'entreprise de 10 salariés ou plus
		231a	Chefs de grande entreprise de 500 salariés et plus
		232a	Chefs de moyenne entreprise, de 50 à 499 salariés
		233a	Chefs d'entreprise du bâtiment et des travaux publics, de 10 à 49 salariés
		233b	Chefs d'entreprise de l'industrie ou des transports, de 10 à 49 salariés
		233c	Chefs d'entreprise commerciale, de 10 à 49 salariés
		233d	Chefs d'entreprise de services, de 10 à 49 salariés
31	Professions libérales et assimilés	3100	Professions libérales et assimilés
		311a	Médecins libéraux spécialistes
		311b	Médecins libéraux généralistes
		311c	Chirurgiens dentistes (libéraux ou salariés)
		311d	Psychologues, psychanalystes, psychothérapeutes (non médecins)
		311e	Vétérinaires (libéraux ou salariés)
		311f	Pharmaciens libéraux
		312a	Avocats
		312b	Notaires
		312c	Experts comptables, comptables agréés, libéraux
		312d	Conseils et experts libéraux en études économiques, organisation et recrutement, gestion et fiscalité
		312e	Ingénieurs conseils libéraux en études techniques
		312f	Architectes libéraux

		312g	Géomètres-experts, huissiers de justice, officiers ministériels, professions libérales diverses
		312h	Conseils et experts libéraux en information et communication
		312i	Conseils et experts libéraux en traduction et interprétariat
		313a	Aides familiaux non salariés de professions libérales effectuant un travail administratif
33	Cadres de la fonction publique	3300	Cadres de la fonction publique
		331a	Personnels de direction de la fonction publique (Etat, collectivités locales, hôpitaux)
		332a	Ingénieurs de l'Etat (y.c. ingénieurs militaires) et assimilés
		332b	Ingénieurs des collectivités locales et des hôpitaux
		332c	Praticiens hospitaliers
		333a	Magistrats
		333b	Inspecteurs et autres personnels de catégorie A des Impôts, du Trésor et des Douanes
		333c	Cadres de la Poste
		333d	Cadres administratifs de France Télécom (statut public)
		333e	Autres personnels administratifs de catégorie A de l'Etat (hors Enseignement, Patrimoine, Impôts, Trésor, Douanes)
		333f	Personnels administratifs de catégorie A des collectivités locales et hôpitaux publics (hors Enseignement, Patrimoine)
		333g	Inspecteurs généraux du ministère de l'éducation nationale
		333h	Inspecteurs généraux des autres administrations de l'Etat
		334a	Officiers des Armées et de la Gendarmerie (sauf officiers généraux)
		335a	Personnes exerçant un mandat politique ou syndical
34	Professeurs, professions scientifiques	3400	Professeurs, professions scientifiques
		341a	Professeurs agrégés et certifiés de l'enseignement secondaire
		341b	Chefs d'établissement de l'enseignement secondaire et inspecteurs
		342a	Enseignants de l'enseignement supérieur
		342b	Professeurs et maîtres de conférences
		342c	Professeurs agrégés et certifiés en fonction dans l'enseignement supérieur
		342d	Personnel enseignant temporaire de l'enseignement supérieur
		342e	Chercheurs de la recherche publique
		342f	Directeurs et chargés de recherche de la recherche publique
		342g	Ingénieurs d'étude et de recherche de la recherche publique
		342h	Allocataires de la recherche publique
		343a	Psychologues spécialistes de l'orientation scolaire et professionnelle
		344a	Médecins hospitaliers sans activité libérale
		344b	Médecins salariés non hospitaliers
		344c	Internes en médecine, odontologie et pharmacie

		344d	Pharmaciens salariés
35	Professions de l'information, des arts et des spectacles	3500	Professions de l'information, des arts et des spectacles
		351a	Bibliothécaires, archivistes, conservateurs et autres cadres du patrimoine (fonction publique)
		352a	Journalistes (y. c. rédacteurs en chef)
		352b	Auteurs littéraires, scénaristes, dialoguistes
		353a	Directeurs de journaux, administrateurs de presse, directeurs d'éditions (littéraire, musicale, audiovisuelle et multimédia)
		353b	Directeurs, responsables de programmation et de production de l'audiovisuel et des spectacles
		353c	Cadres artistiques et technico-artistiques de la réalisation de l'audiovisuel et des spectacles
		354a	Artistes plasticiens
		354b	Artistes de la musique et du chant
		354c	Artistes dramatiques
		354d	Artistes de la danse, du cirque et des spectacles divers
		354e	Artistes de la danse
		354f	Artistes du cirque et des spectacles divers
		354g	Professeurs d'art (hors établissements scolaires)
37	Cadres administratifs et commerciaux d'entreprise	3700	Cadres administratifs et commerciaux d'entreprise
		371a	Cadres d'état-major administratifs, financiers, commerciaux des grandes entreprises
		372a	Cadres chargés d'études économiques, financières, commerciales
		372b	Cadres de l'organisation ou du contrôle des services administratifs et financiers
		372c	Cadres spécialistes des ressources humaines et du recrutement
		372d	Cadres spécialistes de la formation
		372e	Juristes
		372f	Cadres de la documentation, de l'archivage (hors fonction publique)
		373a	Cadres des services financiers ou comptables des grandes entreprises
		373b	Cadres des autres services administratifs des grandes entreprises
		373c	Cadres des services financiers ou comptables des petites et moyennes entreprises
		373d	Cadres des autres services administratifs des petites et moyennes entreprises
		374a	Cadres de l'exploitation des magasins de vente du commerce de détail
		374b	Chefs de produits, acheteurs du commerce et autres cadres de la mercatique
		374c	Cadres commerciaux des grandes entreprises (hors commerce de détail)
		374d	Cadres commerciaux des petites et moyennes entreprises (hors commerce de détail)
		375a	Cadres de la publicité
		375b	Cadres des relations publiques et de la communication
		376a	Cadres des marchés financiers
		376b	Cadres des opérations bancaires

		376c	Cadres commerciaux de la banque
		376d	Chefs d'établissements et responsables de l'exploitation bancaire
		376e	Cadres des services techniques des assurances
		376f	Cadres des services techniques des organismes de sécurité sociale et assimilés
		376g	Cadres de l'immobilier
		377a	Cadres de l'hôtellerie et de la restauration
38	Ingénieurs et cadres techniques d'entreprise	3800	Ingénieurs et cadres techniques d'entreprise
		380a	Directeurs techniques des grandes entreprises
		381a	Ingénieurs et cadres d'étude et d'exploitation de l'agriculture, la pêche, les eaux et forêts
		381b	Ingénieurs et cadres d'étude et développement de l'agriculture, la pêche, les eaux et forêts
		381c	Ingénieurs et cadres de production et d'exploitation de l'agriculture, la pêche, les eaux et forêts
		382a	Ingénieurs et cadres d'étude du bâtiment et des travaux publics
		382b	Architectes salariés
		382c	Ingénieurs, cadres de chantier et conducteurs de travaux (cadres) du bâtiment et des travaux publics
		382d	Ingénieurs et cadres technico-commerciaux en bâtiment, travaux publics
		383a	Ingénieurs et cadres d'étude, recherche et développement en électricité, électronique
		383b	Ingénieurs et cadres de fabrication en matériel électrique, électronique
		383c	Ingénieurs et cadres technico-commerciaux en matériel électrique ou électronique professionnel
		384a	Ingénieurs et cadres d'étude, recherche et développement en mécanique et travail des métaux
		384b	Ingénieurs et cadres de fabrication en mécanique et travail des métaux
		384c	Ingénieurs et cadres technico-commerciaux en matériel mécanique professionnel
		385a	Ingénieurs et cadres d'étude, recherche et développement des industries de transformation (agroalimentaire, chimie, métallurgie, matériaux lourds)
		385b	Ingénieurs et cadres de fabrication des industries de transformation (agroalimentaire, chimie, métallurgie, matériaux lourds)
		385c	Ingénieurs et cadres technico-commerciaux des industries de transformations (biens intermédiaires)
		386a	Ingénieurs et cadres d'étude, recherche et développement des autres industries (imprimerie, matériaux souples, ameublement et bois, énergie, eau)
		386b	Ingénieurs et cadres d'étude, recherche et développement de la distribution d'énergie, eau
		386c	Ingénieurs et cadres d'étude, recherche et développement des autres industries (imprimerie, matériaux souples, ameublement et bois)
		386d	Ingénieurs et cadres de la production et de la distribution d'énergie, eau
		386e	Ingénieurs et cadres de fabrication des autres industries (imprimerie, matériaux souples, ameublement et bois)

	387a	Ingénieurs et cadres des achats et approvisionnements industriels
	387b	Ingénieurs et cadres de la logistique, du planning et de l'ordonnancement
	387c	Ingénieurs et cadres des méthodes de production
	387d	Ingénieurs et cadres du contrôle-qualité
	387e	Ingénieurs et cadres de la maintenance, de l'entretien et des travaux neufs
	387f	Ingénieurs et cadres techniques de l'environnement
	388a	Ingénieurs et cadres d'étude, recherche et développement en informatique
	388b	Ingénieurs et cadres d'administration, maintenance, support et services aux utilisateurs en informatique
	388c	Chefs de projets informatiques, responsables informatiques
	388d	Ingénieurs et cadres technico-commerciaux en informatique et télécommunications
	388e	Ingénieurs et cadres spécialistes des télécommunications
	389a	Ingénieurs et cadres techniques de l'exploitation des transports
	389b	Officiers et cadres navigants techniques et commerciaux de l'aviation civile
	389c	Officiers et cadres navigants techniques de la marine marchande

ANNEXE 4 : NOMENCLATURES DE L'EXPERIENCE PROFESSIONNELLE

Cœur du métier
01 : Audit / Expertise / Evaluation
02 : Conception / Création
03 : Conduite de projet / Réalisation / Maîtrise d'œuvre
04 : Conseil
05 : Maintenance
06 : Management / Organisation
07 : Etudes / Recherche et développement / Recherche appliquée
08 : Sécurité / Contrôle Qualité
09 : Enseignement supérieur / Formation / Transmission des savoirs
10 : Compétences acquises ne relevant pas directement de l'expérience

Domaine	Spécialité
Action culturelle - Tourisme - Arts	Activités touristiques - Hôtellerie Animation culturelle - Manifestations culturelles Bibliothèques - Médiathèques - Archives Conservation du patrimoine Création graphique - Création plastique Histoire Muséologie - Muséographie Pratiques sportives Spectacles vivants - Théâtre - Danse - Musique
Action sociale	Action sanitaire - Education à la santé Action socioculturelle Affaires familiales - Jeunesse - Personnes âgées Ergonomie - Sécurité au travail Insertion - Orientation Protection sociale - Retraite Psychologie - Psychothérapie
Activités juridiques	Droit de l'environnement - Droit de l'urbanisme Droit de la communication Droit de la personne et de la famille Droit de la propriété intellectuelle, industrielle Droit de la santé Droit des affaires - Droit commercial Droit des sociétés Droit financier - Droit fiscal Droit international Droit notarial - Droit du patrimoine Droit pénal Droit public Droit privé Droit social et du travail Police - Sécurité publique
Activités linguistiques et littéraires	Langues - Linguistique Lettres - Littératures - Civilisations Production littéraire Traduction - Interpréariat

Agriculture - Agroalimentaire	Emballages - Conditionnement Hygiène - Sécurité alimentaire Matériels agricoles Productions agricoles, animales et marines Techniques agricoles et agroalimentaires
Aménagement - Génie civil	Aménagement du territoire Architecture BTP Urbanisme
Audiovisuel - Multimédia - Edition	Production cinématographique, audiovisuelle et multimédia Production éditoriale Réalisation - Scénographie Techniques de l'image et du son
Banque - Finances - Assurances	Analyse financière - Analyse des marchés Analyse du risque - Sinistres Fiscalité - Impôts Gestion de patrimoine Opérations financières - Opérations bancaires
Biologie	Bioéthique Biologie humaine, animale, végétale Biotechnologies Diététique - Nutrition Génétique Génie biologique
Chimie	Biochimie Chimie analytique Chimie industrielle Chimie inorganique Chimie moléculaire Chimie organique Pétrochimie Phytochimie Polymères Traitement des surfaces
Commerce - Marketing	Conception, création, développement de produits Fonction achat-vente Stratégie commerciale Techniques de commercialisation Transports - Logistique
Communication - Relations publiques	Communication institutionnelle Communication personnelle Documentation Information - Journalisme Publicité
Economie	Développement économique des pays émergents Développement économique régional et local Econométrie Economie d'entreprise Economie de l'environnement Economie sociale Etudes et analyses économiques
Education - Formation	Formation professionnelle des adultes Ingénierie pédagogique

Electricité - Electronique	Electrotechnique Microélectronique Production électrique Télécommunications Traitement du signal
Environnement - Développement durable	Atmosphère - Qualité de l'air Ecologie - Ecosystèmes Hydrologie - Hydrogéologie Hydrobiologie - Traitement des eaux Risques industriels Traitement des déchets
Génie industriel	Aéronautique - Spatial Energétique - Thermique Géologie - Mécanique des sols Mécanique des fluides Mécanique des solides Métallurgie Plasturgie - Matériaux composites Productique - Processus industriels Résistance des matériaux
Gestion des ressources humaines	Gestion des personnels (recrutement, formation, carrière) Gestion des emplois, du travail Organisation de la fonction GRH
Gestion et administration des entreprises	Comptabilité - Commissariat aux comptes Contrôle de gestion Logistique de l'industrie, du commerce et des services Management - Organisation Stratégie - Développement - Innovation Stratégie et gestion financière
Informatique	Architectures - Réseaux Informatique de communication Informatique de gestion Informatique industrielle - Robotique Programmation - Logiciels Sécurité des systèmes informatiques
Mathématiques - Statistiques	Démographie Enquêtes d'opinion Mathématiques appliquées Mathématiques fondamentales Statistiques - Probabilités
Médecine - Pharmacie - Para-médical	Kinésithérapie Ondontologie Orthopédie Orthophonie Pharmacie - Pharmacologie Physiologie - Pathologie Psychiatrie Thalassothérapie - Thermalisme
Physique	Géophysique Mesures physiques - Métrologie Nucléaire Optique - Optronique - Lasers Physique des ondes - Acoustique Physique fondamentale

Sciences humaines	Politiques publiques Sciences de gestion Sciences politiques Sciences sociales - Sociologie
	Autres spécialités

Tableaux statistiques

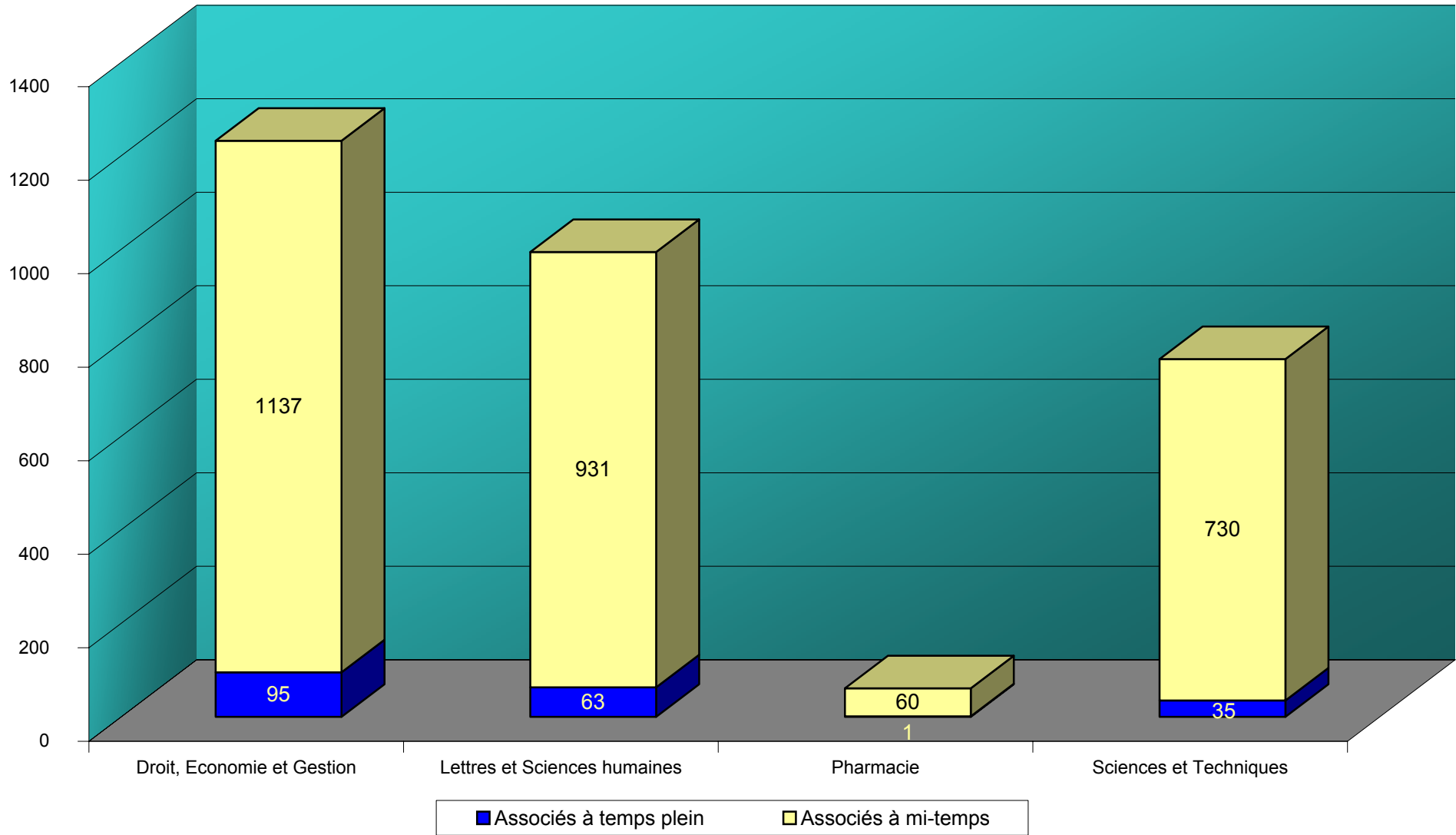
Etude sur les enseignants-chercheurs associés en fonctions au 1er janvier 2007

Tableau I-1
Répartition par corps et grande discipline CNU

Grande discipline	MCF AS	PR AS	Total associés temps plein	% sur total associés temps plein	MCF ASMT	PR ASMT	Total associés mi-temps	% sur total associés mi-temps	Total général	% sur total associés
Droit, Economie et Gestion	57	38	95	49,0%	726	411	1137	39,8%	1232	40,4%
Lettres et Sciences humaines	46	17	63	32,5%	642	289	931	32,6%	994	32,6%
Pharmacie		1	1	0,5%	25	35	60	2,1%	61	2,0%
Sciences et Techniques	14	21	35	18,0%	427	303	730	25,5%	765	25,1%
Total	117	77	194	100,0%	1820	1038	2858	100,0%	3052	100,0%

Source : DGRH - GESUP 2 - janvier 2007

Etude sur les enseignants-chercheurs associés en fonctions au 1er janvier 2007
Répartition par grande discipline



Etude sur les enseignants-chercheurs associés en fonctions au 1er janvier 2007

Tableau I-2
Répartition des associés à temps plein par corps et discipline CNU

Grande Discipline	Section	Titre de la section	MCF AS	PR AS	Total	% sur total associés	
Droit Economie et Gestion	01	Droit privé et sciences criminelles	6	3	9	4,6%	
	02	Droit public	5	4	9	4,6%	
	03	Histoire du droit et des institutions					
	04	Science politique	2	4	6	3,1%	
	05	Sciences économiques	7	12	19	9,8%	
	06	Sciences de gestion	37	15	52	26,8%	
Total Droit, Economie et Gestion			57	38	95	49,0%	
Lettres et Sciences humaines	07	Sciences du langage : linguistique et phonétique générales	1		1	0,5%	
	08	Langues et littératures anciennes	1	3	4	2,1%	
	09	Langue et littérature françaises	1	1	2	1,0%	
	10	Littératures comparées					
	11	Langues et littératures anglaises et anglo-saxonnes	3		3	1,5%	
	12	Langues et littératures germaniques et scandinaves	2		2	1,0%	
	13	Langues et littératures slaves		2	2	1,0%	
	14	Langues et littératures romanes : espagnol, italien, portugais, autres langues romanes	1	2	3	1,5%	
	15	Langues et littératures arabes, chinoises, japonaises, hébraïques, d'autres domaines linguistiques	2	1	3	1,5%	
	16	Psychologie, psychologie clinique, psychologie sociale	3	1	4	2,1%	
	17	Philosophie	1		1	0,5%	
	18	Architecture (ses théories et ses pratiques), arts appliqués, arts plastiques, arts du spectacle, épistémologie des enseignements artistiques, esthétique, musicologie, musique, sciences de l'art	5	1	6	3,1%	
	19	Sociologie, démographie	4		4	2,1%	
	20	Anthropologie biologique, ethnologie, préhistoire					
	21	Histoire et civilisations : histoire et archéologie des mondes anciens et des mondes médiévaux ; de l'art	2	2	4	2,1%	
	22	Histoire et civilisations : histoire des mondes modernes, histoire du monde contemporain ; de l'art ; de la musique	2	1	3	1,5%	
	23	Géographie physique, humaine, économique et régionale	1	1	2	1,0%	
	24	Aménagement de l'espace, urbanisme	1		1	0,5%	
	70	Sciences de l'éducation	3		3	1,5%	
	71	Sciences de l'information et de la communication	12	1	13	6,7%	
	72	Epistémologie, histoire des sciences et des techniques					
	73	Cultures et langues régionales					
	74	Sciences et techniques des activités physiques et sportives		1	1	0,5%	
	76	Théologie catholique	1		1	0,5%	
	77	Théologie protestante					
	Total Lettres et Sciences humaines			46	17	63	32,5%
	Pharmacie	39	Sciences physico-chimiques et technologies pharmaceutiques		1	1	0,5%
40		Sciences du médicament					
41		Sciences biologiques					
Total Pharmacie				1	1	0,5%	
Sciences et Techniques	25	Mathématiques	2	1	3	1,5%	
	26	Mathématiques appliquées et applications des mathématiques	1		1	0,5%	
	27	Informatique	1	2	3	1,5%	
	28	Milieux denses et matériaux		3	3	1,5%	
	29	Constituants élémentaires					
	30	Milieux dilués et optique					
	31	Chimie théorique, physique, analytique		2	2	1,0%	
	32	Chimie organique, minérale, industrielle		1	1	0,5%	
	33	Chimie des matériaux					
	34	Astronomie, astrophysique					
	35	Structure et évolution de la Terre et des autres planètes					
	36	Terre solide : géodynamique des enveloppes supérieures, paléo-biosphère					
	37	Météorologie, océanographie physique et physique de l'environnement	1	1	2	1,0%	
	60	Mécanique, génie mécanique, génie civil	2	2	4	2,1%	
	61	Génie informatique, automatique et traitement du signal		1	1	0,5%	
	62	Energétique, génie des procédés		2	2	1,0%	
	63	Electronique, optronique et systèmes	1	1	2	1,0%	
	64	Biochimie et biologie moléculaire	3		3	1,5%	
	65	Biologie cellulaire		1	1	0,5%	
	66	Physiologie		3	3	1,5%	
	67	Biologie des populations et écologie	2		2	1,0%	
	68	Biologie des organismes	1		1	0,5%	
	69	Neurosciences		1	1	0,5%	
Total Sciences			14	21	35	18,0%	
TOUTES SECTIONS CONFONDUES			117	77	194	100,0%	

Etude sur les enseignants-chercheurs associés en fonctions au 1er janvier 2007

Tableau I-3
Répartition des associés à mi-temps par corps et discipline CNU

Grande Discipline	Section	Titre de la section	MCF ASMT	PR ASMT	Total	% sur total associés
Droit Economie et Gestion	01	Droit privé et sciences criminelles	128	72	200	7,0%
	02	Droit public	53	81	134	4,7%
	03	Histoire du droit et des institutions	2	1	3	0,1%
	04	Science politique	9	17	26	0,9%
	05	Sciences économiques	90	77	167	5,8%
	06	Sciences de gestion	444	163	607	21,2%
Total Droit, Economie et Gestion			726	411	1137	39,8%
Lettres et Sciences humaines	07	Sciences du langage : linguistique et phonétique générales	9	2	11	0,4%
	08	Langues et littératures anciennes				
	09	Langue et littérature françaises	16	4	20	0,7%
	10	Littératures comparées	1		1	0,0%
	11	Langues et littératures anglaises et anglo-saxonnes	37	10	47	1,6%
	12	Langues et littératures germaniques et scandinaves	5	2	7	0,2%
	13	Langues et littératures slaves				
	14	Langues et littératures romanes : espagnol, italien, portugais, autres langues romanes	8	1	9	0,3%
	15	Langues et littératures arabes, chinoises, japonaises, hébraïques, d'autres domaines linguistiques	6		6	0,2%
	16	Psychologie, psychologie clinique, psychologie sociale	66	17	83	2,9%
	17	Philosophie	2	4	6	0,2%
	18	Architecture (ses théories et ses pratiques), arts appliqués, arts plastiques, arts du spectacle, épistémologie des enseignements artistiques, esthétique, musicologie, musique, sciences de l'art	76	70	146	5,1%
	19	Sociologie, démographie	46	22	68	2,4%
	20	Anthropologie biologique, ethnologie, préhistoire				
	21	Histoire et civilisations : histoire et archéologie des mondes anciens et des mondes médiévaux ; de l'art	9	5	14	0,5%
	22	Histoire et civilisations : histoire des mondes modernes, histoire du monde contemporain ; de l'art ; de la musique	14	13	27	0,9%
	23	Géographie physique, humaine, économique et régionale	23	20	43	1,5%
	24	Aménagement de l'espace, urbanisme	21	40	61	2,1%
	70	Sciences de l'éducation	36	14	50	1,7%
	71	Sciences de l'information et de la communication	234	58	292	10,2%
	72	Epistémologie, histoire des sciences et des techniques	2	1	3	0,1%
	73	Cultures et langues régionales	1		1	0,0%
74	Sciences et techniques des activités physiques et sportives	30	6	36	1,3%	
76	Théologie catholique					
77	Théologie protestante					
Total Lettres et Sciences humaines			642	289	931	32,6%
Pharmacie	39	Sciences physico-chimiques et technologies pharmaceutiques	9	14	23	0,8%
	40	Sciences du médicament	10	14	24	0,8%
	41	Sciences biologiques	6	7	13	0,5%
Total Pharmacie			25	35	60	2,1%
Sciences et Techniques	25	Mathématiques	4	4	8	0,3%
	26	Mathématiques appliquées et applications des mathématiques	7	14	21	0,7%
	27	Informatique	122	54	176	6,2%
	28	Milieux denses et matériaux	12	10	22	0,8%
	29	Constituants élémentaires	1	3	4	0,1%
	30	Milieux dilués et optique	8	1	9	0,3%
	31	Chimie théorique, physique, analytique	2	6	8	0,3%
	32	Chimie organique, minérale, industrielle	12	10	22	0,8%
	33	Chimie des matériaux	7	8	15	0,5%
	34	Astronomie, astrophysique				
	35	Structure et évolution de la Terre et des autres planètes	6	7	13	0,5%
	36	Terre solide : géodynamique des enveloppes supérieures, paléo-biosphère	3	1	4	0,1%
	37	Météorologie, océanographie physique et physique de l'environnement		1	1	0,0%
	60	Mécanique, génie mécanique, génie civil	80	79	159	5,6%
	61	Génie informatique, automatique et traitement du signal	60	40	100	3,5%
	62	Energétique, génie des procédés	29	26	55	1,9%
	63	Electronique, optronique et systèmes	33	16	49	1,7%
	64	Biochimie et biologie moléculaire	20	9	29	1,0%
	65	Biologie cellulaire	3	2	5	0,2%
	66	Physiologie	5	6	11	0,4%
	67	Biologie des populations et écologie	6	3	9	0,3%
68	Biologie des organismes	7	3	10	0,3%	
69	Neurosciences					
Total Sciences			427	303	730	25,5%
TOUTES SECTIONS CONFONDUES			1820	1038	2858	100,0%

Etude sur les enseignants-chercheurs associés en fonctions au 1er janvier 2007

Tableau I-4

Répartition de l'ensemble des associés par corps, grande discipline CNU et sexe

Grande discipline	Total général associés			% des femmes sur total
	Femmes	Hommes	Total	
Droit, Economie et Gestion	211	1021	1232	17,1%
Lettres et Sciences humaines	327	667	994	32,9%
Pharmacie	21	40	61	34,4%
Sciences et Techniques	95	670	765	12,4%
Total	654	2398	3052	21,4%

Répartition des associés à temps plein par corps, grandes disciplines CNU et sexe

Grande discipline	MCF AS		PR AS		Total associés temps plein			% des femmes sur total
	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Total	
Droit, Economie et Gestion	20	37	7	31	27	68	95	28,4%
Lettres et Sciences humaines	18	28	5	12	23	40	63	36,5%
Pharmacie				1		1	1	
Sciences et Techniques	3	11	2	19	5	30	35	14,3%
Total	41	76	14	63	55	139	194	28,4%

Répartition des associés à mi-temps par corps, grandes disciplines CNU et sexe

Grande discipline	MCF ASMT		PR ASMT		Total associés mi-temps			% des femmes sur total
	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Total	
Droit, Economie et Gestion	155	571	29	382	184	953	1137	16,2%
Lettres et Sciences humaines	237	405	67	222	304	627	931	32,7%
Pharmacie	8	17	13	22	21	39	60	35,0%
Sciences et Techniques	60	367	30	273	90	640	730	12,3%
Total	460	1360	139	899	599	2259	2858	21,0%

Source : DGRH - GESUP 2 - janvier 2007

Etude sur les enseignants-chercheurs associés en fonctions au 1er janvier 2007

Tableau I-5
Répartition des associés à temps plein par corps, disciplines CNU et sexe

Grande Discipline	Section	Titre de la section	MCF AS femmes	PR AS femmes	Total femmes	MCF AS hommes	PR AS hommes	Total hommes	% femmes
Droit Economie et Gestion	01	Droit privé et sciences criminelles	1		1	5	3	8	11,1%
	02	Droit public	2		2	3	4	7	22,2%
	03	Histoire du droit et des institutions							
	04	Science politique	1	1	2	1	3	4	33,3%
	05	Sciences économiques	2	2	4	5	10	15	21,1%
	06	Sciences de gestion	14	4	18	23	11	34	34,6%
Total Droit, Economie et Gestion			20	7	27	37	31	68	28,4%
Lettres et Sciences humaines	07	Sciences du langage : linguistique et phonétique générales	1		1				100,0%
	08	Langues et littératures anciennes		1	1	1	2	3	25,0%
	09	Langue et littérature françaises				1	1	2	
	10	Littératures comparées							
	11	Langues et littératures anglaises et anglo-saxonnes	1		1	2		2	33,3%
	12	Langues et littératures germaniques et scandinaves	2		2				100,0%
	13	Langues et littératures slaves		2	2				100,0%
	14	Langues et littératures romanes : espagnol, italien, portugais, autres langues romanes	1	1	2		1	1	66,7%
	15	Langues et littératures arabes, chinoises, japonaises, hébraïques, d'autres domaines linguistiques		1	1	2		2	33,3%
	16	Psychologie, psychologie clinique, psychologie sociale	2		2	1	1	2	50,0%
	17	Philosophie				1		1	
	18	Architecture (ses théories et ses pratiques), arts appliqués, arts plastiques, arts du spectacle, épistémologie des enseignements artistiques, esthétique, musicologie, musique, sciences de l'art	2		2	3	1	4	33,3%
	19	Sociologie, démographie	2		2	2		2	50,0%
	20	Anthropologie biologique, ethnologie, préhistoire							
	21	Histoire et civilisations : histoire et archéologie des mondes anciens et des mondes médiévaux ; de l'art				2	2	4	
	22	Histoire et civilisations : histoire des mondes modernes, histoire du monde contemporain ; de l'art ; de la musique				2	1	3	
	23	Géographie physique, humaine, économique et régionale	1		1		1	1	50,0%
	24	Aménagement de l'espace, urbanisme	1		1				100,0%
	70	Sciences de l'éducation				3		3	
	71	Sciences de l'information et de la communication	5		5	7	1	8	38,5%
	72	Epistémologie, histoire des sciences et des techniques							
	73	Cultures et langues régionales							
74	Sciences et techniques des activités physiques et sportives					1	1		
76	Théologie catholique				1		1		
77	Théologie protestante								
Total Lettres et Sciences humaines			18	5	23	28	12	40	36,5%
Pharmacie	39	Sciences physico-chimiques et technologies pharmaceutiques					1	1	
	40	Sciences du médicament							
	41	Sciences biologiques							
Total Pharmacie							1	1	
Sciences et Techniques	25	Mathématiques				2	1	3	
	26	Mathématiques appliquées et applications des mathématiques				1		1	
	27	Informatique				1	2	3	
	28	Milieux denses et matériaux					3	3	
	29	Constituants élémentaires							
	30	Milieux dilués et optique							
	31	Chimie théorique, physique, analytique	1		1		1	1	50,0%
	32	Chimie organique, minérale, industrielle					1	1	
	33	Chimie des matériaux							
	34	Astronomie, astrophysique							
	35	Structure et évolution de la Terre et des autres planètes							
	36	Terre solide : géodynamique des enveloppes supérieures, paléo-biosphère							
	37	Météorologie, océanographie physique et physique de l'environnement				1	1	2	
	60	Mécanique, génie mécanique, génie civil				2	2	4	
	61	Génie informatique, automatique et traitement du signal					1	1	
	62	Energétique, génie des procédés					2	2	
	63	Electronique, optronique et systèmes				1	1	2	
	64	Biochimie et biologie moléculaire	2		2	1		1	66,7%
	65	Biologie cellulaire		1	1				100,0%
	66	Physiologie					3	3	
	67	Biologie des populations et écologie					2	2	
68	Biologie des organismes	1		1				100,0%	
69	Neurosciences					1	1		
Total Sciences			3	2	5	11	19	30	14,3%
TOUTES SECTIONS CONFONDUES			41	14	55	76	63	139	28,4%

Source : DGRH - GESUP 2 - janvier 2007

Etude sur les enseignants-chercheurs associés en fonctions au 1er janvier 2007

Tableau I-6
Répartition des associés à mi-temps par corps, disciplines CNU et sexe

Grande Discipline	Section	Titre de la section	MCF ASMT femmes	PR ASMT femmes	Total femmes	MCF ASMT hommes	PR ASMT hommes	Total hommes	% femmes
Droit	01	Droit privé et sciences criminelles	37	4	41	91	68	159	20,5%
	02	Droit public	11	5	16	42	76	118	11,9%
	03	Histoire du droit et des institutions	1		1	1	1	2	33,3%
	04	Science politique	3	2	5	6	15	21	19,2%
	05	Sciences économiques	18	4	22	72	73	145	13,2%
	06	Sciences de gestion	85	14	99	359	149	508	16,3%
Total Droit, Economie et Gestion			155	29	184	571	382	953	16,2%
Lettres et Sciences humaines	07	Sciences du langage : linguistique et phonétique générales	3		3	6	2	8	27,3%
	08	Langues et littératures anciennes							
	09	Langue et littérature françaises	6	1	7	10	3	13	35,0%
	10	Littératures comparées	1		1				100,0%
	11	Langues et littératures anglaises et anglo-saxonnes	24	5	29	13	5	18	61,7%
	12	Langues et littératures germaniques et scandinaves	2		2	3	2	5	28,6%
	13	Langues et littératures slaves							
	14	Langues et littératures romanes : espagnol, italien, portugais, autres langues romanes	5	1	6	3		3	66,7%
	15	Langues et littératures arabes, chinoises, japonaises, hébraïques, d'autres domaines linguistiques	4		4	2		2	66,7%
	16	Psychologie, psychologie clinique, psychologie sociale	41	3	44	25	14	39	53,0%
	17	Philosophie		2	2	2	2	4	33,3%
	18	Architecture (ses théories et ses pratiques), arts appliqués, arts plastiques, arts du spectacle, épistémologie des enseignements artistiques, esthétique, musicologie, musique, sciences de l'art	18	17	35	58	53	111	24,0%
	19	Sociologie, démographie	15	11	26	31	11	42	38,2%
	20	Anthropologie biologique, ethnologie, préhistoire							
	21	Histoire et civilisations : histoire et archéologie des mondes anciens et des mondes médiévaux ; de l'art	1	1	2	8	4	12	14,3%
	22	Histoire et civilisations : histoire des mondes modernes, histoire du monde contemporain ; de l'art ; de la musique	5	4	9	9	9	18	33,3%
	23	Géographie physique, humaine, économique et régionale	4	4	8	19	16	35	18,6%
	24	Aménagement de l'espace, urbanisme	5	10	15	16	30	46	24,6%
	70	Sciences de l'éducation	10	1	11	26	13	39	22,0%
	71	Sciences de l'information et de la communication	87	7	94	147	51	198	32,2%
72	Epistémologie, histoire des sciences et des techniques				2	1	3		
73	Cultures et langues régionales	1		1				100,0%	
74	Sciences et techniques des activités physiques et sportives	5		5	25	6	31	13,9%	
76	Théologie catholique								
77	Théologie protestante								
Total Lettres et Sciences humaines			237	67	304	405	222	627	32,7%
Pharmacie	39	Sciences physico-chimiques et technologies pharmaceutiques	3	7	10	6	7	13	43,5%
	40	Sciences du médicament	3	3	6	7	11	18	25,0%
	41	Sciences biologiques	2	3	5	4	4	8	38,5%
Total Pharmacie			8	13	21	17	22	39	35,0%
Sciences et Techniques	25	Mathématiques				4	4	8	
	26	Mathématiques appliquées et applications des mathématiques	1	2	3	6	12	18	14,3%
	27	Informatique	13	3	16	109	51	160	9,1%
	28	Milieux denses et matériaux	3	3	6	9	7	16	27,3%
	29	Constituants élémentaires				1	3	4	
	30	Milieux dilués et optique	4		4	4	1	5	44,4%
	31	Chimie théorique, physique, analytique	1	1	2	2	5	7	12,5%
	32	Chimie organique, minérale, industrielle	7	1	8	5	9	14	36,4%
	33	Chimie des matériaux	2	1	3	5	7	12	20,0%
	34	Astronomie, astrophysique							
	35	Structure et évolution de la Terre et des autres planètes				6	7	13	
	36	Terre solide : géodynamique des enveloppes supérieures, paléo-biosphère				3	1	4	
	37	Météorologie, océanographie physique et physique de l'environnement					1	1	
	60	Mécanique, génie mécanique, génie civil	6	4	10	74	75	149	6,3%
	61	Génie informatique, automatique et traitement du signal	4	2	6	56	38	94	6,0%
	62	Energétique, génie des procédés	3	7	10	26	19	45	18,2%
	63	Electronique, optronique et systèmes	1	2	3	32	14	46	6,1%
	64	Biochimie et biologie moléculaire	9	2	11	11	7	18	37,9%
	65	Biologie cellulaire	1		1	2	2	4	20,0%
	66	Physiologie	2	2	4	3	4	7	36,4%
	67	Biologie des populations et écologie				6	3	9	
	68	Biologie des organismes	4		4	3	3	6	40,0%
	69	Neurosciences							
Total Sciences			60	30	90	367	273	640	12,3%
TOUTES SECTIONS CONFONDUES			460	139	599	1360	899	2259	21,0%

Source : DGRH - GESUP 2 - janvier 2007

Etude sur les enseignants-chercheurs associés en fonctions au 1er janvier 2007

Tableau I-7a
Répartition par tranches d'âge, sexe et grande discipline CNU

Total toutes disciplines confondues			
Tranches d'âges	Hommes	Femmes	Total
- de 30 ans	10	4	14
30-34 ans	68	32	100
35-39 ans	201	76	277
40-44 ans	335	137	472
45-49 ans	441	125	566
50-54 ans	513	124	637
55-59 ans	498	107	605
60-64 ans	310	47	357
65 ans et plus	22	2	24
Total	2 398	654	3 052

Total toutes disciplines confondues		
%Hommes	%Femmes	Total
78,6%	21,4%	100%
Age Moyen		
Hommes	Femmes	Total
50 ans 3 mois	47 ans 6 mois	49 ans 8 mois
Age Médian		
Hommes	Femmes	Total
50 ans 4 mois	47 ans 2 mois	49 ans 8 mois

Droit, Economie et Gestion			
Tranches d'âges	Hommes	Femmes	Total
- de 30 ans	4	1	5
30-34 ans	23	9	32
35-39 ans	73	30	103
40-44 ans	119	51	170
45-49 ans	162	40	202
50-54 ans	235	46	281
55-59 ans	244	26	270
60-64 ans	151	8	159
65 ans et plus	10		10
Total	1 021	211	1 232

Droit, Economie et Gestion		
%Hommes	%Femmes	Total
82,9%	17,1%	100%
Age Moyen		
Hommes	Femmes	Total
51 ans 3 mois	46 ans 6 mois	50 ans 5 mois
Age Médian		
Hommes	Femmes	Total
51 ans 6 mois	46 ans 4 mois	50 ans 8 mois

Lettres et Sciences humaines			
Tranches d'âges	Hommes	Femmes	Total
- de 30 ans	3	2	5
30-34 ans	15	15	30
35-39 ans	52	33	85
40-44 ans	92	64	156
45-49 ans	130	53	183
50-54 ans	145	56	201
55-59 ans	138	69	207
60-64 ans	84	33	117
65 ans et plus	8	2	10
Total	667	327	994

Lettres et Sciences humaines		
%Hommes	%Femmes	Total
67,1%	32,9%	100%
Age Moyen		
Hommes	Femmes	Total
50 ans 5 mois	48 ans 7 mois	49 ans 10 mois
Age Médian		
Hommes	Femmes	Total
50 ans 8 mois	48 ans 6 mois	49 ans 10 mois

Source : DGRH - GESUP 2 - janvier 2007

Etude sur les enseignants-chercheurs associés en fonctions au 1er janvier 2007

Tableau I-7b
Répartition par tranches d'âge, sexe et grande discipline CNU

Sciences et Techniques			
Tranches d'âges	Hommes	Femmes	Total
- de 30 ans	3	1	4
30-34 ans	30	6	36
35-39 ans	73	13	86
40-44 ans	120	18	138
45-49 ans	139	26	165
50-54 ans	127	19	146
55-59 ans	107	9	116
60-64 ans	67	3	70
65 ans et plus	4		4
Total	670	95	765

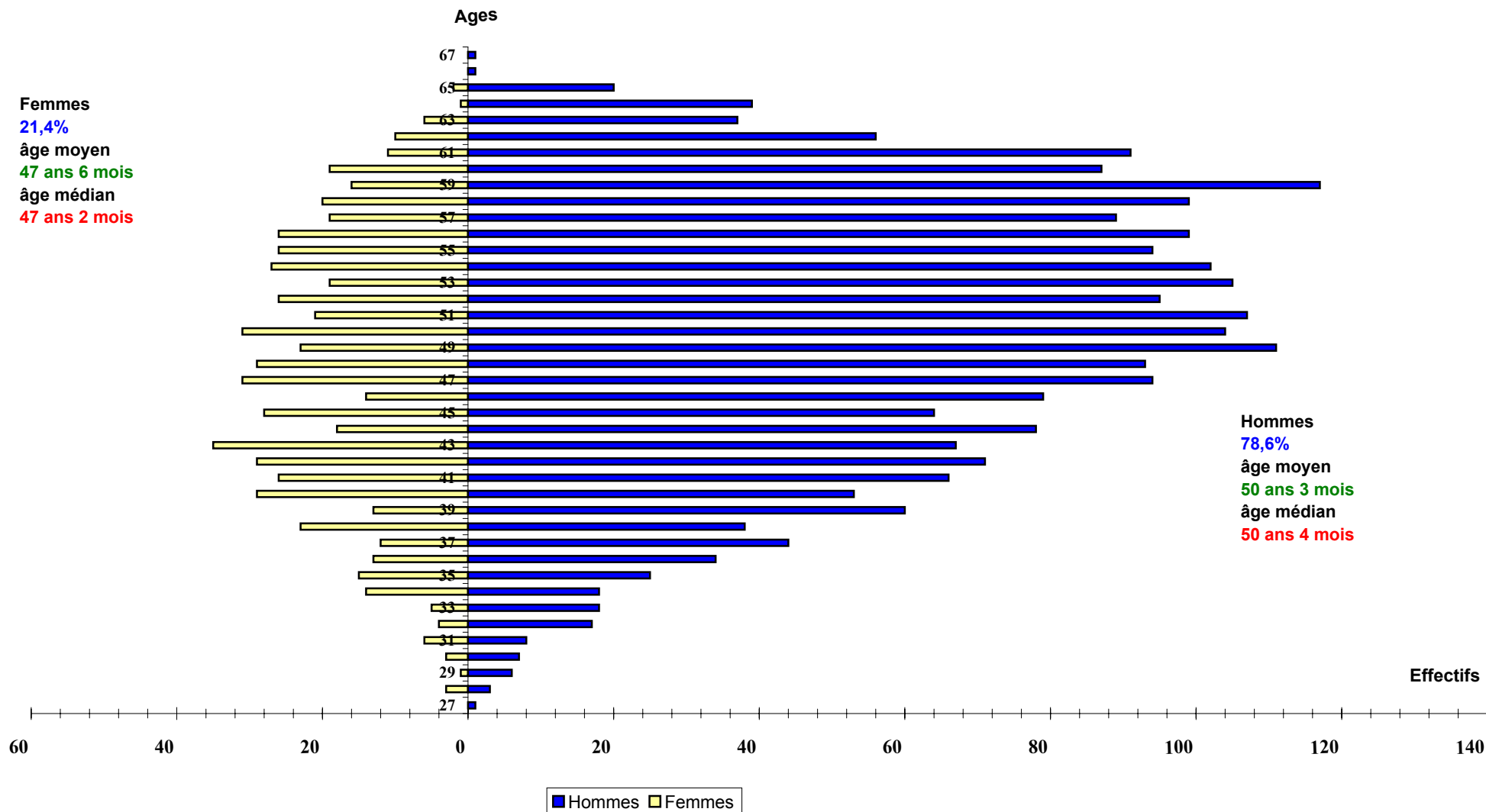
Sciences et Techniques		
%Hommes	%Femmes	Total
87,6%	12,4%	100%
Age Moyen		
Hommes	Femmes	Total
48 ans 5 mois	45 ans 11 mois	48 ans 1 mois
Age Médian		
Hommes	Femmes	Total
48 ans	46 ans	47 ans 7 mois

Pharmacie			
Tranches d'âges	Hommes	Femmes	Total
- de 30 ans			
30-34 ans		2	2
35-39 ans	3		3
40-44 ans	4	4	8
45-49 ans	10	6	16
50-54 ans	6	3	9
55-59 ans	9	3	12
60-64 ans	8	3	11
65 ans et plus			
Total	40	21	61

Pharmacie		
%Hommes	%Femmes	Total
65,6%	34,4%	100%
Age Moyen		
Hommes	Femmes	Total
51 ans 9 mois	48 ans 6 mois	50 ans 7 mois
Age Médian		
Hommes	Femmes	Total
51 ans 4 mois	47 ans 6 mois	49 ans 6 mois

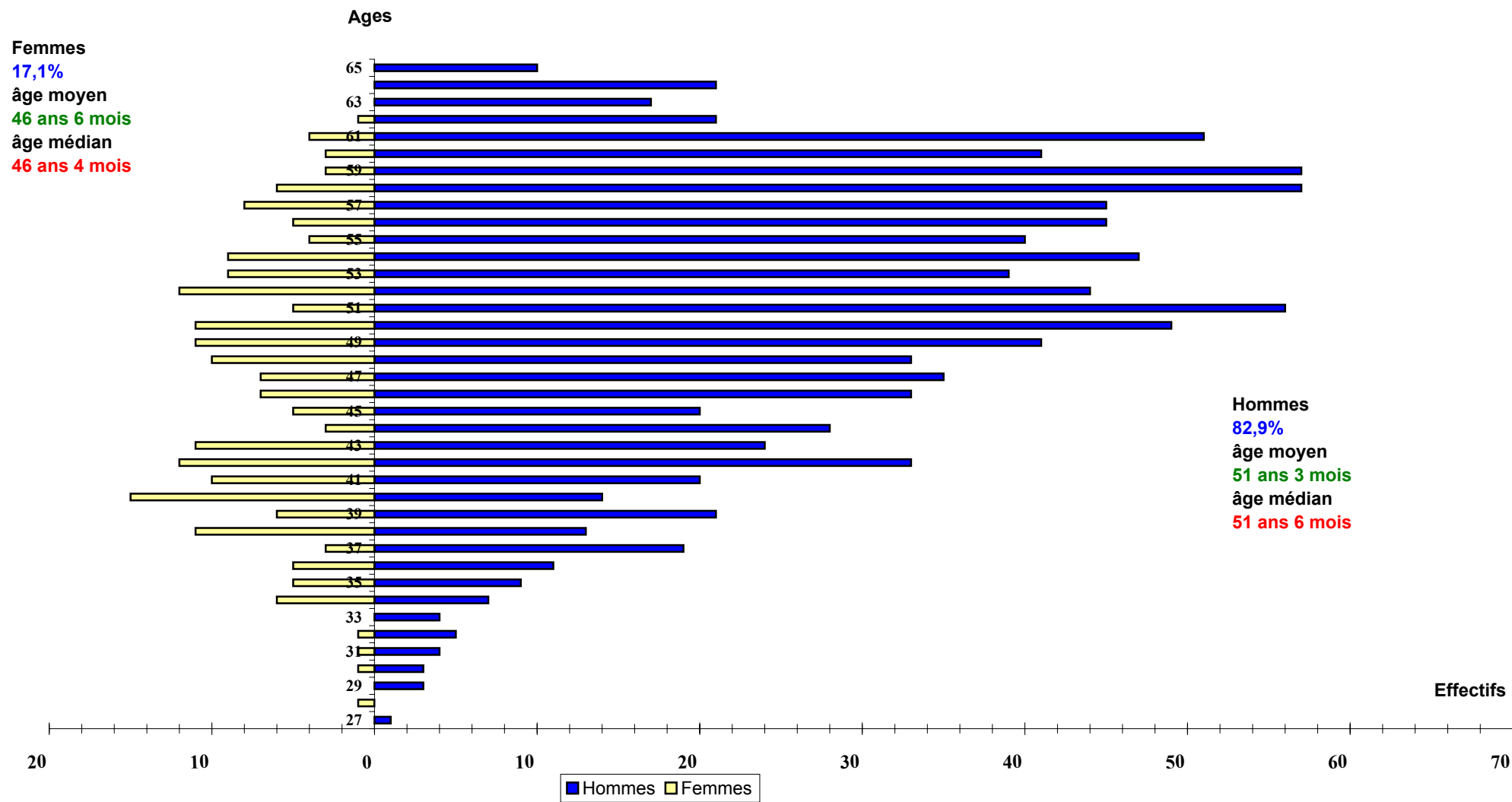
Source : DGRH - GESUP 2 - janvier 2007

Etude sur les enseignants-chercheurs associés en fonctions au 1er janvier 2007
Pyramide des âges des associés, toutes disciplines confondues



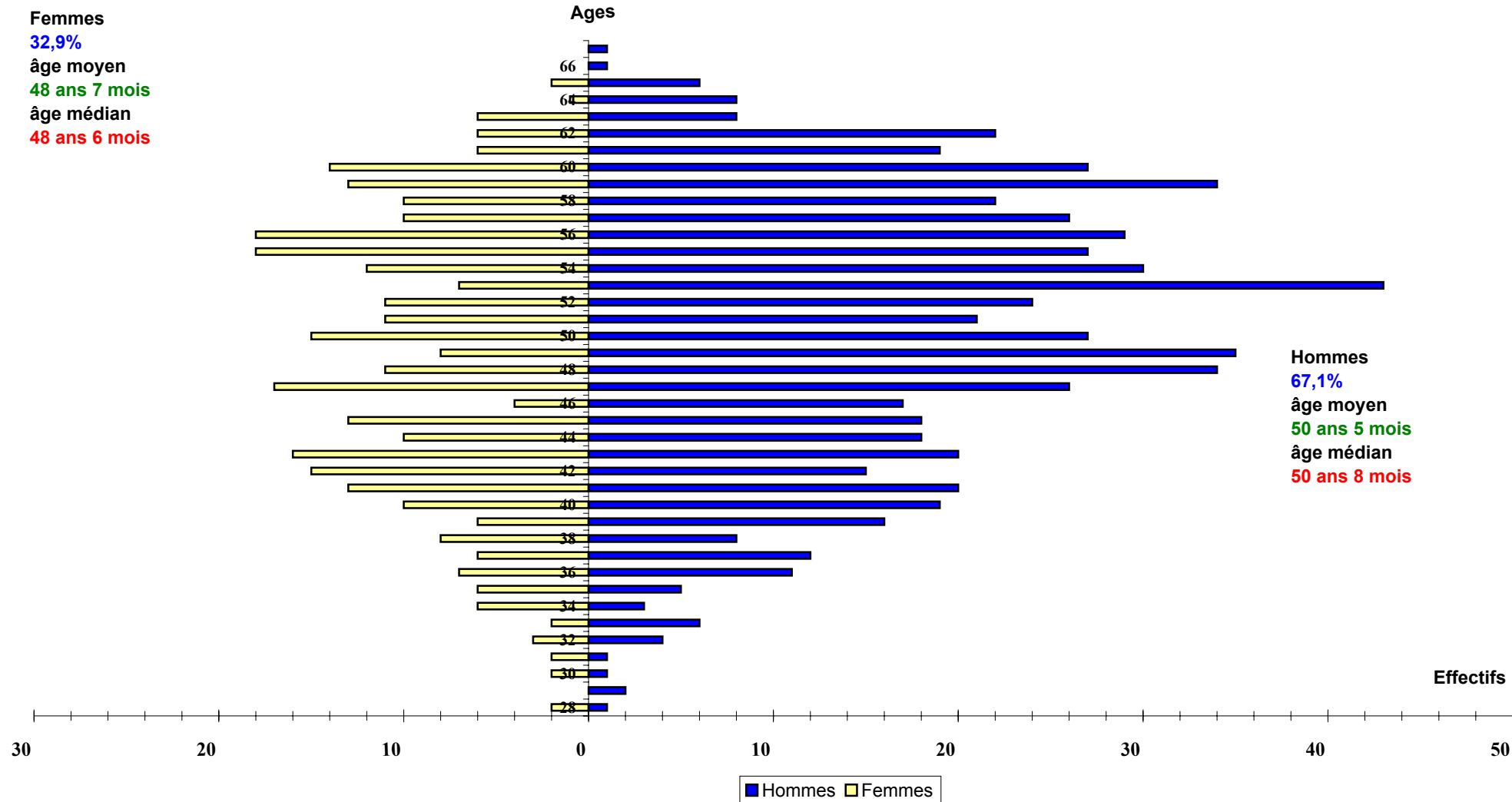
Etude sur les enseignants-chercheurs associés en fonctions au 1er janvier 2007

Pyramide des âges des associés, Droit, Economie et Gestion



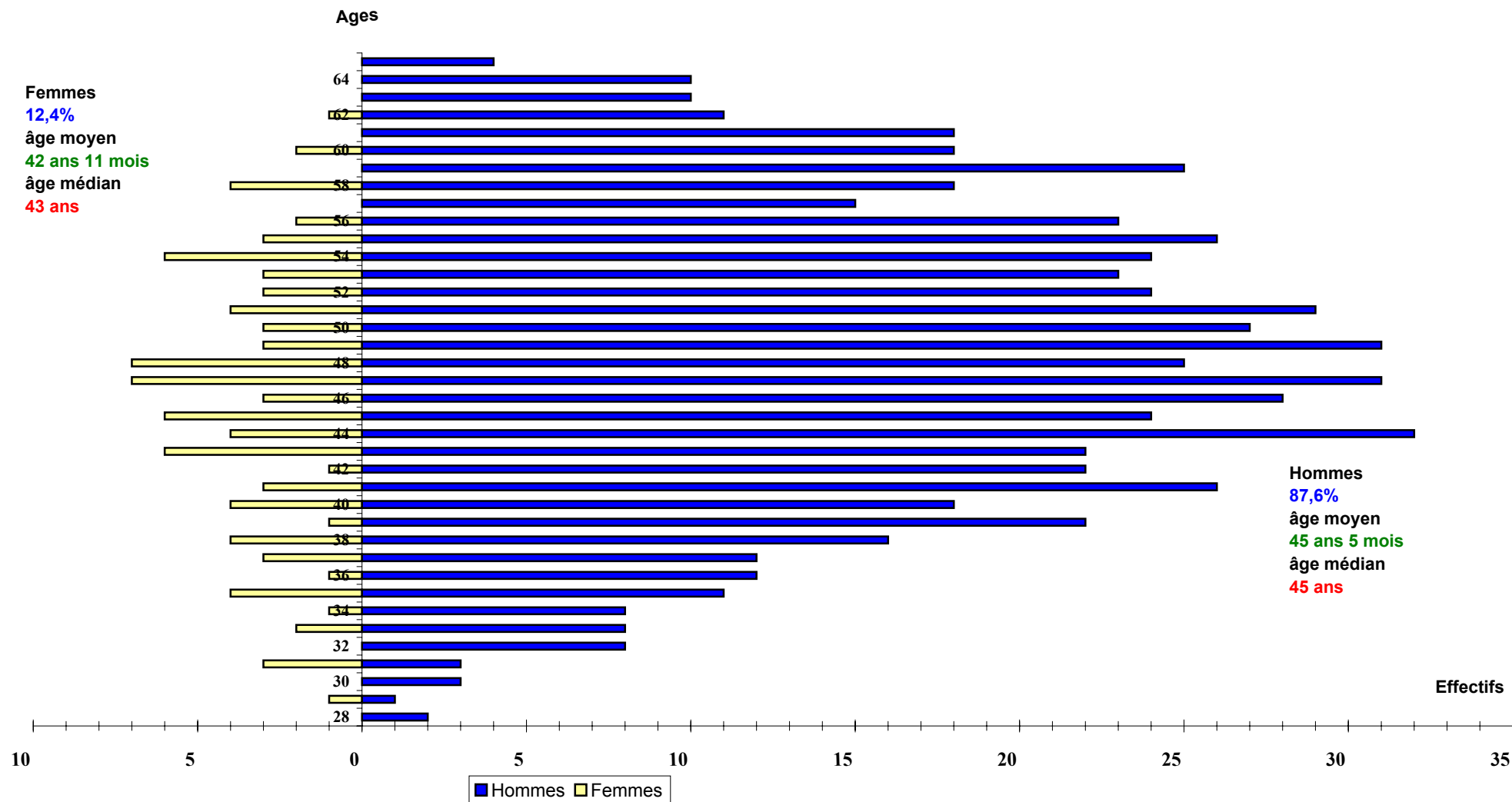
Etude sur les enseignants-chercheurs associés en fonctions au 1er janvier 2007

Pyramide des âges des associés, Lettres et Sciences humaines



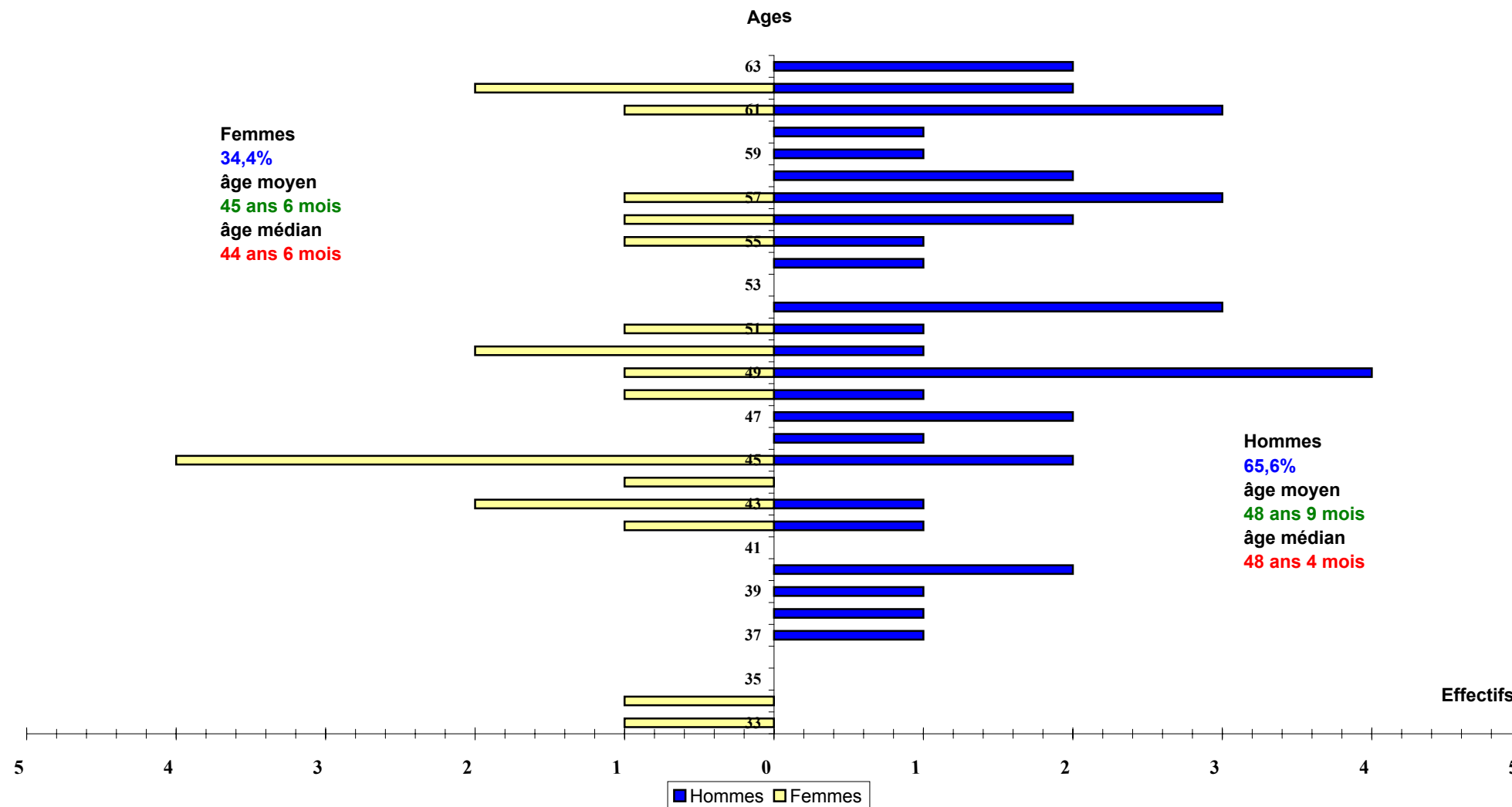
Etude sur les enseignants-chercheurs associés en fonctions au 1er janvier 2007

Pyramide des âges des associés, Sciences et Techniques



Etude sur les enseignants-chercheurs associés en fonctions au 1er janvier 2007

Pyramide des âges des associés, Pharmacie



Etude sur les enseignants-chercheurs associés en fonctions au 1er janvier 2007

Tableau I-8
Poids des associés par rapport aux enseignants du supérieur, par discipline CNU

Grande Discipline	Section	Titre de la section	Total associés	Total E-C (1)	% associés	Total ens. supérieur (2)	% associés
Droit Economie et Gestion	01	Droit privé et sciences criminelles	209	1684	11,0%	1684	11,0%
	02	Droit public	143	1306	9,9%	1306	9,9%
	03	Histoire du droit et des institutions	3	289	1,0%	289	1,0%
	04	Science politique	32	340	8,6%	340	8,6%
	05	Sciences économiques	186	1844	9,2%	1844	9,2%
	06	Sciences de gestion	659	1772	27,1%	3383	16,3%
Total Droit, Economie et Gestion			1232	7235	14,6%	8846	12,2%
Lettres et Sciences humaines	07	Sciences du langage : linguistique et phonétique générales	12	746	1,6%	746	1,6%
	08	Langues et littératures anciennes	4	360	1,1%	360	1,1%
	09	Langue et littérature françaises	22	1067	2,0%	2286	1,0%
	10	Littératures comparées	1	232	0,4%	232	0,4%
	11	Langues et littératures anglaises et anglo-saxonnes	50	1772	2,7%	3837	1,3%
	12	Langues et littératures germaniques et scandinaves	9	539	1,6%	812	1,1%
	13	Langues et littératures slaves	2	144	1,4%	168	1,2%
	14	Langues et littératures romanes : espagnol, italien, portugais, autres langues romanes	12	1008	1,2%	1359	0,9%
	15	Langues et littératures arabes, chinoises, japonaises, hébraïques, d'autres domaines linguistiques	9	388	2,3%	421	2,1%
	16	Psychologie, psychologie clinique, psychologie sociale	87	1263	6,4%	1264	6,4%
	17	Philosophie	7	388	1,8%	629	1,1%
	18	Architecture (ses théories et ses pratiques), arts appliqués, arts plastiques, arts du spectacle, épistémologie des enseignements artistiques, esthétique, musicologie, musique, sciences de l'art	152	571	21,0%	996	13,2%
	19	Sociologie, démographie	72	821	8,1%	821	8,1%
	20	Anthropologie biologique, ethnologie, préhistoire		187		187	
	21	Histoire et civilisations : histoire et archéologie des mondes anciens et des mondes médiévaux ; de l'art	18	751	2,3%	751	2,3%
	22	Histoire et civilisations : histoire des mondes modernes, histoire du monde contemporain ; de l'art ; de la musique	30	1073	2,7%	1523	1,9%
	23	Géographie physique, humaine, économique et régionale	45	841	5,1%	841	5,1%
	24	Aménagement de l'espace, urbanisme	62	215	22,4%	215	22,4%
	70	Sciences de l'éducation	53	572	8,5%	578	8,4%
	71	Sciences de l'information et de la communication	305	697	30,4%	945	24,4%
72	Epistémologie, histoire des sciences et des techniques	3	75	3,8%	75	3,8%	
73	Cultures et langues régionales	1	54	1,8%	67	1,5%	
74	Sciences et techniques des activités physiques et sportives	37	692	5,1%	2424	1,5%	
76	Théologie catholique	1	36	2,7%	36	2,7%	
77	Théologie protestante		21		21		
Total Lettres et Sciences humaines			994	14513	6,4%	21594	4,4%
Pharmacie	39	Sciences physico-chimiques et technologies pharmaceutiques	24	536	4,3%	536	4,3%
	40	Sciences du médicament	24	709	3,3%	709	3,3%
	41	Sciences biologiques	13	576	2,2%	576	2,2%
Total Pharmacie			61	1821	3,2%	1821	3,2%
Sciences et Techniques	25	Mathématiques	11	1511	0,7%	2732	0,4%
	26	Mathématiques appliquées et applications des mathématiques	22	1755	1,2%	1755	1,2%
	27	Informatique	179	3142	5,4%	3254	5,2%
	28	Milieux denses et matériaux	25	1454	1,7%	1454	1,7%
	29	Constituants élémentaires	4	424	0,9%	1253	0,3%
	30	Milieux dilués et optique	9	661	1,3%	661	1,3%
	31	Chimie théorique, physique, analytique	10	985	1,0%	992	1,0%
	32	Chimie organique, minérale, industrielle	23	1424	1,6%	1429	1,6%
	33	Chimie des matériaux	15	871	1,7%	921	1,6%
	34	Astronomie, astrophysique		166		166	
	35	Structure et évolution de la Terre et des autres planètes	13	517	2,5%	517	2,5%
	36	Terre solide : géodynamique des enveloppes supérieures, paléo-biosphère	4	424	0,9%	424	0,9%
	37	Météorologie, océanographie physique et physique de l'environnement	3	173	1,7%	173	1,7%
	60	Mécanique, génie mécanique, génie civil	163	2173	7,0%	3593	4,3%
	61	Génie informatique, automatique et traitement du signal	101	1640	5,8%	1663	5,7%
	62	Energétique, génie des procédés	57	1059	5,1%	1078	5,0%
	63	Electronique, optronique et systèmes	51	1745	2,8%	2375	2,1%
	64	Biochimie et biologie moléculaire	32	1062	2,9%	1154	2,7%
	65	Biologie cellulaire	6	932	0,6%	1236	0,5%
	66	Physiologie	14	776	1,8%	776	1,8%
67	Biologie des populations et écologie	11	603	1,8%	603	1,8%	
68	Biologie des organismes	11	509	2,1%	509	2,1%	
69	Neurosciences	1	373	0,3%	373	0,3%	
Total Sciences			765	24379	3,0%	29091	2,6%
TOUTES SECTIONS CONFONDUES			3052	47948	6,0%	61352	4,7%

% associés : nombre d'associés / total associés + enseignants-chercheurs ; nombre d'associés / total associés + enseignants-chercheurs + 2nd degré

(1) : total enseignants-chercheurs : PR et MCF titulaires et stagiaires, hors disciplines médicales et grands établissements

(2) : total enseignants du supérieur : PR et MCF titulaires et stagiaires, et 2nd degré affectés, hors disciplines médicales et grands établissements

Source : DGRH - GESUP 2 - janvier 2007

Etude sur les enseignants-chercheurs associés en fonctions au 1er janvier 2007

Tableau I-9
Poids des professeurs associés par rapport au total des associés, par discipline CNU
Comparaison avec les enseignants-chercheurs

Grande Discipline	Section	Titre de la section	Total MCF associés	Total PR associés	% PR / total associés	Total MCF	Total PR	% PR / total E-C	
Droit	01	Droit privé et sciences criminelles	134	75	35,9%	1144	540	32,1%	
	Economie et Gestion	02	Droit public	58	85	59,4%	795	511	39,1%
		03	Histoire du droit et des institutions	2	1	33,3%	165	124	42,9%
		04	Science politique	11	21	65,6%	218	122	35,9%
		05	Sciences économiques	97	89	47,8%	1283	561	30,4%
		06	Sciences de gestion	481	178	27,0%	1393	379	21,4%
Total Droit, Economie et Gestion			783	449	36,4%	4998	2237	30,9%	
Lettres et Sciences humaines	07	Sciences du langage : linguistique et phonétique générales	10	2	16,7%	504	242	32,4%	
	08	Langues et littératures anciennes	1	3	75,0%	231	129	35,8%	
	09	Langue et littérature françaises	17	5	22,7%	675	392	36,7%	
	10	Littératures comparées	1			151	81	34,9%	
	11	Langues et littératures anglaises et anglo-saxonnes	40	10	20,0%	1345	427	24,1%	
	12	Langues et littératures germaniques et scandinaves	7	2	22,2%	392	147	27,3%	
	13	Langues et littératures slaves		2	100,0%	107	37	25,7%	
	14	Langues et littératures romanes : espagnol, italien, portugais, autres langues romanes	9	3	25,0%	742	266	26,4%	
	15	Langues et littératures arabes, chinoises, japonaises, hébraïques, d'autres domaines linguistiques	8	1	11,1%	279	109	28,1%	
	16	Psychologie, psychologie clinique, psychologie sociale	69	18	20,7%	938	325	25,7%	
	17	Philosophie	3	4	57,1%	221	167	43,0%	
	18	Architecture (ses théories et ses pratiques), arts appliqués, arts plastiques, arts du spectacle, épistémologie des enseignements artistiques, esthétique, musicologie, musique, sciences de l'art	81	71	46,7%	416	155	27,1%	
	19	Sociologie, démographie	50	22	30,6%	596	225	27,4%	
	20	Anthropologie biologique, ethnologie, préhistoire				118	69	36,9%	
	21	Histoire et civilisations : histoire et archéologie des mondes anciens et des mondes médiévaux ; de l'art	11	7	38,9%	488	263	35,0%	
	22	Histoire et civilisations : histoire des mondes modernes, histoire du monde contemporain ; de l'art ; de la musique	16	14	46,7%	672	401	37,4%	
	23	Géographie physique, humaine, économique et régionale	24	21	46,7%	581	260	30,9%	
	24	Aménagement de l'espace, urbanisme	22	40	64,5%	134	81	37,7%	
	70	Sciences de l'éducation	39	14	26,4%	424	148	25,9%	
	71	Sciences de l'information et de la communication	246	59	19,3%	544	153	22,0%	
72	Epistémologie, histoire des sciences et des techniques	2	1	33,3%	50	25	33,3%		
73	Cultures et langues régionales	1			30	24	44,4%		
74	Sciences et techniques des activités physiques et sportives	30	7	18,9%	564	128	18,5%		
76	Théologie catholique	1			17	19	52,8%		
77	Théologie protestante				7	14	66,7%		
Total Lettres et Sciences humaines			688	306	30,8%	10226	4287	29,5%	
Pharmacie	39	Sciences physico-chimiques et technologies pharmaceutiques	9	15	62,5%	374	162	30,2%	
	40	Sciences du médicament	10	14	58,3%	440	269	37,9%	
	41	Sciences biologiques	6	7	53,8%	387	189	32,8%	
Total Pharmacie			25	36	59,0%	1201	620	34,0%	
Sciences et Techniques	25	Mathématiques	6	5	45,5%	960	551	36,5%	
	26	Mathématiques appliquées et applications des mathématiques	8	14	63,6%	1180	575	32,8%	
	27	Informatique	123	56	31,3%	2317	825	26,3%	
	28	Milieux denses et matériaux	12	13	52,0%	928	526	36,2%	
	29	Constituants élémentaires	1	3	75,0%	239	185	43,6%	
	30	Milieux dilués et optique	8	1	11,1%	432	229	34,6%	
	31	Chimie théorique, physique, analytique	2	8	80,0%	653	332	33,7%	
	32	Chimie organique, minérale, industrielle	12	11	47,8%	978	446	31,3%	
	33	Chimie des matériaux	7	8	53,3%	579	292	33,5%	
	34	Astronomie, astrophysique				106	60	36,1%	
	35	Structure et évolution de la Terre et des autres planètes	6	7	53,8%	338	179	34,6%	
	36	Terre solide : géodynamique des enveloppes supérieures, paléo-biosphère	3	1	25,0%	300	124	29,2%	
	37	Météorologie, océanographie physique et physique de l'environnement	1	2	66,7%	121	52	30,1%	
	60	Mécanique, génie mécanique, génie civil	82	81	49,7%	1505	668	30,7%	
	61	Génie informatique, automatique et traitement du signal	60	41	40,6%	1161	479	29,2%	
	62	Energétique, génie des procédés	29	28	49,1%	714	345	32,6%	
	63	Electronique, optronique et systèmes	34	17	33,3%	1164	581	33,3%	
	64	Biochimie et biologie moléculaire	23	9	28,1%	768	294	27,7%	
	65	Biologie cellulaire	3	3	50,0%	685	247	26,5%	
	66	Physiologie	5	9	64,3%	572	204	26,3%	
	67	Biologie des populations et écologie	8	3	27,3%	455	148	24,5%	
68	Biologie des organismes	8	3	27,3%	370	139	27,3%		
69	Neurosciences		1	100,0%	266	107	28,7%		
Total Sciences			441	324	42,4%	16791	7588	31,1%	
TOUTES SECTIONS CONFONDUES			1937	1115	36,5%	33216	14732	30,7%	

Source : DGRH - GESUP 2 - janvier 2007

Etude sur les enseignants-chercheurs associés en fonctions au 1er janvier 2007

Tableau II-1
Répartition des associés par corps et académie

Académie	MCF AS	PR AS	Total associés temps plein	% sur total associés temps plein	MCF ASMT	PR ASMT	Total associés mi-temps	% sur total associés mi-temps	Total général	% sur total associés
AIX-MARSEILLE	7	4	11	5,7%	74	67	141	4,9%	152	5,0%
AMIENS	1		1	0,5%	59	17	76	2,7%	77	2,5%
ANTILLES-GUYANE	3	2	5	2,6%	18	4	22	0,8%	27	0,9%
BESANCON					28	3	31	1,1%	31	1,0%
BORDEAUX	5		5	2,6%	85	32	117	4,1%	122	4,0%
CAEN		1	1	0,5%	45	7	52	1,8%	53	1,7%
CLERMONT-FERRAND		1	1	0,5%	40	16	56	2,0%	57	1,9%
CORSE					19	3	22	0,8%	22	0,7%
CRETEIL	17	3	20	10,3%	160	99	259	9,1%	279	9,1%
DIJON	2	1	3	1,5%	22	4	26	0,9%	29	1,0%
GRENOBLE	6	5	11	5,7%	69	56	125	4,4%	136	4,5%
LA REUNION	2		2	1,0%	12		12	0,4%	14	0,5%
LILLE	13	4	17	8,8%	151	44	195	6,8%	212	6,9%
LIMOGES					15	5	20	0,7%	20	0,7%
LYON	7	6	13	6,7%	116	83	199	7,0%	212	6,9%
MONTPELLIER	2	3	5	2,6%	66	32	98	3,4%	103	3,4%
NANCY-METZ	2	3	5	2,6%	73	12	85	3,0%	90	2,9%
NANTES	7	1	8	4,1%	76	36	112	3,9%	120	3,9%
NICE	2		2	1,0%	33	19	52	1,8%	54	1,8%
ORLEANS-TOURS	1	1	2	1,0%	35	51	86	3,0%	88	2,9%
PARIS	18	20	38	19,6%	131	224	355	12,4%	393	12,9%
POITIERS	3	3	6	3,1%	41	14	55	1,9%	61	2,0%
REIMS					35	11	46	1,6%	46	1,5%
RENNES	4	1	5	2,6%	107	23	130	4,5%	135	4,4%
ROUEN	2		2	1,0%	52	20	72	2,5%	74	2,4%
STRASBOURG	10	6	16	8,2%	61	23	84	2,9%	100	3,3%
TOULOUSE		7	7	3,6%	94	36	130	4,5%	137	4,5%
VERSAILLES	3	5	8	4,1%	103	97	200	7,0%	208	6,8%
Total	117	77	194	100,0%	1820	1038	2858	100,0%	3052	100,0%

N.B. : aucun enseignant associé en Nouvelle Calédonie et en Polynésie

Source : DGRH - GESUP 2 - janvier 2007

Etude sur les enseignants-chercheurs associés en fonctions au 1er janvier 2007

Tableau II-2
Répartition des associés par corps et région

Région	MCF AS	PR AS	Total associés temps plein	% sur total associés temps plein	MCF ASMT	PR ASMT	Total associés mi-temps	% sur total associés mi-temps	Total général	% sur total associés
ALSACE	10	6	16	8,2%	61	23	84	2,9%	100	3,3%
ANTILLES-GUYANE	3	2	5	2,6%	18	4	22	0,8%	27	0,9%
AQUITAINE	5		5	2,6%	85	32	117	4,1%	122	4,0%
AUVERGNE		1	1	0,5%	40	16	56	2,0%	57	1,9%
BASSE-NORMANDIE		1	1	0,5%	45	7	52	1,8%	53	1,7%
BOURGOGNE	2	1	3	1,5%	22	4	26	0,9%	29	1,0%
BRETAGNE	4	1	5	2,6%	107	23	130	4,5%	135	4,4%
CENTRE	1	1	2	1,0%	35	51	86	3,0%	88	2,9%
CHAMPAGNE-ARDENNE					35	11	46	1,6%	46	1,5%
CORSE					19	3	22	0,8%	22	0,7%
FRANCHE-COMTE					28	3	31	1,1%	31	1,0%
HAUTE-NORMANDIE	2		2	1,0%	52	20	72	2,5%	74	2,4%
ILE DE FRANCE	38	28	66	34,0%	394	420	814	28,5%	880	28,8%
LA REUNION	2		2	1,0%	12		12	0,4%	14	0,5%
LANGUEDOC-ROUSSILLON	2	3	5	2,6%	66	32	98	3,4%	103	3,4%
LIMOUSIN					15	5	20	0,7%	20	0,7%
LORRAINE	2	3	5	2,6%	73	12	85	3,0%	90	2,9%
MIDI PYRENEES		7	7	3,6%	94	36	130	4,5%	137	4,5%
NORD-PAS DE CALAIS	13	4	17	8,8%	151	44	195	6,8%	212	6,9%
PAYS DE LA LOIRE	7	1	8	4,1%	76	36	112	3,9%	120	3,9%
PICARDIE	1		1	0,5%	59	17	76	2,7%	77	2,5%
POITOU-CHARENTES	3	3	6	3,1%	41	14	55	1,9%	61	2,0%
PROVENCE-ALPES-COTE D'AZUR	9	4	13	6,7%	107	86	193	6,8%	206	6,7%
RHONE-ALPES	13	11	24	12,4%	185	139	324	11,3%	348	11,4%
Total	117	77	194	100,0%	1820	1038	2858	100,0%	3052	100,0%

Source : DGRH - GESUP 2 - janvier 2007

Etude sur les enseignants-chercheurs associés en fonctions au 1er janvier 2007

Tableau II-3

Comparaison des effectifs d'enseignants dans le supérieur et de l'effectif des étudiants, par académie

Académie	MCF associés	PR associés	Total associés	MCF	PR	2nd Degré	Total Ens. supérieur (hors associés)	Total Ens. supérieur 2007	Total Etudiants 2006-2007	Ratio Ens. supérieur / Etudiants
AIX-MARSEILLE	81	71	152	1759	1031	438	3228	3380	101242	3,3%
AMIENS	60	17	77	624	301	268	1193	1270	40814	3,1%
ANTILLES-GUYANE	21	6	27	234	85	120	439	466	19747	2,4%
BESANCON	28	3	31	624	302	369	1295	1326	32125	4,1%
BORDEAUX	90	32	122	1679	905	525	3109	3231	103456	3,1%
CAEN	45	8	53	634	316	272	1222	1275	37442	3,4%
CLERMONT-FERRAND	40	17	57	748	383	268	1399	1456	42155	3,5%
CORSE	19	3	22	110	42	60	212	234	5467	4,3%
CRETEIL	177	102	279	1684	855	804	3343	3622	124607	2,9%
DIJON	24	5	29	588	359	271	1218	1247	41429	3,0%
GRENOBLE	75	61	136	1556	818	676	3050	3186	83596	3,8%
LA REUNION	14		14	212	66	122	400	414	16820	2,5%
LILLE	164	48	212	2262	1048	1000	4310	4522	153830	2,9%
LIMOGES	15	5	20	349	217	169	735	755	21937	3,4%
LYON	123	89	212	2196	1255	823	4274	4486	152490	2,9%
MONTPELLIER	68	35	103	1344	776	443	2563	2666	90283	3,0%
NANCY-METZ	75	15	90	1441	744	617	2802	2892	76713	3,8%
NANTES	83	37	120	1444	738	560	2742	2862	106708	2,7%
NICE	35	19	54	777	441	315	1533	1587	53032	3,0%
ORLEANS-TOURS	36	52	88	1002	482	436	1920	2008	57159	3,5%
PARIS	149	244	393	4714	2881	867	8462	8855	303991	2,9%
POITIERS	44	17	61	847	408	389	1644	1705	45857	3,7%
REIMS	35	11	46	612	309	270	1191	1237	39101	3,2%
RENNES	111	24	135	1719	810	747	3276	3411	108321	3,1%
ROUEN	54	20	74	790	398	393	1581	1655	50073	3,3%
STRASBOURG	71	29	100	1228	720	416	2364	2464	67404	3,7%
TOULOUSE	94	43	137	1935	1068	716	3719	3856	113087	3,4%
VERSAILLES	106	102	208	2176	1125	978	4279	4487	165500	2,7%
Total	1937	1115	3052	35288	18883	13332	67503	70555	2254386	3,1%

Observations :

1- l'effectif total des enseignants du supérieur (hors associés) comprend ceux des disciplines médicales, à la différence de l'effectif porté dans le tableau I-8

2- l'effectif des étudiants est extrait de la revue "Repères et références statistiques sur les enseignements, la formation et la recherche" - édition 2007, page 175

3- aucun enseignant associé en Nouvelle Calédonie et en Polynésie ; par ailleurs, il n'a pas été possible de recueillir le nombre d'étudiants dans ces deux collectivités : elles ne sont donc pas mentionnées dans le tableau

Source : DGRH - GESUP 2 - janvier 2007

Etude sur les enseignants-chercheurs associés en fonctions au 1er janvier 2007

Tableau II-4
Répartition des associés par corps et type d'établissement (statut)

Type d'établissement	MCF AS	PR AS	Total associés temps plein	% sur total associés temps plein	MCF ASMT	PR ASMT	Total associés mi-temps	% sur total associés mi-temps	Total général	% sur total associés
Universités	76	67	143	73,7%	1121	784	1905	66,7%	2048	67,1%
IUT	25		25	12,9%	593	59	652	22,8%	677	22,2%
Grands établissements	7	6	13	6,7%	28	83	111	3,9%	124	4,1%
Ecoles indépendantes	3	1	4	2,1%	34	81	115	4,0%	119	3,9%
Ecoles et instituts rattachés aux universités	2	2	4	2,1%	27	18	45	1,6%	49	1,6%
Instituts d'études politiques	4	1	5	2,6%	17	13	30	1,0%	35	1,1%
Total	117	77	194	100,0%	1820	1038	2858	100,0%	3052	100,0%

N.B. : 4 associés à mi-temps affectés en IUFM ont été comptabilisés avec les universités

Source : DGRH - GESUP 2 - janvier 2007

Etude sur les enseignants-chercheurs associés en fonctions au 1er janvier 2007

Tableau II-5

Répartition des associés à temps plein par grande discipline CNU et type d'établissement (statut)

Niveau du diplôme	MCF AS				PR AS				Total associés temps plein				Total général	% du total général
	D E G	L Sc-H	Ph	Sc	D E G	L Sc-H	Ph	Sc	D E G	L Sc-H	Ph	Sc		
Universités	33	34		9	33	16	1	17	66	50	1	26	143	73,7%
IUT	16	6		3					16	6		3	25	12,9%
Grands établissements	1	4		2	4	1		1	5	5		3	13	6,7%
Instituts d'études politiques	4				1				5				5	2,6%
Ecoles indépendantes	3							1	3			1	4	2,1%
Ecoles et instituts rattachés aux universités		2						2		2		2	4	2,1%
Total	57	46		14	38	17	1	21	95	63	1	35	194	100,0%

Répartition des associés à mi-temps par grandes disciplines CNU et type d'établissement (statut)

Niveau du diplôme	MCF ASMT				PR ASMT				Total associés mi-temps				Total général	% du total général
	D E G	L Sc-H	Ph	Sc	D E G	L Sc-H	Ph	Sc	D E G	L Sc-H	Ph	Sc		
Universités	436	454	25	206	332	222	32	198	768	676	57	404	1905	66,7%
IUT	254	156		183	19	7	2	31	273	163	2	214	652	22,8%
Ecoles indépendantes	9	5		20	9	26		46	18	31		66	115	4,0%
Grands établissements	9	12		7	38	24	1	20	47	36	1	27	111	3,9%
Ecoles et instituts rattachés aux universités	4	12		11	1	9		8	5	21		19	45	1,6%
Instituts d'études politiques	14	3			12	1			26	4			30	1,0%
Total	726	642	25	427	411	289	35	303	1137	931	60	730	2858	100,0%

Source : DGRH - GESUP 2 - janvier 2007

Abréviations : D E G - droit, économie et gestion ; L Sc-H - lettres et sciences humaines ; Ph - pharmacie ; Sc - sciences et techniques

Etude sur les enseignants-chercheurs associés en fonctions au 1er janvier 2007

Tableau II-6

Répartition des associés à temps plein par académie et type d'établissement

Académie	Universités	IUT	Grands établissements	Ecoles indépendantes	Ecoles et instituts rattachés aux universités	Instituts d'études politiques	Total général	% sur total associés
AIX-MARSEILLE	9	1				1	11	5,7%
AMIENS	1						1	0,5%
ANTILLES-GUYANE	2	3					5	2,6%
BESANCON								
BORDEAUX	2	3					5	2,6%
CAEN	1						1	0,5%
CLERMONT-FERRAND	1						1	0,5%
CORSE								
CRETEIL	14	6					20	10,3%
DIJON	3						3	1,5%
GRENOBLE	9					2	11	5,7%
LA REUNION	2						2	1,0%
LILLE	11	3		3			17	8,8%
LIMOGES								
LYON	9	3				1	13	6,7%
MONTPELLIER	5						5	2,6%
NANCY	3	2					5	2,6%
NANTES	6			1	1		8	4,1%
NICE	2						2	1,0%
ORLEANS-TOURS	1	1					2	1,0%
PARIS	25		13				38	19,6%
POITIERS	5	1					6	3,1%
REIMS								
RENNES	3	1				1	5	2,6%
ROUEN	1	1					2	1,0%
STRASBOURG	14				2		16	8,2%
TOULOUSE	6				1		7	3,6%
VERSAILLES	8						8	4,1%
Total	143	25	13	4	4	5	194	100,0%

Source : DGRH - GESUP 2 - janvier 2007

Etude sur les enseignants-chercheurs associés en fonctions au 1er janvier 2007

Tableau II-7

Répartition des associés à mi-temps par académie et type d'établissement

Académie	Universités	IUT	Grands établissements	Ecoles indépendantes	Ecoles et instituts rattachés aux universités	Instituts d'études politiques	Total général	% sur total associés
AIX-MARSEILLE	105	30		3		3	141	4,9%
AMIENS	47	23			6		76	2,7%
ANTILLES-GUYANE	17	2			3		22	0,8%
BESANCON	20	11					31	1,1%
BORDEAUX	70	40		3		4	117	4,1%
CAEN	29	21		2			52	1,8%
CLERMONT-FERRAND	38	15		3			56	2,0%
CORSE	17	5					22	0,8%
CRETEIL	179	69	7	4			259	9,1%
DIJON	20	5			1		26	0,9%
GRENOBLE	85	34				6	125	4,4%
LA REUNION	10	2					12	0,4%
LILLE	148	36		5	2	4	195	6,8%
LIMOGES	18			2			20	0,7%
LYON	111	41	14	26		7	199	7,0%
MONTPELLIER	81	16		1			98	3,4%
NANCY	44	36		2	3		85	3,0%
NANTES	82	24		2	4		112	3,9%
NICE	27	25					52	1,8%
ORLEANS-TOURS	48	19		19			86	3,0%
PARIS	217	12	90	19	17		355	12,4%
POITIERS	46	9					55	1,9%
REIMS	30	16					46	1,6%
RENNES	83	39		5		3	130	4,5%
ROUEN	50	13		9			72	2,5%
STRASBOURG	57	19		3	5		84	2,9%
TOULOUSE	84	34		5	4	3	130	4,5%
VERSAILLES	142	56		2			200	7,0%
Total	1905	652	111	115	45	30	2858	100,0%

N.B. : 4 associés à mi-temps affectés en IUFM ont été comptabilisés avec les universités

Source : DGRH - GESUP 2 - janvier 2007

Etude sur les enseignants-chercheurs associés en fonctions au 1er janvier 2007

Tableau II-8

Répartition des associés par corps et type de formation dominante dans l'établissement

Type de formation dominante dans l'établissement	MCF AS	PR AS	Total associés temps plein	% sur total associés temps plein	MCF ASMT	PR ASMT	Total associés mi-temps	% sur total associés mi-temps	Total général	% sur total associés
Pluridisciplinaire avec médecine-odontologie	34	16	50	25,8%	559	221	780	27,3%	830	27,2%
Pluridisciplinaire sans médecine-odontologie	29	9	38	19,6%	440	192	632	22,1%	670	22,0%
Scientifique et/ou médecine-odontologie	12	14	26	13,4%	290	165	455	15,9%	481	15,8%
Tertiaire, dominante lettres et sciences humaines	21	13	34	17,5%	293	129	422	14,8%	456	14,9%
Tertiaire, dominante droit et économie	8	15	23	11,9%	116	122	238	8,3%	261	8,6%
Formations d'ingénieur	7	7	14	7,2%	53	157	210	7,3%	224	7,3%
Etudes politiques	6	3	9	4,6%	54	43	97	3,4%	106	3,5%
Formations universitaires technologiques					15	9	24	0,8%	24	0,8%
Total	117	77	194	100,0%	1820	1038	2858	100,0%	3052	100,0%

Source : DGRH - GESUP 2 - janvier 2007

Etude sur les enseignants-chercheurs associés en fonctions au 1er janvier 2007

Tableau II-9
Répartition des associés à temps plein par académie
et type de formation dominante dans l'établissement

Académie	Pluridisciplinaire avec médecine odontologie	Pluridisciplinaire sans médecine odontologie	Scientifique et/ou médecine odontologie	Tertiaire, dominante lettres et sciences humaines	Tertiaire, dominante droit et économie	Formations d'ingénieurs	Etudes politiques	Total général	% sur total associés
AIX-MARSEILLE		8	2				1	11	5,7%
AMIENS	1							1	0,5%
ANTILLES-GUYANE	5							5	2,6%
BESANCON									
BORDEAUX			1	3	1			5	2,6%
CAEN	1							1	0,5%
CLERMONT-FERRAND	1							1	0,5%
CORSE									
CRETEIL	11	1		8				20	10,3%
DIJON	3							3	1,5%
GRENOBLE		2	1			3	5	11	5,7%
LA REUNION		2						2	1,0%
LILLE	4	6	3	1		3		17	8,8%
LIMOGES									
LYON	1		1	1	9		1	13	6,7%
MONTPELLIER	2			3				5	2,6%
NANCY		1	2	2				5	2,6%
NANTES	7					1		8	4,1%
NICE	1	1						2	1,0%
ORLEANS-TOURS	2							2	1,0%
PARIS		6	11	10	4	6	1	38	19,6%
POITIERS	3	3						6	3,1%
REIMS									
RENNES	3		1				1	5	2,6%
ROUEN		2						2	1,0%
STRASBOURG		5	2	5	4			16	8,2%
TOULOUSE			1		5	1		7	3,6%
VERSAILLES	5	1	1	1				8	4,1%
Total	50	38	26	34	23	14	9	194	100,0%

Source : DGRH - GESUP 2 - janvier 2007

Etude sur les enseignants-chercheurs associés en fonctions au 1er janvier 2007

Tableau II-10
Répartition des associés à mi-temps par académie
et type de formation dominante dans l'établissement

Académie	Pluridisciplinaire avec médecine odontologie	Pluridisciplinaire sans médecine odontologie	Scientifique et/ou médecine odontologie	Tertiaire, dominante lettres et sciences humaines	Tertiaire, dominante droit et économie	Formations d'ingénieurs	Etudes politiques	Formations universitaires technologiques	Total général	% sur total associés
AIX-MARSEILLE		89	46			3	3		141	4,9%
AMIENS	58							18	76	2,7%
ANTILLES-GUYANE	22								22	0,8%
BESANCON	28							3	31	1,1%
BORDEAUX		15	33	38	24	3	4		117	4,1%
CAEN	50					2			52	1,8%
CLERMONT-FERRAND	33	20				3			56	2,0%
CORSE		22							22	0,8%
CRETEIL	126	74		55		4			259	9,1%
DIJON	26								26	0,9%
GRENOBLE		24	31			13	57		125	4,4%
LA REUNION		12							12	0,4%
LILLE	25	83	47	31		5	4		195	6,8%
LIMOGES	18					2			20	0,7%
LYON	22	1	46	44	48	31	7		199	7,0%
MONTPELLIER	19	35	16	27		1			98	3,4%
NANCY		24	21	31		9			85	3,0%
NANTES	91	19				2			112	3,9%
NICE	33	19							52	1,8%
ORLEANS-TOURS	45	22				19			86	3,0%
PARIS		8	63	73	119	76	16		355	12,4%
POITIERS	34	21							55	1,9%
REIMS	43							3	46	1,6%
RENNES	29	22	39	32		5	3		130	4,5%
ROUEN	48	15				9			72	2,5%
STRASBOURG		21	24	9	27	3			84	2,9%
TOULOUSE			42	47	20	18	3		130	4,5%
VERSAILLES	30	86	47	35		2			200	7,0%
Total	780	632	455	422	238	210	97	24	2858	100,0%

Source : DGRH - GESUP 2 - janvier 2007

Etude sur les enseignants-chercheurs associés en fonctions au 1er janvier 2007

Tableau II-11
Répartition des associés à temps plein par grande discipline CNU et nationalité

Nationalité	MCF AS				PR AS				Total associés temps plein				Total général	% du total général
	D E G	L Sc-H	Ph	Sc	D E G	L Sc-H	Ph	Sc	D E G	L Sc-H	Ph	Sc		
France	52	34		11	25	6	1	12	77	40	1	23	141	72,7%
Allemagne		3		1	3	2		3	3	5		4	12	6,2%
Belgique	1	1			5				6	1			7	3,6%
Bulgarie		1						1		1		1	2	1,0%
Hongrie		1				2				3			3	1,5%
Italie		1				2		2		3		2	5	2,6%
Pays-Bas					1				1				1	0,5%
Pologne						1				1			1	0,5%
Royaume Uni		1				1				2			2	1,0%
Total Union européenne (hors France)	1	8		1	9	8		6	10	16		7	33	17,0%
Russie		1						1		1		1	2	1,0%
Suisse				1		1		1		1		2	3	1,5%
Total Europe (hors UE)		1		1		1		2		2		3	5	2,6%
Algérie	3			1					3			1	4	2,1%
Congo					1			1	1			1	2	1,0%
Sénégal		1			1				1	1			2	1,0%
Total Afrique	3	1		1	2			1	5	1		2	8	4,1%
Syrie		1								1			1	0,5%
Canada						1				1			1	0,5%
Etats-Unis					2				2				2	1,0%
Total Amérique du Nord					2	1			2	1			3	1,5%
Chine						1				1			1	0,5%
Inde		1								1			1	0,5%
Viet Nam	1								1				1	0,5%
Total Asie	1	1				1			1	2			3	1,5%
Total étrangers	5	12		3	13	11		9	18	23		12	53	27,3%
Total	57	46		14	38	17	1	21	95	63	1	35	194	100,0%

Source : DGRH - GESUP 2 - janvier 2007

Etude sur les enseignants-chercheurs associés en fonctions au 1er janvier 2007

Tableau II-12

Répartition des associés à mi-temps par grande discipline CNU et nationalité

Nationalité	MCF ASMT				PR ASMT				Total associés mi-temps				Total général	% du total général
	D E G	L Sc-H	Ph	Sc	D E G	L Sc-H	Ph	Sc	D E G	L Sc-H	Ph	Sc		
France	700	600	25	413	401	272	33	292	1101	872	58	705	2736	95,7%
Allemagne	6	8			1	5			7	13			20	0,7%
Belgique		1				1	2	3		2	2	3	7	0,2%
Bulgarie				1								1	1	0,0%
Espagne	1	1				2			1	3			4	0,1%
Finlande		1								1			1	0,0%
Grèce	1	1							1	1			2	0,1%
Hongrie				1								1	1	0,0%
Irlande		1								1			1	0,0%
Italie	2	4			2	1			4	5			9	0,3%
Luxembourg		1								1			1	0,0%
Pays-Bas				1	1	1			1	1		1	3	0,1%
Portugal					1				1				1	0,0%
Roumanie	1			1		1			1	1		1	3	0,1%
Royaume Uni	5	7				2		1	5	9		1	15	0,5%
Suède	1								1				1	0,0%
Total Union européenne (hors France)	17	25		4	5	13	2	4	22	38	2	8	70	2,4%
Biélorussie								1				1	1	0,0%
Russie					1				1				1	0,0%
Serbie -Monténégro				1		1				1		1	2	0,1%
Suisse	1	2						3	1	2		3	6	0,2%
Total Europe (hors UE)	1	2		1	1	1		4	2	3		5	10	0,3%
Afrique du Sud		1								1			1	0,0%
Algérie	1			5	1			2	2			7	9	0,3%
Cameroun		1								1			1	0,0%
Congo														
Egypte						1				1			1	0,0%
Mali	1								1				1	0,0%
Maroc		2		1						2		1	3	0,1%
Sénégal	1								1				1	0,0%
Soudan						1				1			1	0,0%
Tunisie	3	2			1				4	2			6	0,2%
Total Afrique	6	6		6	2	2		2	8	8		8	24	0,8%
Iran		1						1		1		1	2	0,1%
Syrie												1	1	0,0%
Total Moyen Orient		1						1		1		1	2	0,1%
Canada					1				1				1	0,0%
Etats-Unis		5			1	1			1	6			7	0,2%
Total Amérique du Nord		5			2	1			2	6			8	0,3%
Brésil				1								1	1	0,0%
Chili		1								1			1	0,0%
Cuba		1								1			1	0,0%
Pérou	1								1				1	0,0%
Total Amérique du Sud	1	2		1					1	2		1	4	0,1%
Australie		1								1			1	0,0%
Chine	1			1					1			1	2	0,1%
Inde				1								1	1	0,0%
Viet Nam														
Total Asie	1			2					1			2	3	0,1%
Total étrangers	26	42		14	10	17	2	11	36	59	2	25	122	4,3%
Total	726	642	25	427	411	289	35	303	1137	931	60	730	2858	100,0%

Source : DGRH - GESUP 2 - janvier 2007

Etude sur les enseignants-chercheurs associés en fonctions au 1er janvier 2007

Tableau III-1

Répartition des associés par grande discipline CNU et niveau de diplôme

Niveau du diplôme	MCF AS + MCF ASMT				PR AS + PR ASMT				Total par grande discipline				Total général	% du total général
	D E G	L Sc-H	Ph	Sc	D E G	L Sc-H	Ph	Sc	D E G	L Sc-H	Ph	Sc		
Baccalauréat	5	4		5	2				7	4		5	16	0,5%
Baccalauréat + 2	22	30	1	27		3	1	2	22	33	2	29	86	2,8%
Baccalauréat + 3	21	32	1	3	9	14			30	46	1	3	80	2,6%
Baccalauréat + 4	76	79		27	22	31	1	12	98	110	1	39	248	8,1%
Baccalauréat + 5	426	360	1	234	219	140	8	134	645	500	9	368	1522	49,9%
Baccalauréat + 6			3				8				11		11	0,4%
Baccalauréat + 8	183	123	17	121	145	75	15	142	328	198	32	263	821	26,9%
Baccalauréat + 9	12	4	1	5	32	18	2	30	44	22	3	35	104	3,4%
Indéterminé	38	56	1	19	19	23		4	57	79	1	23	160	5,2%
non communiqué					1	2	1		1	2	1		4	0,1%
Total	783	688	25	441	449	306	36	324	1232	994	61	765	3052	100,0%

Source : DGRH - GESUP 2 - janvier 2007

Abréviations

D E G : droit, économie et gestion
L Sc-H : lettres et sciences humaines
Ph : pharmacie
Sc : sciences et techniques

Correspondance des niveaux de diplôme

Baccalauréat + 2 : DUT, BTS
Baccalauréat + 3 : licence
Baccalauréat + 4 : maîtrise
Baccalauréat + 5 : DEA, DESS, diplôme d'ingénieur, mastère
Baccalauréat + 6 : diplôme d'Etat de docteur en pharmacie
Baccalauréat + 8 : doctorat
Baccalauréat + 9 : HDR

Etude sur les enseignants-chercheurs associés en fonctions au 1er janvier 2007

Tableau III-2

Répartition des associés à temps plein par grande discipline CNU et niveau de diplôme

Niveau du diplôme	MCF AS				PR AS				Total associés temps plein				Total général	% du total général
	D E G	L Sc-H	Ph	Sc	D E G	L Sc-H	Ph	Sc	D E G	L Sc-H	Ph	Sc		
Baccalauréat					1				1				1	0,5%
Baccalauréat + 2	1								1				1	0,5%
Baccalauréat + 3	1								1				1	0,5%
Baccalauréat + 4	5	4		1		1		1	5	5		2	12	6,2%
Baccalauréat + 5	28	17		8	9	3		2	37	20		10	67	34,5%
Baccalauréat + 6														
Baccalauréat + 8	19	19		4	23	11		11	42	30		15	87	44,8%
Baccalauréat + 9	1	3			5	2		7	6	5		7	18	9,3%
Indéterminé	2	3		1					2	3		1	6	3,1%
non communiqué							1				1		1	0,5%
Total	57	46		14	38	17	1	21	95	63	1	35	194	100,0%

Répartition des associés à mi-temps par grandes disciplines CNU et niveau de diplôme

Niveau du diplôme	MCF ASMT				PR ASMT				Total associés mi-temps				Total général	% du total général
	D E G	L Sc-H	Ph	Sc	D E G	L Sc-H	Ph	Sc	D E G	L Sc-H	Ph	Sc		
Baccalauréat	5	4		5	1				6	4		5	15	0,5%
Baccalauréat + 2	21	30	1	27		3	1	2	21	33	2	29	85	3,0%
Baccalauréat + 3	20	32	1	3	9	14			29	46	1	3	79	2,8%
Baccalauréat + 4	71	75		26	22	30	1	11	93	105	1	37	236	8,3%
Baccalauréat + 5	398	343	1	226	210	137	8	132	608	480	9	358	1455	50,9%
Baccalauréat + 6			3				8				11		11	0,4%
Baccalauréat + 8	164	104	17	117	122	64	15	131	286	168	32	248	734	25,7%
Baccalauréat + 9	11	1	1	5	27	16	2	23	38	17	3	28	86	3,0%
Indéterminé	36	53	1	18	19	23		4	55	76	1	22	154	5,4%
non communiqué					1	2			1	2			3	0,1%
Total	726	642	25	427	411	289	35	303	1137	931	60	730	2858	100,0%

Source : DGRH - GESUP 2 - janvier 2007

Etude sur les enseignants-chercheurs associés en fonctions au 1er janvier 2007

Tableau III-3
Répartition des associés par type de diplôme

Type du diplôme	MCF AS	PR AS	Total associés temps plein	MCF ASMT	PR ASMT	Total associés mi-temps	Total général	% du total général
Baccalauréat		1	1	8	1	9	10	0,3%
Baccalauréat technologique				4		4	4	0,1%
Brevet d'Etat d'éducateur sportif				6		6	6	0,2%
Brevet professionnel				2		2	2	0,1%
BTS				15	3	18	18	0,6%
DEA	20	2	22	260	96	356	378	12,4%
DESS	13	1	14	295	70	365	379	12,4%
DEUG				3	1	4	4	0,1%
Diplôme CNAM	1		1	15	6	21	22	0,7%
Diplôme d'architecte		1	1	3	8	11	12	0,4%
Diplôme d'architecte DPLG	1		1	15	11	26	27	0,9%
Diplôme de géomètre expert DPLG				2	1	3	3	0,1%
Diplôme de paysagiste DPLG					2	2	2	0,1%
Diplôme d'école	8	5	13	145	91	236	249	8,2%
Diplôme d'Etat				10	10	20	20	0,7%
Diplôme d'études comptables et financières				8	3	11	11	0,4%
Diplôme d'études supérieures	2	1	3	38	28	66	69	2,3%
Diplôme d'expertise comptable	3	1	4	68	13	81	85	2,8%
Diplôme d'ingénieur	5	3	8	122	119	241	249	8,2%
Diplôme d'ingénieur CNAM				18	12	30	30	1,0%
Diplôme d'université	3		3	32	4	36	39	1,3%
Diplôme étranger (BTS - Belgique)				1		1	1	0,0%
Diplôme étranger (Diplôme d'école - Afrique du Sud)				1		1	1	0,0%
Diplôme étranger (Diplôme d'école - Allemagne)					1	1	1	0,0%
Diplôme étranger (Diplôme d'école - Belgique)				1	1	2	2	0,1%
Diplôme étranger (Diplôme d'école - Canada)					1	1	1	0,0%
Diplôme étranger (Diplôme d'école - Grande Bretagne)				1	2	3	3	0,1%
Diplôme étranger (Diplôme d'école - Italie)					1	1	1	0,0%
Diplôme étranger (Diplôme d'école - Pologne)				1		1	1	0,0%
Diplôme étranger (Diplôme d'école - Suisse)				4	1	5	5	0,2%
Diplôme étranger (Diplôme d'études supérieures - Belgique)				1		1	1	0,0%
Diplôme étranger (Diplôme d'expertise comptable - Canada)		1	1				1	0,0%
Diplôme étranger (Diplôme d'ingénieur - Brésil)				1		1	1	0,0%
Diplôme étranger (Diplôme d'ingénieur - Bulgarie)				1		1	1	0,0%
Diplôme étranger (Diplôme d'ingénieur - Grande Bretagne)					1	1	1	0,0%
Diplôme étranger (Diplôme d'ingénieur - Italie)				1		1	1	0,0%
Diplôme étranger (Diplôme d'université - Allemagne)					1	1	1	0,0%
Diplôme étranger (Diplôme d'université - Belgique)				1		1	1	0,0%
Diplôme étranger (Diplôme d'université - Etats-Unis)				1	1	2	2	0,1%
Diplôme étranger (Diplôme d'université - Italie)	1		1				1	0,0%
Diplôme étranger (Diplôme d'université - Suisse)				1		1	1	0,0%
Diplôme étranger (Diplôme professionnel - Allemagne)				3		3	3	0,1%
Diplôme étranger (Doctorat - Allemagne)	1	3	4	2		2	6	0,2%
Diplôme étranger (Doctorat - Belgique)	1		1		2	2	3	0,1%
Diplôme étranger (Doctorat - Bulgarie)		1	1				1	0,0%
Diplôme étranger (Doctorat - Canada)		2	2				2	0,1%
Diplôme étranger (Doctorat - Etats-Unis)					1	1	1	0,0%
Diplôme étranger (Doctorat - Grande Bretagne)		1	1	1	1	2	3	0,1%
Diplôme étranger (Doctorat - Hongrie)	1		1	1		1	2	0,1%
Diplôme étranger (Doctorat - Italie)		4	4		1	1	5	0,2%
Diplôme étranger (Doctorat - Pays Bas)		1	1	1	1	2	3	0,1%
Diplôme étranger (Doctorat - Roumanie)				1		1	1	0,0%
Diplôme étranger (Doctorat - Russie)	1		1				1	0,0%
Diplôme étranger (Doctorat - Suisse)	1		2	1	1	2	4	0,1%
Diplôme étranger (HDR - Allemagne)	1	2	3				3	0,1%
Diplôme étranger (HDR - Allemagne)		1	1				1	0,0%
Diplôme étranger (HDR - Bulgarie)	1		1				1	0,0%
Diplôme étranger (HDR - Hongrie)		2	2				2	0,1%
Diplôme étranger (Licence - Canada)				2		2	2	0,1%
Diplôme étranger (Licence - Etats-Unis)				2	1	3	3	0,1%
Diplôme étranger (Licence - Grande Bretagne)				3		3	3	0,1%
Diplôme étranger (Licence - Suisse)				1		1	1	0,0%
Diplôme étranger (Maîtrise - Etats-Unis)					1	1	1	0,0%
Diplôme étranger (Maîtrise - Grande Bretagne)				3		3	3	0,1%
Diplôme étranger (Maîtrise - Italie)				1		1	1	0,0%
Diplôme étranger (Master - Etats-Unis)				1	2	3	3	0,1%
Diplôme étranger (Mastère - Allemagne)				1		1	1	0,0%
Diplôme étranger (Mastère - Etats-Unis)					1	1	1	0,0%
Diplôme étranger (PhD - Belgique)		1	1				1	0,0%
Diplôme étranger (PhD - Belgique)		1	1				1	0,0%

Type du diplôme	MCF AS	PR AS	Total associés temps plein	MCF ASMT	PR ASMT	Total associés mi-temps	Total général	% du total général
Diplôme étranger (PhD - Canada)		2	2		1	1	3	0,1%
Diplôme étranger (PhD - Etats-Unis)	1	4	5		3	3	8	0,3%
Diplôme étranger (PhD - Grande Bretagne)		1	1	1	1	2	3	0,1%
Diplôme étranger (PhD - Italie)		1	1				1	0,0%
Diplôme étranger (PhD - Pys-Bas)				1		1	1	0,0%
Diplôme professionnel				18	9	27	27	0,9%
Doctorat	33	20	53	316	286	602	655	21,5%
Doctorat d'Etat		3	3	7	37	44	47	1,5%
Doctorat ingénieur				9	21	30	30	1,0%
DUT	1		1	47	1	48	49	1,6%
Ecole nationale d'administration				4	25	29	29	1,0%
Ecole nationale de la magistrature	1		1	3	3	6	7	0,2%
Expérience professionnelle	1		1	11	8	19	20	0,7%
Formation continue				16	6	22	22	0,7%
HDR	2	6	8	11	31	42	50	1,6%
Licence	1		1	45	21	66	67	2,2%
Licence professionnelle				3		3	3	0,1%
Magistère	2		2	3	2	5	7	0,2%
Maîtrise	9	1	10	142	46	188	198	6,5%
Mastère	1	2	3	36	9	45	48	1,6%
non communiqué	1	1	2	38	27	65	67	2,2%
Total	117	77	194	1820	1038	2858	3052	100,0%

Source : DGRH - GESUP 2 - janvier 2007

Etude sur les enseignants-chercheurs associés en fonctions au 1er janvier 2007

Tableau IV-1

Répartition par corps, grande discipline CNU et ancienneté moyenne dans le corps

Grande discipline	MCF AS	PR AS	Total associés temps plein	MCF ASMT	PR ASMT	Total associés mi-temps	Total général
Droit, Economie et Gestion	2A 5M 12J	2A 6M 13J	2A 5M 25J	5A 9M 6J	5A 4M 27J	5A 7M 19J	5A 4M 20J
Lettres et Sciences humaines	2A 0M 7J	2A 2M 3J	2A 0M 22J	4A 2M 27J	4A 3M 13J	4A 3M 2J	4A 1M 11J
Pharmacie		0A 3M 2J	0A 3M 2J	3A 0M 2J	3A 1M 27J	3A 1M 4J	3A 0M 17J
Sciences	1A 7M 19J	1A 7M 23J	1A 7M 21J	5A 0M 21J	4A 8M 26J	4A 11M 6J	4A 9M 5J
Total	2A 2M 5J	2A 2M 5J	2A 2M 5J	5A 0M 7J	4A 9M 29J	4A 11M 15J	4A 9M 11J

Source : DGRH - GESUP 2 - janvier 2007

Etude sur les enseignants-chercheurs associés en fonctions au 1er janvier 2007

Tableau IV-2

Répartition des associés à temps plein par grande discipline CNU et ancienneté dans le corps

Tranche d'ancienneté dans le corps	MCF AS				PR AS				Total par grande discipline				Total général	% du total général
	D E G	L Sc-H	Ph	Sc	D E G	L Sc-H	Ph	Sc	D E G	L Sc-H	Ph	Sc		
de 0 à 3 ans	38	34		11	27	14	1	18	65	48	1	29	143	73,7%
de 4 à 6 ans	12	8		2	7	1		1	19	9		3	31	16,0%
de 7 à 9 ans	4	2			1			1	5	2		1	8	4,1%
de 10 à 12 ans	2	2		1	1	1		1	3	3		2	8	4,1%
12 ans et plus	1				2	1			3	1			4	2,1%
Total	57	46		14	38	17	1	21	95	63	1	35	194	100,0%

Source : DGRH - GESUP 2 - janvier 2007

Abréviations

D E G : droit, économie et gestion

L Sc-H : lettres et sciences humaines

Ph : pharmacie

Sc : sciences et techniques

Etude sur les enseignants-chercheurs associés en fonctions au 1er janvier 2007

Tableau IV-3

Répartition des associés à mi-temps par grande discipline CNU et ancienneté dans le corps

Tranche d'ancienneté dans le corps	MCF ASMT				PR ASMT				Total par grande discipline				Total général	% du total général
	D E G	L Sc-H	Ph	Sc	D E G	L Sc-H	Ph	Sc	D E G	L Sc-H	Ph	Sc		
de 0 à 3 ans	253	331	16	187	142	128	22	119	395	459	38	306	1198	41,9%
de 4 à 6 ans	180	124	4	77	110	80	6	85	290	204	10	162	666	23,3%
de 7 à 9 ans	106	90	4	69	70	43	5	56	176	133	9	125	443	15,5%
de 10 à 12 ans	73	50	1	56	52	20	2	21	125	70	3	77	275	9,6%
12 ans et plus	114	47		38	37	18		22	151	65		60	276	9,7%
Total	726	642	25	427	411	289	35	303	1137	931	60	730	2858	100,0%

Source : DGRH - GESUP 2 - janvier 2007

Abréviations

D E G : droit, économie et gestion

L Sc-H : lettres et sciences humaines

Ph : pharmacie

Sc : sciences et techniques

Etude sur les enseignants-chercheurs associés en fonctions au 1er janvier 2007

Tableau IV-4

Répartition des associés à mi-temps par corps, cœur du métier et tranche d'ancienneté dans le corps

Cœur du métier	Tranche ancienneté															Total général
	de 0 à 3 ans			de 4 à 6 ans			de 7 à 9 ans			de 10 à 12 ans			12 ans et plus			
	MCF ASMT	PR ASMT	Total	MCF ASMT	PR ASMT	Total	MCF ASMT	PR ASMT	Total	MCF ASMT	PR ASMT	Total	MCF ASMT	PR ASMT	Total	
Audit / Expertise / Evaluation	76	64	140	39	49	88	33	26	59	19	15	34	30	16	46	367
Conception / Création	54	21	75	29	14	43	19	11	30	19	4	23	5	3	8	179
Conduite de projet / Réalisation / Maîtrise d'œuvre	146	44	190	50	49	99	45	29	74	22	11	33	26	11	37	433
Conseil	203	81	284	112	53	165	75	41	116	58	27	85	66	17	83	733
Maintenance	5		5	2		2	3	1	4				2		2	13
Management / Organisation	126	79	205	66	46	112	44	18	62	28	13	41	26	15	41	461
Etudes / Recherche et développement / Recherche appliquée	71	83	154	40	47	87	20	34	54	21	20	41	22	11	33	369
Sécurité / Contrôle Qualité	31	18	49	5	2	7	10	6	16		2	2	1	2	3	77
Enseignement supérieur / Formation / Transmission des savoirs	74	21	95	42	21	63	20	8	28	13	3	16	21	2	23	225
Compétences acquises ne relevant pas directement de l'expérience	1		1													1
Total	787	411	1198	385	281	666	269	174	443	180	95	275	199	77	276	2858

Source : DGRH - GESUP 2 - janvier 2007

Etude sur les enseignants-chercheurs associés en fonctions au 1er janvier 2007

Tableau IV-5

Répartition des associés à mi-temps par corps, type d'employeur et tranche d'ancienneté dans le corps

Type d'employeur	Tranche ancienneté															Total général
	de 0 à 3 ans			de 4 à 6 ans			de 7 à 9 ans			de 10 à 12 ans			12 ans et plus			
	MCF ASMT	PR ASMT	Total	MCF ASMT	PR ASMT	Total	MCF ASMT	PR ASMT	Total	MCF ASMT	PR ASMT	Total	MCF ASMT	PR ASMT	Total	
Indépendant	244	107	351	142	71	213	107	51	158	74	27	101	89	21	110	933
Cabinet, agence, société conseil et consultants	76	40	116	42	21	63	26	12	38	17	14	31	17	8	25	273
Entreprise commerciale et de service	53	17	70	23	10	33	21	11	32	18	3	21	14	4	18	174
Groupe industriel	31	27	58	17	23	40	14	12	26	9	5	14	5	4	9	147
Administration de l'Etat	16	22	38	14	21	35	5	15	20	7	7	14	5	7	12	119
Entreprise industrielle	33	15	48	17	8	25	7	8	15	6	4	10	9	3	12	110
Association	48	13	61	14	4	18	6	5	11	3		3	10	2	12	105
Agence, organisme public	24	26	50	9	16	25	6	6	12	4	5	9	5	3	8	104
Administration territoriale	34	11	45	10	7	17	9	3	12	4	3	7	5	1	6	87
Gérant de société	23	8	31	16	6	22	10	3	13	7	2	9	6	2	8	83
Etablissement de soins, laboratoires médicaux	32	15	47	6	5	11	15	1	16	1	2	3	3	1	4	81
Centre d'études et de recherches	14	19	33	4	14	18	5	7	12	4	5	9	3	2	5	77
Juridiction administrative	8	21	29	6	12	18	3	10	13	1	3	4		5	5	69
Etablissement financier	16	15	31	6	8	14	3	2	5	4	5	9	4	5	9	68
Etablissement de formation	21	3	24	9	8	17	4	3	7	3	2	5	5		5	58
Organisation fédérative, consulaire, syndicale	15	8	23	7	8	15	6	3	9	7	1	8	3		3	58
Groupe commercial et de service	16	8	24	10	5	15	6	2	8		1	1	2	3	5	53
Etablissement culturel, des arts, spectacles et loisirs	17	9	26	6	2	8	6	2	8	3	1	4	1		1	47
Société de presse et d'édition	21	6	27	5	3	8	1	2	3	2		2	5	1	6	46
Bureau d'études	6	5	11	7	6	13	1	5	6	1	1	2	1	1	2	34
Juridiction civile et pénale	7	3	10	1	12	13	1	5	6	1	1	2		3	3	34
Organisation internationale	6	4	10	2	2	4		1	1		1	1	1		1	17
Organisme social	9	1	10	2	2	4		1	1							15
Groupe de diffusion radio-télévision	3		3	3	1	4	3	1	4	1		1	2		2	14
Groupe d'assurances	3	3	6	2	1	3	2		2		1	1	1		1	13
Université, établissement d'enseignement supérieur	3	2	5	3	1	4	1		1	1		1	2		2	13
Divers employeurs	4	2	6		2	2	1		1		1	1				10
nc	2		2	1		1		1	1	1	1	1	1		1	6
Exploitation agricole	1		1		1	1		1	1	1	1	1				4
Parlement					1	1		1	1					1	1	3
Bénévole				1		1										1
Juridiction commerciale		1	1													1
Représentation diplomatique, consulaire	1		1													1
Total	787	411	1198	385	281	666	269	174	443	180	95	275	199	77	276	2858

Source : DGRH - GESUP 2 - janvier 2007

Etude sur les enseignants-chercheurs associés en fonctions au 1er janvier 2007

Tableau IV-6
Répartition des associés à mi-temps par corps, catégorie professionnelle et tranche d'ancienneté dans le corps

Catégorie professionnelle	Tranche ancienneté															Total général
	de 0 à 3 ans			de 4 à 6 ans			de 7 à 9 ans			de 10 à 12 ans			12 ans et plus			
	MCF ASMT	PR ASMT	Total	MCF ASMT	PR ASMT	Total	MCF ASMT	PR ASMT	Total	MCF ASMT	PR ASMT	Total	MCF ASMT	PR ASMT	Total	
Conseils et experts libéraux en études économiques, organisation et recrutement, gestion et fiscalité	58	31	89	38	23	61	22	17	39	24	10	34	34	7	41	264
Ingénieurs conseils libéraux en études techniques	61	28	89	26	25	51	28	16	44	23	6	29	12	4	16	229
Cadres chargés d'études économiques, financières, commerciales	52	25	77	10	10	20	10	7	17	2	8	10	11	2	13	137
Avocats	26	14	40	23	6	29	13	5	18	8	7	15	10	6	16	118
Cadres spécialistes de la formation	32	17	49	17	9	26	12	1	13	7	2	9	7		7	104
Magistrats	13	24	37	6	22	28	4	16	20	3	6	9		8	8	102
Cadres spécialistes des ressources humaines et du recrutement	33	7	40	11	7	18	10	2	12	5	1	6	7		7	83
Experts comptables, comptables agréés, libéraux	13	4	17	14	3	17	12	1	13	7	2	9	18		18	74
Chefs de projets informatiques, responsables informatiques	22	5	27	12	10	22	7		7	5		5	6	2	8	69
Cadres des relations publiques et de la communication	22	4	26	9	7	16	4	2	6	5	2	7	4	2	6	61
Cadres artistiques et technico-artistiques de la réalisation de l'audiovisuel et des spectacles	18	7	25	7	7	14	9	3	12	3	2	5	3	1	4	60
Journalistes (y. c. rédacteurs en chef)	18	7	25	10	2	12	3	2	5	2		2	7	2	9	53
Ingénieurs et cadres du contrôle-qualité	15	8	23	6	1	7	8	4	12	1		1	2	1	3	46
Juristes	15	4	19	6	7	13	4	1	5	1		1	6	1	7	45
Artistes plasticiens	11	4	15	5	1	6	6	4	10	8	1	9		2	2	42
Cadres administratifs et commerciaux d'entreprise	16	4	20	11	4	15	2	1	3	1		1	1	2	3	42
Ingénieurs et cadres techniques d'entreprise	16	7	23	6	7	13	1	1	2	2	2	4				42
Personnels de direction de la fonction publique (Etat, collectivités locales, hôpitaux)	10	8	18	4	6	10		7	7	1	2	3	1	2	3	41
Personnels administratifs de catégorie A des collectivités locales et hôpitaux publics (hors Enseignement, Patrimoine)	14	6	20	5	4	9	5	2	7	2		2	2		2	40
Cadres d'état-major administratifs, financiers, commerciaux des grandes entreprises	9	7	16	6	4	10	2	1	3	2	4	6	1	4	5	40
Conseils et experts libéraux en information et communication	16	1	17	9	1	10	8	1	9		1	1	2		2	39
Conseils et experts libéraux en traduction et interprétariat	16	1	17	4	5	9	1	1	2	3		3	4	2	6	37

Source : DGRH - GESUP 2 - janvier 2007

Etude sur les enseignants-chercheurs associés en fonctions au 1er janvier 2007

Tableau V-1
Répartition des associés par grande discipline CNU et type de catégorie professionnelle

Type de catégorie professionnelle	MCF AS + PR AS				Total associés temps plein	% sur total associés temps plein	MCF ASMT + PR ASMT				Total associés mi-temps	% sur total associés mi-temps	Total par grande discipline				Total général	% du total général
	D E G	L Sc-H	Ph	Sc			D E G	L Sc-H	Ph	Sc			D E G	L Sc-H	Ph	Sc		
Commerçants et assimilés		1		1	2	1,0%	20	22		8	50	1,7%	20	23		9	52	1,7%
Chefs d'entreprise	1				1	0,5%	8	4		11	23	0,8%	9	4		11	24	0,8%
Professions libérales et assimilés	21	10	1	2	34	17,5%	390	268	19	234	911	31,9%	411	278	20	236	945	31,0%
Cadres de la fonction publique	7			1	8	4,1%	202	90	21	26	339	11,9%	209	90	21	27	347	11,4%
Professeurs, professions scientifiques	25	24		19	68	35,1%	8	18	3	48	77	2,7%	33	42	3	67	145	4,8%
Professions de l'information, des arts et des spectacles	3	18			21	10,8%	14	272		7	293	10,3%	17	290		7	314	10,3%
Cadres administratifs et commerciaux d'entreprise	32	8		2	42	21,6%	441	202	6	48	697	24,4%	473	210	6	50	739	24,2%
Ingénieurs et cadres techniques d'entreprise	6	2		10	18	9,3%	54	55	11	348	468	16,4%	60	57	11	358	486	15,9%
Total	95	63	1	35	194	100,0%	1137	931	60	730	2858	100,0%	1232	994	61	765	3052	100,0%

Source : DGRH - GESUP 2 - janvier 2007

Abréviations

D E G : droit, économie et gestion

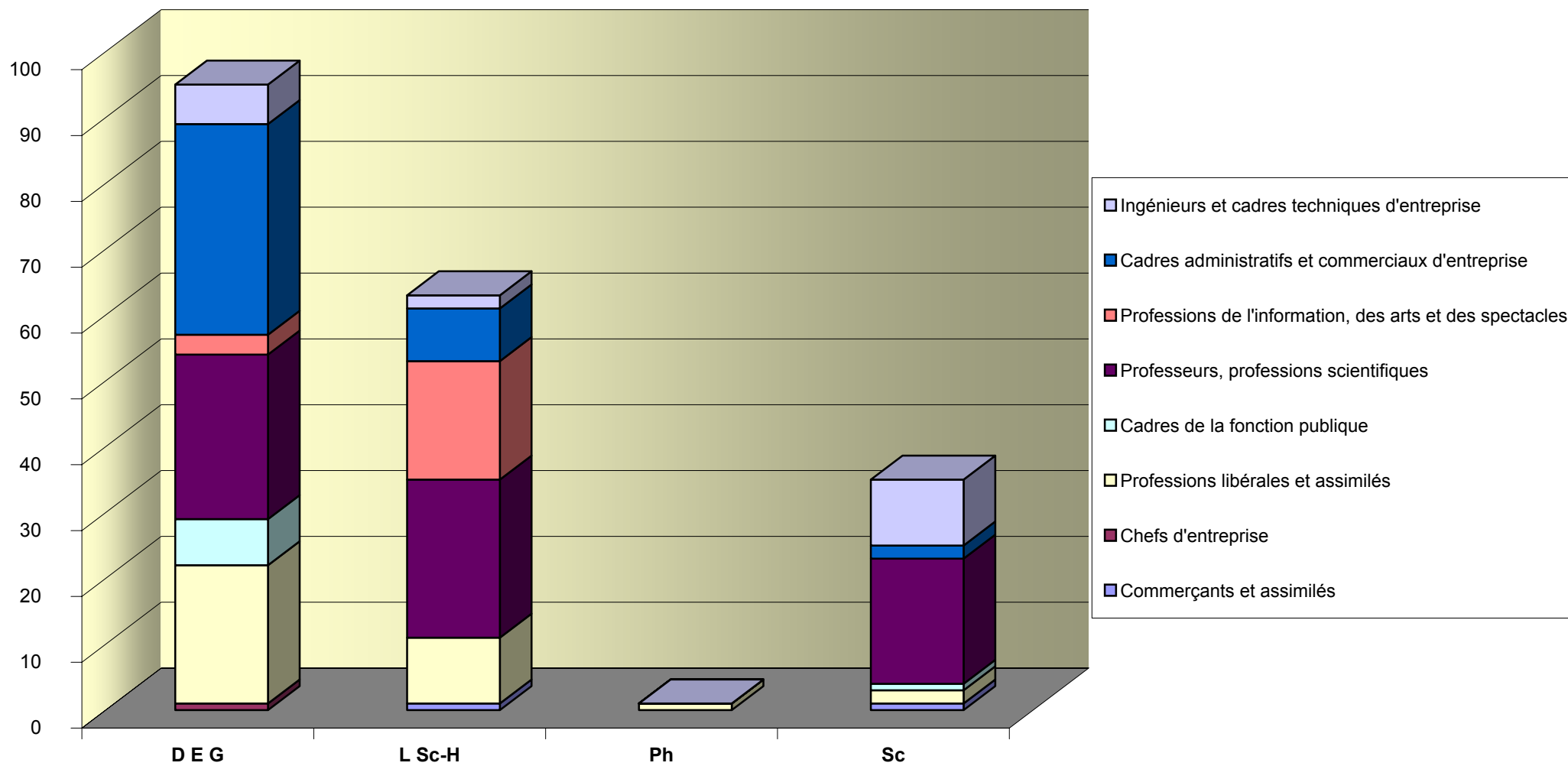
L Sc-H : lettres et sciences humaines

Ph : pharmacie

Sc : sciences et techniques

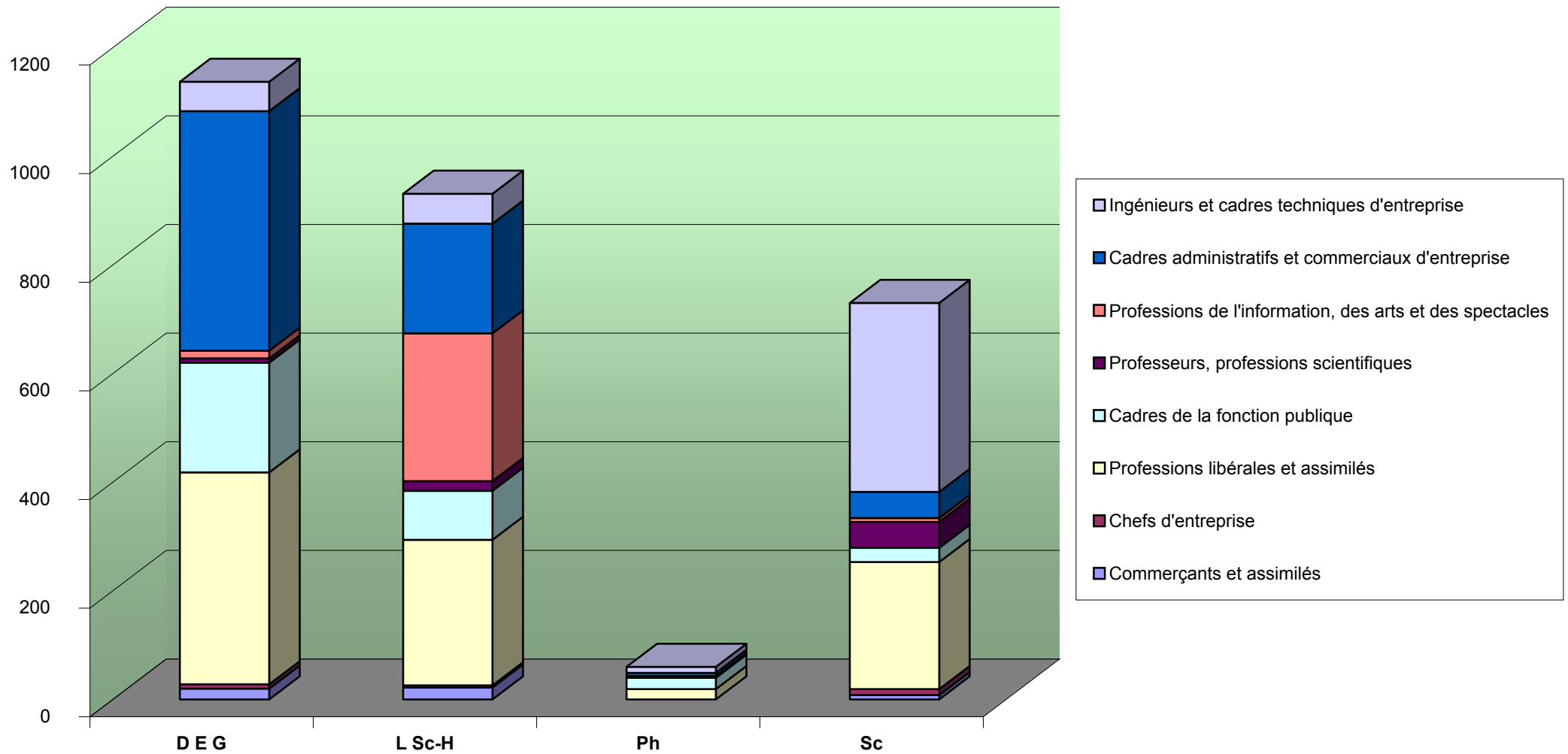
Etude sur les enseignants-chercheurs associés en fonctions au 1er janvier 2007

Répartition des associés à temps plein par type de catégorie professionnelle



Etude sur les enseignants-chercheurs associés en fonctions au 1er janvier 2007

Répartition des associés à mi-temps par type de catégorie professionnelle



Etude sur les enseignants-chercheurs associés en fonctions au 1er janvier 2007

Tableau V-2
Répartition des associés par discipline CNU et type de catégorie professionnelle

Grande Discipline	Section	Titre de la section	Commerçants et assimilés	Chefs d'entreprise	Professions libérales et assimilés	Cadres de la fonction publique	Professeurs, professions scientifiques	Professions de l'information, des arts et des spectacles	Cadres administratifs et commerciaux d'entreprise	Ingénieurs et cadres techniques d'entreprise	Total
Droit Economie et Gestion	01	Droit privé et sciences criminelles			112	47	3	2	42	3	209
	02	Droit public			24	88	3	1	26	1	143
	03	Histoire du droit et des institutions			3						3
	04	Science politique			5	7	2	4	12	2	32
	05	Sciences économiques	1		40	20	14	3	101	7	186
	06	Sciences de gestion	19	9	227	47	11	7	292	47	659
Total Droit, Economie et Gestion			20	9	411	209	33	17	473	60	1232
Lettres et Sciences humaines	07	Sciences du langage : linguistique et phonétique générales	1		4			2	3	2	12
	08	Langues et littératures anciennes					3	1			4
	09	Langue et littérature françaises			4	1	2	12	3		22
	10	Littératures comparées						1			1
	11	Langues et littératures anglaises et anglo-saxonnes			29		3	5	12	1	50
	12	Langues et littératures germaniques et scandinaves			4		2		3		9
	13	Langues et littératures slaves					2				2
	14	Langues et littératures romanes : espagnol, italien, portugais, autres langues romanes			7		3		2		12
	15	Langues et littératures arabes, chinoises, japonaises, hébraïques, d'autres domaines linguistiques			4		2	1	1	1	9
	16	Psychologie, psychologie clinique, psychologie sociale	2		60	3	2		20		87
	17	Philosophie				4			3		7
	18	Architecture (ses théories et ses pratiques), arts appliqués, arts plastiques, arts du spectacle, épistémologie des enseignements artistiques, esthétique, musicologie, musique, sciences de l'art	1		14	5	2	123	7		152
	19	Sociologie, démographie			17	14	8	2	27	4	72
	20	Anthropologie biologique, ethnologie, préhistoire									
	21	Histoire et civilisations : histoire et archéologie des mondes anciens et des mondes médiévaux ; de l'art			1	4	6	4	1	2	18
	22	Histoire et civilisations : histoire des mondes modernes, histoire du monde contemporain ; de l'art ; de la musique		1	3	5		18	1	2	30
	23	Géographie physique, humaine, économique et régionale			13	10	2	4	7	9	45
	24	Aménagement de l'espace, urbanisme			1	24	11	2	5	18	62
	70	Sciences de l'éducation	1		14	7		2	27	2	53
	71	Sciences de l'information et de la communication	15	2	68	18	1	114	73	14	305
	72	Epistémologie, histoire des sciences et des techniques							1	2	3
73	Cultures et langues régionales							1		1	
74	Sciences et techniques des activités physiques et sportives	3		12	8	1		13		37	
76	Théologie catholique					1				1	
77	Théologie protestante										
Total Lettres et Sciences humaines			23	4	278	90	42	290	210	57	994
Pharmacie	39	Sciences physico-chimiques et technologies pharmaceutiques			5	10	3		2	4	24
	40	Sciences du médicament			10	7			3	4	24
	41	Sciences biologiques			5	4			1	3	13
Total Pharmacie					20	21	3		6	11	61
Sciences et Techniques	25	Mathématiques			2	1	3		2	3	11
	26	Mathématiques appliquées et applications des mathématiques			2		8		4	8	22
	27	Informatique	5	3	58	8	7	6	7	85	179
	28	Milieux denses et matériaux	2		10		4		2	7	25
	29	Constituants élémentaires			1		2			1	4
	30	Milieux dilués et optique			1				1	7	9
	31	Chimie théorique, physique, analytique	1		2		3		1	3	10
	32	Chimie organique, minérale, industrielle		1	6		4		2	10	23
	33	Chimie des matériaux			6	1				8	15
	34	Astronomie, astrophysique									
	35	Structure et évolution de la Terre et des autres planètes			5	1	1	1		5	13
	36	Terre solide : géodynamique des enveloppes supérieures, paléo-biosphère			3					1	4
	37	Météorologie, océanographie physique et physique de l'environnement					2		1		3
	60	Mécanique, génie mécanique, génie civil		4	49	10	8		12	80	163
	61	Génie informatique, automatique et traitement du signal	1	1	39		3		5	52	101
	62	Energétique, génie des procédés		2	16	1	4		3	31	57
	63	Electronique, optronique et systèmes			18		1		4	28	51
	64	Biochimie et biologie moléculaire			5	1	9		1	16	32
	65	Biologie cellulaire			1		3		1	1	6
	66	Physiologie			2	2	2		3	5	14
	67	Biologie des populations et écologie			4	2				5	11
68	Biologie des organismes			6		2		1	2	11	
69	Neurosciences					1				1	
Total Sciences			9	11	236	27	67	7	50	358	765
TOUTES SECTIONS CONFONDUES			52	24	945	347	145	314	739	486	3052

Etude sur les enseignants-chercheurs associés en fonctions au 1er janvier 2007

Tableau V-3
Répartition des associés à temps plein par discipline CNU et type de catégorie professionnelle

Grande Discipline	Section	Titre de la section	Commerçants et assimilés	Chefs d'entreprise	Professions libérales et assimilés	Cadres de la fonction publique	Professeurs, professions scientifiques	Professions de l'information, des arts et des spectacles	Cadres administratifs et commerciaux d'entreprise	Ingénieurs et cadres techniques d'entreprise	Total
Droit Economie et Gestion	01	Droit privé et sciences criminelles			3	2	2		1	1	9
	02	Droit public			2	1	2	1	3		9
	03	Histoire du droit et des institutions									
	04	Science politique				2	1	1	2		6
	05	Sciences économiques			5	1	10		2	1	19
	06	Sciences de gestion		1	11	1	10	1	24	4	52
Total Droit, Economie et Gestion				1	21	7	25	3	32	6	95
Lettres et Sciences humaines	07	Sciences du langage : linguistique et phonétique générales							1		1
	08	Langues et littératures anciennes					3	1			4
	09	Langue et littérature françaises					2				2
	10	Littératures comparées									
	11	Langues et littératures anglaises et anglo-saxonnes					3				3
	12	Langues et littératures germaniques et scandinaves			1		1				2
	13	Langues et littératures slaves					2				2
	14	Langues et littératures romanes : espagnol, italien, portugais, autres langues romanes					3				3
	15	Langues et littératures arabes, chinoises, japonaises, hébraïques, d'autres domaines linguistiques			1		2				3
	16	Psychologie, psychologie clinique, psychologie sociale			3		1				4
	17	Philosophie							1		1
	18	Architecture (ses théories et ses pratiques), arts appliqués, arts plastiques, arts du spectacle, épistémologie des enseignements artistiques, esthétique, musicologie, musique, sciences de l'art				1			5		6
	19	Sociologie, démographie					2			2	4
	20	Anthropologie biologique, ethnologie, préhistoire									
	21	Histoire et civilisations : histoire et archéologie des mondes anciens et des mondes médiévaux ; de l'art					3	1			4
	22	Histoire et civilisations : histoire des mondes modernes, histoire du monde contemporain ; de l'art ; de la musique						3			3
	23	Géographie physique, humaine, économique et régionale						1		1	2
	24	Aménagement de l'espace, urbanisme								1	1
	70	Sciences de l'éducation			1					2	3
	71	Sciences de l'information et de la communication	1		2		1	7	2		13
72	Epistémologie, histoire des sciences et des techniques										
73	Cultures et langues régionales										
74	Sciences et techniques des activités physiques et sportives			1						1	
76	Théologie catholique						1			1	
77	Théologie protestante										
Total Lettres et Sciences humaines			1		10		24	18	8	2	63
Pharmacie	39	Sciences physico-chimiques et technologies pharmaceutiques			1						1
	40	Sciences du médicament									
	41	Sciences biologiques									
Total Pharmacie					1						1
Sciences et Techniques	25	Mathématiques					3				3
	26	Mathématiques appliquées et applications des mathématiques					1				1
	27	Informatique				1	1			1	3
	28	Milieux denses et matériaux	1				2				3
	29	Constituants élémentaires									
	30	Milieux dilués et optique									
	31	Chimie théorique, physique, analytique					2				2
	32	Chimie organique, minérale, industrielle					1				1
	33	Chimie des matériaux									
	34	Astronomie, astrophysique									
	35	Structure et évolution de la Terre et des autres planètes									
	36	Terre solide : géodynamique des enveloppes supérieures, paléo-biosphère									
	37	Météorologie, océanographie physique et physique de l'environnement					2				2
	60	Mécanique, génie mécanique, génie civil			1				1	2	4
	61	Génie informatique, automatique et traitement du signal								1	1
	62	Energétique, génie des procédés					1			1	2
	63	Electronique, optronique et systèmes					1			1	2
	64	Biochimie et biologie moléculaire					1			2	3
	65	Biologie cellulaire					1				1
	66	Physiologie					2		1		3
67	Biologie des populations et écologie								2	2	
68	Biologie des organismes			1						1	
69	Neurosciences						1			1	
Total Sciences			1		2	1	19		2	10	35
TOUTES SECTIONS CONFONDUES			2	1	34	8	68	21	42	18	194

Etude sur les enseignants-chercheurs associés en fonctions au 1er janvier 2007

Tableau V-4
Répartition des associés à mi-temps par discipline CNU et type de catégorie professionnelle

Grande Discipline	Section	Titre de la section	Commerçants et assimilés	Chefs d'entreprise	Professions libérales et assimilés	Cadres de la fonction publique	Professeurs, professions scientifiques	Professions de l'information, des arts et des spectacles	Cadres administratifs et commerciaux d'entreprise	Ingénieurs et cadres techniques d'entreprise	Total
Droit Economie et Gestion	01	Droit privé et sciences criminelles			109	45	1	2	41	2	200
	02	Droit public			22	87	1		23	1	134
	03	Histoire du droit et des institutions			3						3
	04	Science politique			5	5	1	3	10	2	26
	05	Sciences économiques	1		35	19	4	3	99	6	167
	06	Sciences de gestion	19	8	216	46	1	6	268	43	607
Total Droit, Economie et Gestion			20	8	390	202	8	14	441	54	1137
Lettres et Sciences humaines	07	Sciences du langage : linguistique et phonétique générales	1		4			2	2	2	11
	08	Langues et littératures anciennes									
	09	Langue et littérature françaises			4	1		12	3		20
	10	Littératures comparées						1			1
	11	Langues et littératures anglaises et anglo-saxonnes			29			5	12	1	47
	12	Langues et littératures germaniques et scandinaves			3		1		3		7
	13	Langues et littératures slaves									
	14	Langues et littératures romanes : espagnol, italien, portugais, autres langues romanes			7				2		9
	15	Langues et littératures arabes, chinoises, japonaises, hébraïques, d'autres domaines linguistiques			3			1	1	1	6
	16	Psychologie, psychologie clinique, psychologie sociale	2		57	3	1		20		83
	17	Philosophie				4			2		6
	18	Architecture (ses théories et ses pratiques), arts appliqués, arts plastiques, arts du spectacle, épistémologie des enseignements artistiques, esthétique, musicologie, musique, sciences de l'art	1		13	5	2	118	7		146
	19	Sociologie, démographie			17	14	6	2	25	4	68
	20	Anthropologie biologique, ethnologie, préhistoire									
	21	Histoire et civilisations : histoire et archéologie des mondes anciens et des mondes médiévaux ; de l'art			1	4	3	3	1	2	14
	22	Histoire et civilisations : histoire des mondes modernes, histoire du monde contemporain ; de l'art ; de la musique		1	3	5		15	1	2	27
	23	Géographie physique, humaine, économique et régionale			13	10	2	3	7	8	43
	24	Aménagement de l'espace, urbanisme		1	24	11	2	1	5	17	61
	70	Sciences de l'éducation	1		13	7		2	25	2	50
	71	Sciences de l'information et de la communication	14	2	66	18		107	71	14	292
	72	Epistémologie, histoire des sciences et des techniques							1	2	3
73	Cultures et langues régionales							1		1	
74	Sciences et techniques des activités physiques et sportives	3		11	8	1		13		36	
76	Théologie catholique										
77	Théologie protestante										
Total Lettres et Sciences humaines			22	4	268	90	18	272	202	55	931
Pharmacie	39	Sciences physico-chimiques et technologies pharmaceutiques			4	10	3		2	4	23
	40	Sciences du médicament			10	7			3	4	24
	41	Sciences biologiques			5	4			1	3	13
Total Pharmacie					19	21	3		6	11	60
Sciences et Techniques	25	Mathématiques			2	1			2	3	8
	26	Mathématiques appliquées et applications des mathématiques			2		7		4	8	21
	27	Informatique	5	3	58	7	6	6	7	84	176
	28	Milieux denses et matériaux	1		10		2		2	7	22
	29	Constituants élémentaires			1		2			1	4
	30	Milieux dilués et optique			1				1	7	9
	31	Chimie théorique, physique, analytique	1		2		1		1	3	8
	32	Chimie organique, minérale, industrielle		1	6		3		2	10	22
	33	Chimie des matériaux			6	1				8	15
	34	Astronomie, astrophysique									
	35	Structure et évolution de la Terre et des autres planètes			5	1	1	1		5	13
	36	Terre solide : géodynamique des enveloppes supérieures, paléo-biosphère			3					1	4
	37	Météorologie, océanographie physique et physique de l'environnement							1		1
	60	Mécanique, génie mécanique, génie civil		4	48	10	8		11	78	159
	61	Génie informatique, automatique et traitement du signal	1	1	39		3		5	51	100
	62	Energétique, génie des procédés		2	16	1	3		3	30	55
	63	Electronique, optronique et systèmes			18				4	27	49
	64	Biochimie et biologie moléculaire			5	1	8		1	14	29
	65	Biologie cellulaire			1		2		1	1	5
66	Physiologie			2	2			2	5	11	
67	Biologie des populations et écologie			4	2				3	9	
68	Biologie des organismes			5		2		1	2	10	
69	Neurosciences										
Total Sciences			8	11	234	26	48	7	48	348	730
TOUTES SECTIONS CONFONDUES			50	23	911	339	77	293	697	468	2858

Etude sur les enseignants-chercheurs associés en fonctions au 1er janvier 2007

Tableau V-5

Répartition des associés à temps plein par grande discipline CNU et catégorie professionnelle

Catégorie professionnelle	MCF AS				PR AS				Total par grande discipline				Total général	% du total général
	D E G	L Sc-H	Ph	Sc	D E G	L Sc-H	Ph	Sc	D E G	L Sc-H	Ph	Sc		
Professeurs et maîtres de conférences	6	13		5	19	10		10	25	23		15	63	32,5%
Conseils et experts libéraux en études économiques, organisation et recrutement, gestion et fiscalité	11	1		1	2	1			13	2		1	16	8,2%
Cadres chargés d'études économiques, financières, commerciales	6				5			1	11			1	12	6,2%
Cadres spécialistes des ressources humaines et du recrutement	6	2							6	2			8	4,1%
Professions de l'information, des arts et des spectacles	1	4							1	4			5	2,6%
Cadres spécialistes de la formation	1	3						1	1	3		1	5	2,6%
Avocats	3				1				4				4	2,1%
Conseils et experts libéraux en traduction et interprétariat		4								4			4	2,1%
Ingénieurs et cadres de la logistique, du planning et de l'ordonnancement	3			1					3			1	4	2,1%
Magistrats	2				1				3				3	1,5%
Bibliothécaires, archivistes, conservateurs et autres cadres du patrimoine (fonction publique)		1				2				3			3	1,5%
Journalistes (y. c. rédacteurs en chef)		1			1	1			1	2			3	1,5%
Directeurs, responsables de programmation et de production de l'audiovisuel et des spectacles		3								3			3	1,5%
Artistes dramatiques		3								3			3	1,5%
Cadres des relations publiques et de la communication	3								3				3	1,5%
Autres indépendants divers prestataires de services, de 0 à 9 salariés		1						1		1		1	2	1,0%
Professions libérales et assimilés	1			1					1			1	2	1,0%
Psychologues, psychanalystes, psychothérapeutes (non médecins)		2								2			2	1,0%
Experts comptables, comptables agréés, libéraux	2								2				2	1,0%
Ingénieurs conseils libéraux en études techniques					1		1		1		1		2	1,0%
Chercheurs de la recherche publique								2				2	2	1,0%
Ingénieurs d'étude et de recherche de la recherche publique				1				1				2	2	1,0%
Directeurs de journaux, administrateurs de presse, directeurs d'éditions (littéraire, musicale, audiovisuelle et multimédia)		2								2			2	1,0%
Cadres administratifs et commerciaux d'entreprise	2								2				2	1,0%
Cadres d'état-major administratifs, financiers, commerciaux des grandes entreprises					2				2				2	1,0%
Cadres des services financiers ou comptables des petites et moyennes entreprises	1	1							1	1			2	1,0%
Cadres des opérations bancaires	2								2				2	1,0%
Ingénieurs et cadres d'étude et développement de l'agriculture, la pêche, les eaux et forêts				1		1				1		1	2	1,0%
Ingénieurs et cadres d'étude, recherche et développement des industries de transformation (agroalimentaire, chimie, métallurgie, matériaux lourds)				1				1				2	2	1,0%
Ingénieurs et cadres techniques de l'environnement				1	1				1			1	2	1,0%
Chefs de moyenne entreprise, de 50 à 499 salariés					1				1				1	0,5%

Catégorie professionnelle	MCF AS				PR AS				Total par grande discipline				Total général	% du total général
	D E G	L Sc-H	Ph	Sc	D E G	L Sc-H	Ph	Sc	D E G	L Sc-H	Ph	Sc		
Architectes libéraux						1				1			1	0,5%
Conseils et experts libéraux en information et communication		1								1			1	0,5%
Ingénieurs de l'Etat (y.c. ingénieurs militaires) et assimilés								1				1	1	0,5%
Inspecteurs et autres personnels de catégorie A des Impôts, du Trésor et des Douanes					1					1			1	0,5%
Cadres de la Poste	1									1			1	0,5%
Autres personnels administratifs de catégorie A de l'Etat (hors Enseignement, Patrimoine, Impôts, Trésor, Douanes)					1					1			1	0,5%
Personnes exerçant un mandat politique ou syndical	1									1			1	0,5%
Professeurs, professions scientifiques						1					1		1	0,5%
Auteurs littéraires, scénaristes, dialoguistes	1									1			1	0,5%
Cadres artistiques et technico-artistiques de la réalisation de l'audiovisuel et des spectacles		1									1		1	0,5%
Cadres de l'organisation ou du contrôle des services administratifs et financiers					1					1			1	0,5%
Juristes					1					1			1	0,5%
Cadres de la documentation, de l'archivage (hors fonction publique)		1									1		1	0,5%
Cadres des autres services administratifs des grandes entreprises		1									1		1	0,5%
Cadres de l'exploitation des magasins de vente du commerce de détail	1									1			1	0,5%
Cadres commerciaux des petites et moyennes entreprises (hors commerce de détail)	1									1			1	0,5%
Ingénieurs et cadres techniques d'entreprise								1				1	1	0,5%
Ingénieurs et cadres d'étude et d'exploitation de l'agriculture, la pêche, les eaux et forêts				1								1	1	0,5%
Architectes salariés		1									1		1	0,5%
Ingénieurs et cadres des méthodes de production								1				1	1	0,5%
Ingénieurs et cadres d'étude, recherche et développement en informatique	1									1			1	0,5%
Chefs de projets informatiques, responsables informatiques				1								1	1	0,5%
Ingénieurs et cadres technico-commerciaux en informatique et télécommunications	1									1			1	0,5%
Ingénieurs et cadres spécialistes des télécommunications								1				1	1	0,5%
Total	57	46		14	38	17	1	21	95	63	1	35	194	100,0%

Source : DGRH - GESUP 2 - janvier 2007

Catégorie professionnelle : issue de la nomenclature INSEE PCS 2003

Abréviations

D E G : droit, économie et gestion

L Sc-H : lettres et sciences humaines

Ph : pharmacie

Sc : sciences et techniques

Etude sur les enseignants-chercheurs associés en fonctions au 1er janvier 2007

Tableau V-6

Répartition des associés à mi temps par grande discipline CNU et catégorie professionnelle

Catégorie professionnelle	MCF ASMT				PR ASMT				Total par grande discipline				Total général	% du total général
	D E G	L Sc-H	Ph	Sc	D E G	L Sc-H	Ph	Sc	D E G	L Sc-H	Ph	Sc		
Conseils et experts libéraux en études économiques, organisation et recrutement, gestion et fiscalité	109	58		9	50	22	3	13	159	80	3	22	264	9,2%
Ingénieurs conseils libéraux en études techniques	15	13	1	121	3	7	1	68	18	20	2	189	229	8,0%
Cadres chargés d'études économiques, financières, commerciales	62	16	1	6	44	3		5	106	19	1	11	137	4,8%
Avocats	73	7			34	2		2	107	9		2	118	4,1%
Cadres spécialistes de la formation	31	39		5	9	11	2	7	40	50	2	12	104	3,6%
Magistrats	24	2			75	1			99	3			102	3,6%
Cadres spécialistes des ressources humaines et du recrutement	45	20		1	9	5		3	54	25		4	83	2,9%
Experts comptables, comptables agréés, libéraux	60	2	1	1	10				70	2	1	1	74	2,6%
Chefs de projets informatiques, responsables informatiques	9	4		39	1	2		14	10	6		53	69	2,4%
Cadres des relations publiques et de la communication	9	32		3	6	11			15	43		3	61	2,1%
Cadres artistiques et technico-artistiques de la réalisation de l'audiovisuel et des spectacles		38		2		20				58		2	60	2,1%
Journalistes (y. c. rédacteurs en chef)	6	34			2	10		1	8	44		1	53	1,9%
Autres indépendants divers prestataires de services, de 0 à 9 salariés	18	21		7	2	1		1	20	22		8	50	1,7%
Psychologues, psychanalystes, psychothérapeutes (non médecins)		45				4		1		49		1	50	1,7%
Ingénieurs et cadres du contrôle-qualité	4	4	2	22	3		5	6	7	4	7	28	46	1,6%
Juristes	27	4		1	12		1		39	4	1	1	45	1,6%
Artistes plasticiens	1	27		2		12			1	39		2	42	1,5%
Cadres administratifs et commerciaux d'entreprise	12	19			4	6		1	16	25		1	42	1,5%
Ingénieurs et cadres techniques d'entreprise	1	1		23	2	1		14	3	2		37	42	1,5%
Personnels de direction de la fonction publique (Etat, collectivités locales, hôpitaux)	8	6		2	19	4	1	1	27	10	1	3	41	1,4%
Personnels administratifs de catégorie A des collectivités locales et hôpitaux publics (hors Enseignement, Patrimoine)	12	15		1	1	11			13	26		1	40	1,4%
Cadres d'état-major administratifs, financiers, commerciaux des grandes entreprises	13	6		1	14	4	1	1	27	10	1	2	40	1,4%
Conseils et experts libéraux en information et communication	7	26		2	1	2		1	8	28		3	39	1,4%
Conseils et experts libéraux en traduction et interprétariat	1	27				9			1	36			37	1,3%
Ingénieurs et cadres d'étude, recherche et développement en informatique	1	3		21		1		11	1	4		32	37	1,3%
Cadres de l'organisation ou du contrôle des services administratifs et financiers	14	4		2	12	3		1	26	7		3	36	1,3%
Directeurs, responsables de programmation et de production de l'audiovisuel et des spectacles		25				10				35			35	1,2%
Architectes libéraux	1	9		4		11		4	1	20		8	29	1,0%
Cadres des services financiers ou comptables des petites et moyennes entreprises	20	2		1	4			1	24	2		2	28	1,0%
Professions libérales et assimilés	5	15		4		3			5	18		4	27	0,9%
Ingénieurs et cadres d'étude, recherche et développement des industries de transformation (agroalimentaire, chimie, métallurgie, matériaux lourds)	1			12			1	13	1		1	25	27	0,9%

Catégorie professionnelle	MCF ASMT				PR ASMT				Total par grande discipline				Total général	% du total général
	D E G	L Sc-H	Ph	Sc	D E G	L Sc-H	Ph	Sc	D E G	L Sc-H	Ph	Sc		
Ingénieurs et cadres spécialistes des télécommunications	1	4		9	2	1		10	3	5		19	27	0,9%
Praticiens hospitaliers		1	14		2		6	3	2	1	20	3	26	0,9%
Ingénieurs et cadres techniques de l'environnement	1	2		8		5	1	9	1	7	1	17	26	0,9%
Ingénieurs d'étude et de recherche de la recherche publique		1		4		2		18		3		22	25	0,9%
Professions de l'information, des arts et des spectacles		19				6				25			25	0,9%
Cadres de la fonction publique	5	7		1	4	6		1	9	13		2	24	0,8%
Autres personnels administratifs de catégorie A de l'Etat (hors Enseignement, Patrimoine, Impôts, Trésor, Douanes)	3	4		1	10	6			13	10		1	24	0,8%
Ingénieurs et cadres d'étude, recherche et développement en électricité, électronique				10	1			13	1			23	24	0,8%
Bibliothécaires, archivistes, conservateurs et autres cadres du patrimoine (fonction publique)	1	15			1	5			2	20			22	0,8%
Ingénieurs et cadres de la logistique, du planning et de l'ordonnancement	12			2	1	2		4	13	2		6	21	0,7%
Notaires	11				7				18				18	0,6%
Auteurs littéraires, scénaristes, dialoguistes	1	6				11			1	17			18	0,6%
Inspecteurs généraux du ministère de l'éducation nationale	2	1			2	11		1	4	12		1	17	0,6%
Ingénieurs et cadres d'étude du bâtiment et des travaux publics		2		6		6		3		8		9	17	0,6%
Ingénieurs des collectivités locales et des hôpitaux	5	3		3		4		1	5	7		4	16	0,6%
Directeurs de journaux, administrateurs de presse, directeurs d'éditions (littéraire, musicale, audiovisuelle et multimédia)	2	7		1		6			2	13		1	16	0,6%
Artistes de la musique et du chant		10		1		5				15		1	16	0,6%
Ingénieurs de l'Etat (y.c. ingénieurs militaires) et assimilés	2	2		3	1	2		5	3	4		8	15	0,5%
Chercheurs de la recherche publique	1	1		1	1	8		3	2	9		4	15	0,5%
Directeurs techniques des grandes entreprises	2			7	2		1	3	4		1	10	15	0,5%
Cadres des opérations bancaires	2			1	9			2	11			3	14	0,5%
Ingénieurs et cadres d'étude, recherche et développement en mécanique et travail des métaux				7				7				14	14	0,5%
Ingénieurs et cadres d'administration, maintenance, support et services aux utilisateurs en informatique	1	3		5	2	1		2	3	4		7	14	0,5%
Directeurs et chargés de recherche de la recherche publique				5		1		7		1		12	13	0,5%
Cadres commerciaux des petites et moyennes entreprises (hors commerce de détail)	7	1		1	3	1			10	2		1	13	0,5%
Chefs d'établissements et responsables de l'exploitation bancaire	11	1			1				12	1			13	0,5%
Ingénieurs et cadres d'étude, recherche et développement de la distribution d'énergie, eau		1		4				7		1		11	12	0,4%
Pharmaciens libéraux			4				7				11		11	0,4%
Inspecteurs généraux des autres administrations de l'Etat					9	2			9	2			11	0,4%
Cadres des services techniques des assurances	6			1	1	2		1	7	2		2	11	0,4%
Inspecteurs et autres personnels de catégorie A des Impôts, du Trésor et des Douanes	8				2				10				10	0,3%
Cadres des marchés financiers	2				7			1	9			1	10	0,3%
Cadres commerciaux de la banque	8				2				10				10	0,3%
Professeurs et maîtres de conférences	1	2		2	3	1			4	3		2	9	0,3%
Ingénieurs et cadres d'étude et développement de l'agriculture, la pêche, les eaux et forêts				4		1	1	2		1	1	6	8	0,3%
Ingénieurs et cadres technico-commerciaux en informatique et télécommunications				7				1				8	8	0,3%

Catégorie professionnelle	MCF ASMT				PR ASMT				Total par grande discipline				Total général	% du total général
	D E G	L Sc-H	Ph	Sc	D E G	L Sc-H	Ph	Sc	D E G	L Sc-H	Ph	Sc		
Ingénieurs et cadres techniques de l'exploitation des transports		2		1	1	2		2	1	4		3	8	0,3%
Chefs de moyenne entreprise, de 50 à 499 salariés	2			3		2			2	2		3	7	0,2%
Chefs d'entreprise de services, de 10 à 49 salariés	1			2				4	1			6	7	0,2%
Personnes exerçant un mandat politique ou syndical	2	1		1	3				5	1		1	7	0,2%
Cadres des services financiers ou comptables des grandes entreprises	2				5				7				7	0,2%
Architectes salariés	1	2				3		1	1	5		1	7	0,2%
Ingénieurs et cadres des méthodes de production	1	1		4				1	1	1		5	7	0,2%
Médecins libéraux généralistes	1	1	1		1	1	1		2	2	2		6	0,2%
Professeurs, professions scientifiques		1		3	1			1	1	1		4	6	0,2%
Cadres de la documentation, de l'archivage (hors fonction publique)		5			1				1	5			6	0,2%
Cadres des autres services administratifs des petites et moyennes entreprises	4	1				1			4	2			6	0,2%
Chefs de produits, acheteurs du commerce et autres cadres de la mercatique	5				1				6				6	0,2%
Cadres commerciaux des grandes entreprises (hors commerce de détail)	4			1	1				5			1	6	0,2%
Cadres des services techniques des organismes de sécurité sociale et assimilés	4	1			1				5	1			6	0,2%
Ingénieurs et cadres de fabrication en matériel électrique, électronique				4				2				6	6	0,2%
Chefs d'entreprise commerciale, de 10 à 49 salariés	4					1			4	1			5	0,2%
Médecins libéraux spécialistes						4		1		4		1	5	0,2%
Artistes dramatiques		4				1				5			5	0,2%
Cadres de l'hôtellerie et de la restauration	3	1	1						3	1	1		5	0,2%
Ingénieurs et cadres technico-commerciaux en bâtiment, travaux publics				4				1				5	5	0,2%
Cadres de la Poste	1	1		1	1				2	1		1	4	0,1%
Médecins salariés non hospitaliers				1	1	1		1	1	1		2	4	0,1%
Pharmaciens salariés							3	1			3	1	4	0,1%
Cadres des autres services administratifs des grandes entreprises	2			1	1				3			1	4	0,1%
Ingénieurs et cadres d'étude et d'exploitation de l'agriculture, la pêche, les eaux et forêts	2				1			1	3			1	4	0,1%
Ingénieurs et cadres de production et d'exploitation de l'agriculture, la pêche, les eaux et forêts		1		2						1		2	3	0,1%
Ingénieurs et cadres technico-commerciaux en matériel mécanique professionnel				2				1				3	3	0,1%
Ingénieurs et cadres de fabrication des industries de transformation (agroalimentaire, chimie, métallurgie, matériaux lourds)				1				2				3	3	0,1%
Ingénieurs et cadres technico-commerciaux des industries de transformations (biens intermédiaires)				2				1				3	3	0,1%
Ingénieurs et cadres de la production et de la distribution d'énergie, eau				2				1				3	3	0,1%
Chefs d'entreprise de l'industrie ou des transports, de 10 à 49 salariés		1						1		1		1	2	0,1%
Chirurgiens dentistes (libéraux ou salariés)	1			1					1			1	2	0,1%
Géomètres-experts, huissiers de justice, officiers ministériels, professions libérales diverses				2								2	2	0,1%
Cadres de l'exploitation des magasins de vente du commerce de détail		2								2			2	0,1%
Cadres de la publicité					1	1			1	1			2	0,1%
Ingénieurs, cadres de chantier et conducteurs de travaux (cadres) du bâtiment et des travaux publics				1				1				2	2	0,1%
Ingénieurs et cadres technico-commerciaux en matériel électrique ou électronique professionnel								2				2	2	0,1%

Catégorie professionnelle	MCF ASMT				PR ASMT				Total par grande discipline				Total général	% du total général
	D E G	L Sc-H	Ph	Sc	D E G	L Sc-H	Ph	Sc	D E G	L Sc-H	Ph	Sc		
Chefs de grande entreprise de 500 salariés et plus	1								1				1	0,0%
Chefs d'entreprise du bâtiment et des travaux publics, de 10 à 49 salariés								1				1	1	0,0%
Officiers des Armées et de la Gendarmerie (sauf officiers généraux)								1				1	1	0,0%
Autres personnels administratifs de catégorie A de l'Etat (hors Enseignement, Patrimoine, Impôts, Trésor, Douanes)					1				1				1	0,0%
Personnel enseignant temporaire de l'enseignement supérieur								1				1	1	0,0%
Artistes de la danse, du cirque et des spectacles divers						1				1			1	0,0%
Ingénieurs et cadres de fabrication en mécanique et travail des métaux								1				1	1	0,0%
Ingénieurs et cadres d'étude, recherche et développement des autres industries (imprimerie, matériaux souples, ameublement et bois)				1								1	1	0,0%
Ingénieurs et cadres de fabrication des autres industries (imprimerie, matériaux souples, ameublement et bois)								1				1	1	0,0%
Ingénieurs et cadres des achats et approvisionnements industriels	1								1				1	0,0%
Ingénieurs et cadres de la maintenance, de l'entretien et des travaux neufs				1								1	1	0,0%
Total	726	642	25	427	411	289	35	303	1137	931	60	730	2858	100,0%

Source : DGRH - GESUP 2 - janvier 2007

Catégorie professionnelle : issue de la nomenclature INSEE PCS 2003

Abréviations

D E G : droit, économie et gestion

L Sc-H : lettres et sciences humaines

Ph : pharmacie

Sc : sciences et techniques

Etude sur les enseignants-chercheurs associés en fonctions au 1er janvier 2007

Tableau V-7

Répartition des associés à temps plein par grande discipline CNU et type d'employeur

Type d'employeur	MCF AS				PR AS				Total par grande discipline				Total général	% du total général
	D E G	L Sc-H	Ph	Sc	D E G	L Sc-H	Ph	Sc	D E G	L Sc-H	Ph	Sc		
Université, établissement d'enseignement supérieur	5	13		5	21	11		12	26	24		17	67	34,5%
Indépendant	16	13		2	2	2	1		18	15	1	2	36	18,6%
Cabinet, agence, société conseil et consultants	9	1		1	4				13	1		1	15	7,7%
Entreprise commerciale et de service	4	1		1	2			2	6	1		3	10	5,2%
Centre d'études et de recherches		1		1	1	1		3	1	2		4	7	3,6%
Groupe commercial et de service	5							2	5			2	7	3,6%
Association	1	4						1	1	4		1	6	3,1%
Administration de l'Etat	2	2			1				3	2			5	2,6%
Groupe industriel	3				1			1	4			1	5	2,6%
Etablissement culturel, des arts, spectacles et loisirs		2				2				4			4	2,1%
Etablissement de formation	1	3							1	3			4	2,1%
Administration territoriale	2				1				3				3	1,5%
Agence, organisme public	1			1	1				2			1	3	1,5%
Société de presse et d'édition		2				1				3			3	1,5%
Divers employeurs	1				1				2				2	1,0%
Entreprise industrielle	1			1					1			1	2	1,0%
Etablissement financier	1	1							1	1			2	1,0%
Gérant de société	1				1				2				2	1,0%
Juridiction civile et pénale	2								2				2	1,0%
Organisation fédérative, consulaire, syndicale	1			1					1			1	2	1,0%
Bureau d'études		1								1			1	0,5%
Etablissement de soins, laboratoires médicaux		1								1			1	0,5%
Exploitation agricole				1								1	1	0,5%
Groupe de diffusion radio-télévision					1				1				1	0,5%
Juridiction administrative					1				1				1	0,5%
Organisme social	1								1				1	0,5%
non communiqué		1								1			1	0,5%
Total	57	46		14	38	17	1	21	95	63	1	35	194	100,0%

Source : DGRH - GESUP 2 - janvier 2007

Abréviations

D E G : droit, économie et gestion

L Sc-H : lettres et sciences humaines

Ph : pharmacie

Sc : sciences et techniques

Etude sur les enseignants-chercheurs associés en fonctions au 1er janvier 2007

Tableau V-8

Répartition des associés à mi-temps par grande discipline CNU et type d'employeur

Type d'employeur	MCF ASMT				PR ASMT				Total par grande discipline				Total général	% du total général
	D E G	L Sc-H	Ph	Sc	D E G	L Sc-H	Ph	Sc	D E G	L Sc-H	Ph	Sc		
Indépendant	256	241	6	153	84	95	10	88	340	336	16	241	933	32,6%
Cabinet, agence, société conseil et consultants	119	36	3	20	56	20	2	17	175	56	5	37	273	9,6%
Entreprise commerciale et de service	42	36	1	50	16	10	2	17	58	46	3	67	174	6,1%
Groupe industriel	25	7		44	19	1	4	47	44	8	4	91	147	5,1%
Administration de l'Etat	21	17		9	30	38		4	51	55		13	119	4,2%
Entreprise industrielle	19	2		51	5	1	4	28	24	3	4	79	110	3,8%
Association	19	52		10	4	12		8	23	64		18	105	3,7%
Agence, organisme public	18	20		10	13	13	3	27	31	33	3	37	104	3,6%
Administration territoriale	23	36		3	13	11		1	36	47		4	87	3,0%
Gérant de société	23	27	1	11	3	10	2	6	26	37	3	17	83	2,9%
Etablissement de soins, laboratoires médicaux	14	23	14	6	6	8	7	3	20	31	21	9	81	2,8%
Centre d'études et de recherches	5	6		19	9	11		27	14	17		46	77	2,7%
Juridiction administrative	16	2			50	1			66	3			69	2,4%
Etablissement financier	30			3	29	2		4	59	2		7	68	2,4%
Etablissement de formation	17	20		5	7	6	1	2	24	26	1	7	58	2,0%
Organisation fédérative, consulaire, syndicale	19	16		3	8	8		4	27	24		7	58	2,0%
Groupe commercial et de service	13	9		12	12	2		5	25	11		17	53	1,9%
Etablissement culturel, des arts, spectacles et loisirs		32		1		14				46		1	47	1,6%
Société de presse et d'édition	6	28			2	9		1	8	37		1	46	1,6%
Bureau d'études		8		8	1	7		10	1	15		18	34	1,2%
Juridiction civile et pénale	10				24				34				34	1,2%
Organisation internationale	7	1		1	6	1		1	13	2		2	17	0,6%
Organisme social	6	3		2	3	1			9	4		2	15	0,5%
Groupe de diffusion radio-télévision	1	11				2			1	13			14	0,5%
Groupe d'assurances	8				3			2	11			2	13	0,5%
Divers employeurs	1	3		1	1	4			2	7		1	10	0,3%
Université, établissement d'enseignement supérieur	2	3		5	2	1							6	0,2%
Exploitation agricole	2				1			1	3			1	4	0,1%
Parlement					3				3				3	0,1%
Bénévole		1								1			1	0,0%
Juridiction commerciale					1				1				1	0,0%
Représentation diplomatique, consulaire		1								1			1	0,0%
non communiqué	4	1				1			4	2			6	0,2%
Total	726	642	25	427	411	289	35	303	1137	931	60	730	2858	100,0%

Source : DGRH - GESUP 2 - janvier 2007

Abréviations

D E G : droit, économie et gestion

L Sc-H : lettres et sciences humaines

Ph : pharmacie

Sc : sciences et techniques

Etude sur les enseignants-chercheurs associés en fonctions au 1er janvier 2007

Tableau V-9
Répartition des associés par type d'employeur et type de catégorie professionnelle

Type d'employeur	Commerçants et assimilés	Chefs d'entreprise	Professions libérales et assimilés	Cadres de la fonction publique	Professeurs, professions scientifiques	Professions de l'information, des arts et des spectacles	Cadres administratifs et commerciaux d'entreprise	Ingénieurs et cadres techniques d'entreprise	Total
Indépendant	32	3	792		1	122	12	7	969
Cabinet, agence, société conseil et consultants	3	3	62		2	5	161	52	288
Entreprise commerciale et de service	4	8			2	8	83	79	184
Groupe industriel		1					51	100	152
Administration de l'Etat				91	2	9	15	7	124
Entreprise industrielle		3			1		33	75	112
Association		1	4	3	1	16	67	19	111
Agence, organisme public			1	16	18	10	35	27	107
Administration territoriale			4	60		8	17	1	90
Gérant de société	13	2	52		1	8	3	6	85
Centre d'études et de recherches				6	35	6	15	22	84
Etablissement de soins, laboratoires médicaux			21	35	4		16	6	82
Université, établissement d'enseignement supérieur				2	72		3	3	80
Etablissement financier			2	1	1		62	4	70
Juridiction administrative				70					70
Etablissement de formation			3	4	2	3	44	6	62
Groupe commercial et de service				5		2	30	23	60
Organisation fédérative, consulaire, syndicale			1	8	2	3	37	9	60
Etablissement culturel, des arts, spectacles et loisirs						47	3	1	51
Société de presse et d'édition						43	4	2	49
Juridiction civile et pénale				35			1		36
Bureau d'études		2	1			2	4	26	35
Organisation internationale				5	1		10	1	17
Organisme social			1	2			11	2	16
Groupe de diffusion radio-télévision						15			15
Groupe d'assurances							12	1	13
Divers employeurs		1				4	6	1	12
Exploitation agricole								5	5
Parlement				2			1		3
Bénévole			1						1
Juridiction commerciale				1					1
Représentation diplomatique, consulaire							1		1
non communiqué				1		3	2	1	7
Total	52	24	945	347	145	314	739	486	3052

Source : DGRH - GESUP 2 - janvier 2007

Etude sur les enseignants-chercheurs associés en fonctions au 1er janvier 2007

Tableau V-10
Répartition des associés par grande discipline CNU et cœur du métier

Cœur du métier	MCF AS + MCF ASMT				PR AS + PR ASMT				Total par grande discipline				Total général	% du total général
	D E G	L Sc-H	Ph	Sc	D E G	L Sc-H	Ph	Sc	D E G	L Sc-H	Ph	Sc		
Conseil	306	139	3	93	128	37	6	56	434	176	9	149	768	25,2%
Management / Organisation	177	98	5	27	88	64	8	21	265	162	13	48	488	16,0%
Conduite de projet / Réalisation / Maîtrise d'œuvre	74	127		108	26	65	1	56	100	192	1	164	457	15,0%
Etudes / Recherche et développement / Recherche appliquée	41	36	8	102	56	29	8	119	97	65	16	221	399	13,1%
Audit / Expertise / Evaluation	134	60	1	11	119	36	1	19	253	96	2	30	381	12,5%
Enseignement supérieur / Formation / Transmission des savoirs	38	135	2	22	31	40	4	13	69	175	6	35	285	9,3%
Conception / Création	7	91		32		34		19	7	125		51	183	6,0%
Sécurité / Contrôle Qualité	5	2	6	34	1		8	21	6	2	14	55	77	2,5%
Maintenance				12		1				1		12	13	0,4%
Compétences acquises ne relevant pas directement de l'expérience	1								1				1	0,0%
Total	783	688	25	441	449	306	36	324	1232	994	61	765	3052	100,0%

Source : DGRH - GESUP 2 - janvier 2007

Abréviations

D E G : droit, économie et gestion

L Sc-H : lettres et sciences humaines

Ph : pharmacie

Sc : sciences et techniques

Etude sur les enseignants-chercheurs associés en fonctions au 1er janvier 2007

Tableau V-11

Répartition des associés à temps plein par grande discipline CNU et cœur du métier

Cœur du métier	MCF AS				PR AS				Total par grande discipline				Total général	% du total général
	D E G	L Sc-H	Ph	Sc	D E G	L Sc-H	Ph	Sc	D E G	L Sc-H	Ph	Sc		
Enseignement supérieur / Formation / Transmission des savoirs	4	20		3	17	11		5	21	31		8	60	30,9%
Conseil	20	4		3	4	1	1	2	24	5	1	5	35	18,0%
Etudes / Recherche et développement / Recherche appliquée	4	3		6	5	1		11	9	4		17	30	15,5%
Management / Organisation	11	5		1	6	3		1	17	8		2	27	13,9%
Conduite de projet / Réalisation / Maîtrise d'œuvre	9	10		1	2	1		1	11	11		2	24	12,4%
Audit / Expertise / Evaluation	8	1			4			1	12	1		1	14	7,2%
Conception / Création	1	3							1	3			4	2,1%
Total	57	46		14	38	17	1	21	95	63	1	35	194	100,0%

Répartition des associés à mi-temps par grandes disciplines CNU et cœur du métier

Cœur du métier	MCF ASMT				PR ASMT				Total par grande discipline				Total général	% du total général
	D E G	L Sc-H	Ph	Sc	D E G	L Sc-H	Ph	Sc	D E G	L Sc-H	Ph	Sc		
Conseil	286	135	3	90	124	36	5	54	410	171	8	144	733	25,6%
Management / Organisation	166	93	5	26	82	61	8	20	248	154	13	46	461	16,1%
Conduite de projet / Réalisation / Maîtrise d'œuvre	65	117		107	24	64	1	55	89	181	1	162	433	15,2%
Etudes / Recherche et développement / Recherche appliquée	37	33	8	96	51	28	8	108	88	61	16	204	369	12,9%
Audit / Expertise / Evaluation	126	59	1	11	115	36	1	18	241	95	2	29	367	12,8%
Enseignement supérieur / Formation / Transmission des savoirs	34	115	2	19	14	29	4	8	48	144	6	27	225	7,9%
Conception / Création	6	88		32		34		19	6	122		51	179	6,3%
Sécurité / Contrôle Qualité	5	2	6	34	1		8	21	6	2	14	55	77	2,7%
Maintenance				12		1				1		12	13	0,5%
Compétences acquises ne relevant pas directement de l'expérience	1								1				1	0,0%
Total	726	642	25	427	411	289	35	303	1137	931	60	730	2858	100,0%

Source : DGRH - GESUP 2 - janvier 2007

Abréviations

D E G : droit, économie et gestion

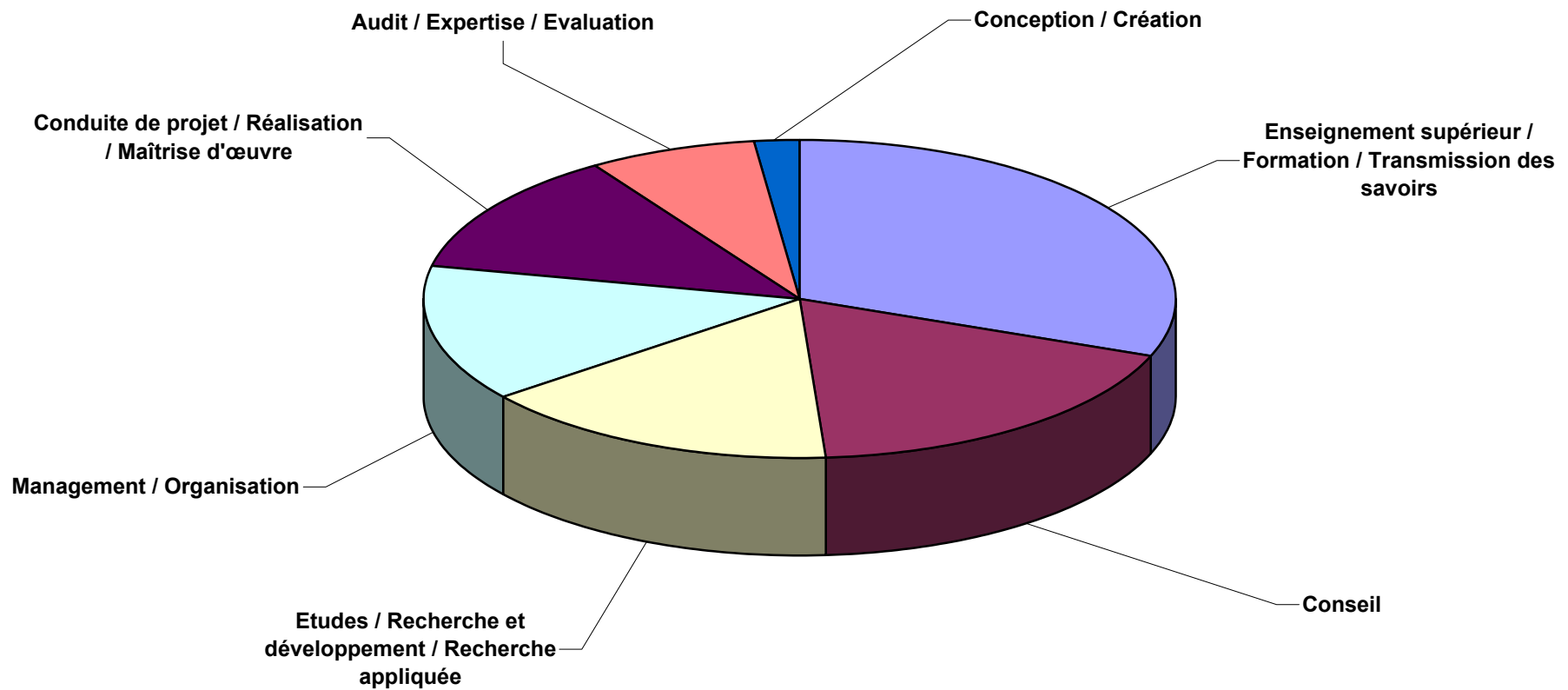
L Sc-H : lettres et sciences humaines

Ph : pharmacie

Sc : sciences et techniques

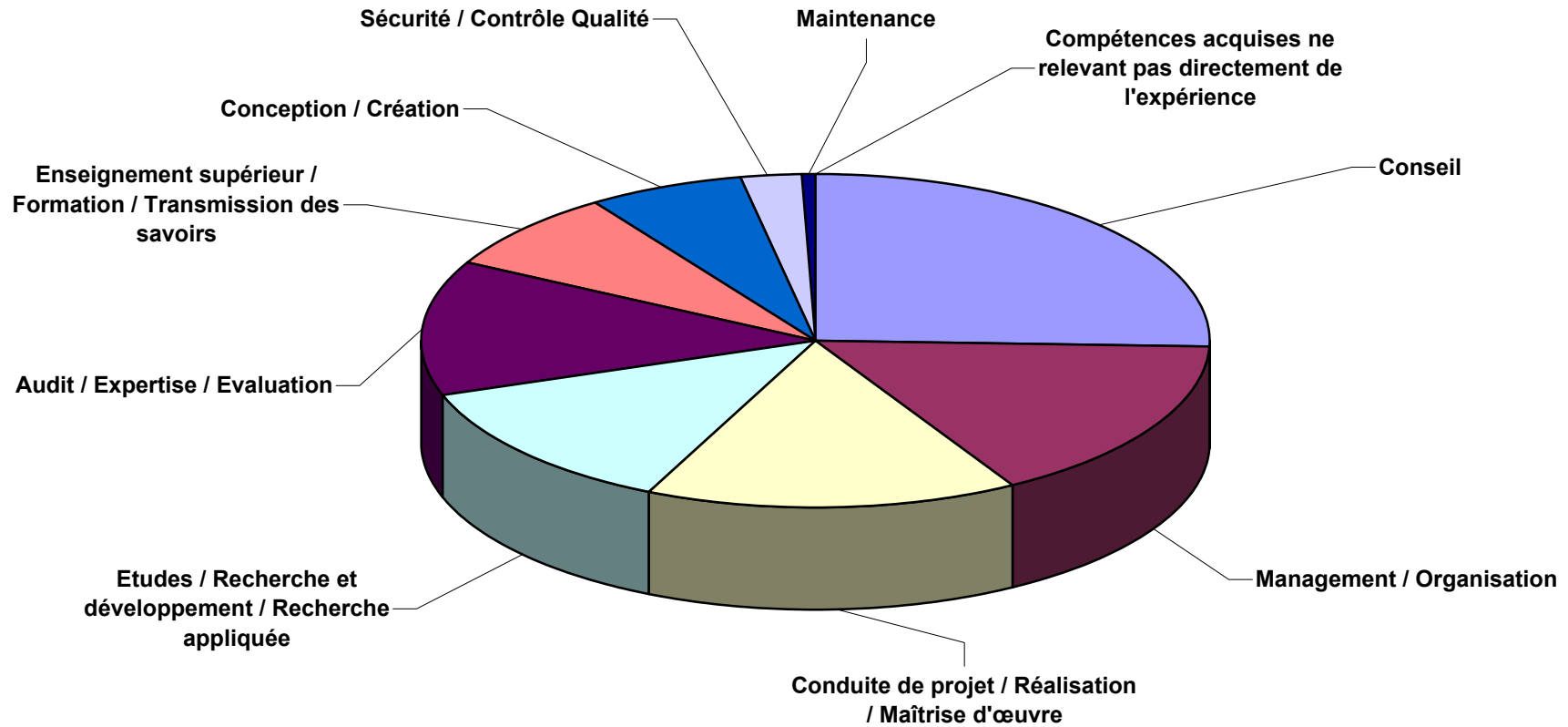
Etude sur les enseignants-chercheurs associés en fonctions au 1er janvier 2007

Répartition des associés à temps plein par coeur du métier



Etude sur les enseignants-chercheurs associés en fonctions au 1er janvier 2007

Répartition des associés à mi-temps par coeur du métier



Etude sur les enseignants-chercheurs associés en fonctions au 1er janvier 2007

Tableau V-12

Répartition des associés par type de catégorie professionnelle et cœur de métier

Cœur du métier	Commerçants et assimilés	Chefs d'entreprise	Professions libérales et assimilés	Cadres de la fonction publique	Professeurs, professions scientifiques	Professions de l'information, des arts et des spectacles	Cadres administratifs et commerciaux d'entreprise	Ingénieurs et cadres techniques d'entreprise	Total
Conseil	18	4	492	21	5	10	170	48	768
Management / Organisation	8	16	36	76	8	63	232	49	488
Conduite de projet / Réalisation / Maîtrise d'œuvre	8	3	73	42	5	76	111	139	457
Etudes / Recherche et développement / Recherche appliquée	3		53	40	64	14	84	141	399
Audit / Expertise / Evaluation	1		166	149	5	6	44	10	381
Enseignement supérieur / Formation / Transmission des savoirs	6		74	13	55	44	84	9	285
Conception / Création	8		29			100	13	33	183
Sécurité / Contrôle Qualité		1	19	6	3			48	77
Maintenance			2			1	1	9	13
Compétences acquises ne relevant pas directement de l'expérience			1						1
Total	52	24	945	347	145	314	739	486	3052

Source : DGRH - GESUP 2 - janvier 2007

Etude sur les enseignants-chercheurs associés en fonctions au 1er janvier 2007

Tableau V-13
Répartition des associés par grande discipline CNU et domaine d'activité

Domaine d'activité	MCF AS + MCF ASMT				PR AS + PR ASMT				Total par grande discipline				Total général	% du total général
	D E G	L Sc-H	Ph	Sc	D E G	L Sc-H	Ph	Sc	D E G	L Sc-H	Ph	Sc		
Activités juridiques	173	14		2	143	4	1	5	316	18	1	7	342	11,2%
Informatique	42	20		153	9	7	1	67	51	27	1	220	299	9,8%
Gestion et administration des entreprises	178	20	2	12	70	6	2	6	248	26	4	18	296	9,7%
Action culturelle - Tourisme - Arts	14	147		3	1	64			15	211		3	229	7,5%
Commerce - Marketing	125	26	1	5	37	11	1	6	162	37	2	11	212	6,9%
Communication - Relations publiques	22	109		4	12	31	2	1	34	140	2	5	181	5,9%
Gestion des ressources humaines	67	48		5	20	16	1	5	87	64	1	10	162	5,3%
Génie industriel	6			68	4	1	3	63	10	1	3	131	145	4,8%
Aménagement - Génie civil	15	33		21	9	42		21	24	75		42	141	4,6%
Action sociale	17	80		2	11	14	2	1	28	94	2	3	127	4,2%
Audiovisuel - Multimédia - Edition	3	69		9	1	31		1	4	100		10	114	3,7%
Banque - Finances - Assurances	53	4		2	48			4	101	4		6	111	3,6%
Activités linguistiques et littéraires	6	54				29		1	6	83		1	90	2,9%
Education - Formation	18	24		5	10	20	1	5	28	44	1	10	83	2,7%
Médecine - Pharmacie - Para médical	3	5	19	11	4	6	16	9	7	11	35	20	73	2,4%
Sciences humaines	12	20		1	29	7			41	27		1	69	2,3%
Environnement - Développement durable	2	3		26	2	7	2	19	4	10	2	45	61	2,0%
Economie	19	6		1	28	2		3	47	8		4	59	1,9%
Agriculture - Agroalimentaire	4	2		22	5	2	2	17	9	4	2	39	54	1,8%
Electricité - Electronique	1			29				20	1			49	50	1,6%
Mathématiques - Statistiques	3	2		14	5	5		17	8	7		31	46	1,5%
Physique				16				27				43	43	1,4%
Biologie		2	3	19	1	1	1	6	1	3	4	25	33	1,1%
Chimie				11			1	20			1	31	32	1,0%
Total	783	688	25	441	449	306	36	324	1232	994	61	765	3052	100,0%

Source : DGRH - GESUP 2 - janvier 2007

Abréviations

D E G : droit, économie et gestion

L Sc-H : lettres et sciences humaines

Ph : pharmacie

Sc : sciences et techniques

Etude sur les enseignants-chercheurs associés en fonctions au 1er janvier 2007

Tableau V-14

Répartition des associés à temps plein par grande discipline CNU et domaine d'activité

Domaine d'activité	MCF AS				PR AS				Total par grande discipline				Total général	% du total général
	D E G	L Sc-H	Ph	Sc	D E G	L Sc-H	Ph	Sc	D E G	L Sc-H	Ph	Sc		
Gestion et administration des entreprises	11	2		1	8				19	2		1	22	11,3%
Activités linguistiques et littéraires	1	11				9			1	20			21	10,8%
Action culturelle - Tourisme - Arts	2	8				4			2	12			14	7,2%
Gestion des ressources humaines	11	1			2				13	1			14	7,2%
Economie	2	1			9				11	1			12	6,2%
Communication - Relations publiques	4	6			1	1			5	7			12	6,2%
Sciences humaines	3	4			5				8	4			12	6,2%
Activités juridiques	6				4				10				10	5,2%
Education - Formation	3	3			2				5	3			8	4,1%
Banque - Finances - Assurances	3	1			3				6	1			7	3,6%
Action sociale	1	3				1	1		1	4	1		6	3,1%
Commerce - Marketing	6								6				6	3,1%
Informatique	3			1	1			1	4			2	6	3,1%
Aménagement - Génie civil	1	2			1	1			2	3			5	2,6%
Génie industriel				2				3				5	5	2,6%
Mathématiques - Statistiques				3				2				5	5	2,6%
Agriculture - Agroalimentaire				3		1				1		3	4	2,1%
Audiovisuel - Multimédia - Edition		4								4			4	2,1%
Biologie				2				2				4	4	2,1%
Chimie								4				4	4	2,1%
Electricité - Electronique				1				3				4	4	2,1%
Environnement - Développement durable				1	2			1	2			2	4	2,1%
Médecine - Pharmacie - Para médical								3				3	3	1,5%
Physique								2				2	2	1,0%
Total	57	46		14	38	17	1	21	95	63	1	35	194	100,0%

Source : DGRH - GESUP 2 - janvier 2007

Abréviations

D E G : droit, économie et gestion

L Sc-H : lettres et sciences humaines

Ph : pharmacie

Sc : sciences et techniques

Etude sur les enseignants-chercheurs associés en fonctions au 1er janvier 2007

Tableau V-15
Répartition des associés à mi-temps par grande discipline CNU et domaine d'activité

Domaine d'activité	MCF ASMT				PR ASMT				Total par grande discipline				Total général	% du total général
	D E G	L Sc-H	Ph	Sc	D E G	L Sc-H	Ph	Sc	D E G	L Sc-H	Ph	Sc		
Activités juridiques	167	14		2	139	4	1	5	306	18	1	7	332	11,6%
Informatique	39	20		152	8	7	1	66	47	27	1	218	293	10,3%
Gestion et administration des entreprises	167	18	2	11	62	6	2	6	229	24	4	17	274	9,6%
Action culturelle - Tourisme - Arts	12	139		3	1	60			13	199		3	215	7,5%
Commerce - Marketing	119	26	1	5	37	11	1	6	156	37	2	11	206	7,2%
Communication - Relations publiques	18	103		4	11	30	2	1	29	133	2	5	169	5,9%
Gestion des ressources humaines	56	47		5	18	16	1	5	74	63	1	10	148	5,2%
Génie industriel	6			66	4	1	3	60	10	1	3	126	140	4,9%
Aménagement - Génie civil	14	31		21	8	41		21	22	72		42	136	4,8%
Action sociale	16	77		2	11	13	1	1	27	90	1	3	121	4,2%
Audiovisuel - Multimédia - Edition	3	65		9	1	31		1	4	96		10	110	3,8%
Banque - Finances - Assurances	50	3		2	45			4	95	3		6	104	3,6%
Education - Formation	15	21		5	8	20	1	5	23	41	1	10	75	2,6%
Médecine - Pharmacie - Para médical	3	5	19	11	4	6	16	6	7	11	35	17	70	2,4%
Activités linguistiques et littéraires	5	43				20		1	5	63		1	69	2,4%
Sciences humaines	9	16		1	24	7			33	23		1	57	2,0%
Environnement - Développement durable	2	3		25		7	2	18	2	10	2	43	57	2,0%
Agriculture - Agroalimentaire	4	2		19	5	1	2	17	9	3	2	36	50	1,7%
Economie	17	5		1	19	2		3	36	7		4	47	1,6%
Electricité - Electronique	1			28				17	1			45	46	1,6%
Physique				16				25				41	41	1,4%
Mathématiques - Statistiques	3	2		11	5	5		15	8	7		26	41	1,4%
Biologie		2	3	17	1	1	1	4	1	3	4	21	29	1,0%
Chimie				11			1	16			1	27	28	1,0%
Total	726	642	25	427	411	289	35	303	1137	931	60	730	2858	100,0%

Source : DGRH - GESUP 2 - janvier 2007

Abréviations

D E G : droit, économie et gestion

L Sc-H : lettres et sciences humaines

Ph : pharmacie

Sc : sciences et techniques

Etude sur les enseignants-chercheurs associés en fonctions au 1er janvier 2007

Tableau V-16

Répartition des associés à temps plein par grande discipline CNU et spécialité

Spécialité	MCF AS				PR AS				Total par grande discipline				Total général	% du total général
	D E G	L Sc-H	Ph	Sc	D E G	L Sc-H	Ph	Sc	D E G	L Sc-H	Ph	Sc		
Stratégie - Développement - Innovation	6	2		1	4				10	2		1	13	6,7%
Langues - Linguistique		6				5				11			11	5,7%
Gestion des personnels (recrutement, formation, carrière)	7	1							7	1			8	4,1%
Communication institutionnelle	3	4							3	4			7	3,6%
Droit privé	3				2				5				5	2,6%
Information - Journalisme	1	2			1	1			2	3			5	2,6%
Lettres - Littératures - Civilisations		1				4				5			5	2,6%
Sciences politiques	1	1			3				4	1			5	2,6%
Comptabilité - Commissariat aux comptes	3				1				4				4	2,1%
Contrôle de gestion	1				3				4				4	2,1%
Etudes et analyses économiques	1				3				4				4	2,1%
Informatique de gestion	2			1	1				3			1	4	2,1%
Mathématiques appliquées				2				2				4	4	2,1%
Organisation de la fonction GRH	2				2				4				4	2,1%
Politiques publiques	2	1			1				3	1			4	2,1%
Spectacles vivants - Théâtre - Danse - Musique		3				1				4			4	2,1%
Traduction - Interprétariat		4								4			4	2,1%
Aménagement du territoire		1			2				2	1			3	1,5%
Animation culturelle - Manifestations culturelles	2	1							2	1			3	1,5%
Chimie organique								3				3	3	1,5%
Droit financier - Droit fiscal	2				1				3				3	1,5%
Economie d'entreprise	1	1			1				2	1			3	1,5%
Psychologie - Psychothérapie		2				1				3			3	1,5%
Stratégie et gestion financière	1				2				3				3	1,5%
Techniques agricoles et agroalimentaires				3								3	3	1,5%
Télécommunications								3				3	3	1,5%
Analyse du risque - Sinistres	1				1				2				2	1,0%
Bibliothèques - Médiathèques - Archives		1				1				2			2	1,0%
Biologie humaine, animale, végétale								2				2	2	1,0%
Ecologie - Ecosystèmes				1	1				1			1	2	1,0%
Economie de l'environnement					2				2				2	1,0%
Ingénierie pédagogique	1	1							1	1			2	1,0%
Insertion - Orientation	1	1							1	1			2	1,0%

Spécialité	MCF AS				PR AS				Total par grande discipline				Total général	% du total général
	D E G	L Sc-H	Ph	Sc	D E G	L Sc-H	Ph	Sc	D E G	L Sc-H	Ph	Sc		
Logistique de l'industrie, du commerce, des services	2								2				2	1,0%
Mécanique des solides				1				1				2	2	1,0%
Muséologie - Muséographie		1				1				2			2	1,0%
Physiologie - Pathologie								2				2	2	1,0%
Pratiques sportives		1				1				2			2	1,0%
Production cinématographique, audiovisuelle, multimédia		2								2			2	1,0%
Sciences de l'éducation	2								2				2	1,0%
Sciences sociales - Sociologie		2								2			2	1,0%
Stratégie commerciale	2								2				2	1,0%
Urbanisme	1	1							1	1			2	1,0%
Action sanitaire - Education à la santé							1					1	1	0,5%
Analyse financière - Analyse des marchés		1								1			1	0,5%
Architecture						1				1			1	0,5%
Chimie inorganique								1				1	1	0,5%
Création graphique - Création plastique		1								1			1	0,5%
Diététique - Nutrition				1								1	1	0,5%
Droit des affaires - Droit commercial					1				1				1	0,5%
Droit international					1				1				1	0,5%
Droit pénal	1								1				1	0,5%
Droit public					1				1				1	0,5%
Droit social et du travail	1								1				1	0,5%
Econométrie					1				1				1	0,5%
Economie rurale						1				1			1	0,5%
Economie sociale					1				1				1	0,5%
Etudes et analyses économiques					1				1				1	0,5%
Fiscalité - Impôts	1								1				1	0,5%
Génétique				1								1	1	0,5%
Gestion des emplois, du travail	1								1				1	0,5%
Histoire		1								1			1	0,5%
Informatique industrielle - Robotique	1								1				1	0,5%
Mathématiques fondamentales				1								1	1	0,5%
Métallurgie				1								1	1	0,5%
Microélectronique				1								1	1	0,5%
Optique - Optronique - Lasers								1				1	1	0,5%
Optique physiologique - Optométrie								1				1	1	0,5%
Organisation de la fonction GRH	1								1				1	0,5%
Physique fondamentale								1				1	1	0,5%
Production éditoriale		1								1			1	0,5%
Production littéraire	1								1				1	0,5%

Spécialité	MCF AS				PR AS				Total par grande discipline				Total général	% du total général
	D E G	L Sc-H	Ph	Sc	D E G	L Sc-H	Ph	Sc	D E G	L Sc-H	Ph	Sc		
Productique - Processus industriels								1				1	1	0,5%
Programmation - Logiciels - Bases de données								1				1	1	0,5%
Réalisation - Scénographie		1								1			1	0,5%
Risques industriels								1				1	1	0,5%
Sciences de gestion					1				1				1	0,5%
Techniques de commercialisation	1								1				1	0,5%
Théologie		1								1			1	0,5%
Traitement des déchets								1				1	1	0,5%
Transports - Logistique	1								1				1	0,5%
Total	57	46		14	38	17	1	21	95	63	1	35	194	100,0%

Source : DGRH - GESUP 2 - janvier 2007

Abréviations

D E G : droit, économie et gestion

L Sc-H : lettres et sciences humaines

Ph : pharmacie

Sc : sciences et techniques

Etude sur les enseignants-chercheurs associés en fonctions au 1er janvier 2007

Tableau V-17

Répartition des associés à mi-temps par grande discipline CNU et spécialité

Spécialité	MCF ASMT				PR ASMT				Total par grande discipline				Total général	% du total général
	D E G	L Sc-H	Ph	Sc	D E G	L Sc-H	Ph	Sc	D E G	L Sc-H	Ph	Sc		
Stratégie commerciale	64	11	1	4	25	7		4	89	18	1	8	116	4,1%
Stratégie - Développement - Innovation	47	9	1	6	27	5	1	5	74	14	2	11	101	3,5%
Informatique de gestion	29	3		42	7	4	1	14	36	7	1	56	100	3,5%
Comptabilité - Commissariat aux comptes	70	1	1	2	16				86	1	1	2	90	3,1%
Communication institutionnelle	11	47		4	6	15	2	1	17	62	2	5	86	3,0%
Gestion des personnels (recrutement, formation, carrière)	30	29		4	9	9	1	2	39	38	1	6	84	2,9%
Droit des affaires - Droit commercial	43	1			19				62	1			63	2,2%
Droit financier - Droit fiscal	31	1			30				61	1			62	2,2%
Création graphique - Création plastique		37		6		14				51		6	57	2,0%
Programmation - Logiciels - Bases de données	1	4		30				21	1	4		51	56	2,0%
Logistique de l'industrie, du commerce, des services	19	3	2	12	7	2	3	7	26	5	5	19	55	1,9%
Spectacles vivants - Théâtre - Danse - Musique	1	37		1		15			1	52		1	54	1,9%
Informatique de communication	6	11		24	1	3		7	7	14		31	52	1,8%
Psychologie - Psychothérapie		45			1	4		1	1	49		1	51	1,8%
Urbanisme	2	17		3	2	23		4	4	40		7	51	1,8%
Informatique industrielle - Robotique				28				22				50	50	1,7%
Information - Journalisme	6	29			2	12			8	41			49	1,7%
Traduction - Interprétariat	2	37				10			2	47			49	1,7%
Politiques publiques	12	5			22	9			34	14			48	1,7%
Aménagement du territoire	10	10		2	5	16		1	15	26		3	44	1,5%
Droit public	17	2			24				41	2			43	1,5%
Stratégie et gestion financière	26	3			11	2		1	37	5		1	43	1,5%
Analyse financière - Analyse des marchés	15				24			2	39			2	41	1,4%
Productique - Processus industriels	3			20	2		2	14	5		2	34	41	1,4%
Animation culturelle - Manifestations culturelles	3	21				14			3	35			38	1,3%
Architectures - Réseaux	2	2		27				7	2	2		34	38	1,3%
Production cinématographique, audiovisuelle, multimédia	1	23		6	1	5		1	2	28		7	37	1,3%
Techniques de commercialisation	24	4		1	5	2	1		29	6	1	1	37	1,3%
Droit social et du travail	25	1			9	1			34	2			36	1,3%
Réalisation - Scénographie	1	19		1		12			1	31		1	33	1,2%
Bâtiment - Travaux publics	1			13				16	1			29	30	1,0%
Ingénierie pédagogique	8	9		2	3	5		2	11	14		4	29	1,0%
Organisation de la fonction GRH	13	4			6	4		2	19	8		2	29	1,0%
Biologie humaine, animale, végétale			9	13			2	3			11	16	27	0,9%
Insertion - Orientation	10	13		1		2			10	15		1	26	0,9%
Droit pénal	10				14				24				24	0,8%

Spécialité	MCF ASMT				PR ASMT				Total par grande discipline				Total général	% du total général	
	D E G	L Sc-H	Ph	Sc	D E G	L Sc-H	Ph	Sc	D E G	L Sc-H	Ph	Sc			
Droit des sociétés	12				9	1			21	1			22	0,8%	
Fonction achat-vente	15	5			2				17	5			22	0,8%	
Production éditoriale	1	15				6			1	21			22	0,8%	
Sciences sociales - Sociologie	2	15		1	2	2			4	17		1	22	0,8%	
Télécommunications	1			14				7	1			21	22	0,8%	
Transports - Logistique	15	1		1	2	1		2	17	2		3	22	0,8%	
Activités touristiques - Hôtellerie	8	9			1	3			9	12			21	0,7%	
Contrôle de gestion	10	2		1	6				16	2		1	19	0,7%	
Ergonomie - Sécurité au travail	5	9		2	1	2			6	11		2	19	0,7%	
Pratiques sportives	1	16				2			1	18			19	0,7%	
Droit international	8	2			7	1			15	3			18	0,6%	
Etudes et analyses économiques	3	2		1	9	2		1	12	4		2	18	0,6%	
Droit notarial - Droit du patrimoine	10			1	6				16			1	17	0,6%	
Ecologie - Ecosystèmes	1			9		3		4	1	3		13	17	0,6%	
Energétique - Thermique				8				9				17	17	0,6%	
Techniques agricoles et agroalimentaires				7	2		1	7	2		1	14	17	0,6%	
Communication personnelle	3	11			2				5	11			16	0,6%	
Droit de la personne et de la famille	5	2			8			1	13	2		1	16	0,6%	
Techniques de l'image et du son		7		1		8				15			1	16	0,6%
Pharmacie - Pharmacologie			4		1		8	2	1		12	2	15	0,5%	
Hydrobiologie - Traitement des eaux		1		7			1	5		1	1	12	14	0,5%	
Hygiène - Sécurité alimentaire	1			5	1		1	6	2		1	11	14	0,5%	
Mathématiques appliquées				2				12				14	14	0,5%	
Statistiques - Probabilités	1	1		7	1	3		1	2	4		8	14	0,5%	
Conservation du patrimoine		6			1	6			1	12			13	0,5%	
Droit de la propriété intellectuelle, industrielle	1	3		1	5		1	2	6	3	1	3	13	0,5%	
Mécanique des solides				7	1			5	1			12	13	0,5%	
Sécurité des systèmes informatiques	4			7				2	4			9	13	0,5%	
Action sanitaire - Education à la santé	1	4			3	2	2		4	6	2		12	0,4%	
Aéronautique - Spatial				8				4				12	12	0,4%	
Architecture		5		3		4				9		3	12	0,4%	
Bibliothèques - Médiathèques - Archives		11				1				12			12	0,4%	
Fiscalité - Impôts	9				3				12				12	0,4%	
Gestion de patrimoine	6				6				12				12	0,4%	
Optique - Optronique - Lasers				5				7				12	12	0,4%	
Organisation de la fonction GRH	4	5		1	2				6	5		1	12	0,4%	
Publicité	1	5			3	3			4	8			12	0,4%	
Risques industriels		1		6		2	1	2		3	1	8	12	0,4%	
Gestion des emplois, du travail	2	5			1	3			3	8			11	0,4%	
Production littéraire	1	4				6			1	10			11	0,4%	
Résistance des matériaux				4				7				11	11	0,4%	
Affaires familiales - Jeunesse - Personnes âgées		4			4	3			4	7			11	0,4%	

Spécialité	MCF ASMT				PR ASMT				Total par grande discipline				Total général	% du total général
	D E G	L Sc-H	Ph	Sc	D E G	L Sc-H	Ph	Sc	D E G	L Sc-H	Ph	Sc		
Documentation		10								10			10	0,3%
Economie sociale	2	3			5				7	3			10	0,3%
Muséologie - Muséographie	1	6				3			1	9			10	0,3%
Opérations financières - Opérations bancaires	5	2			3				8	2			10	0,3%
Analyse du risque - Sinistres	2			2	2			3	4			5	9	0,3%
Chimie organique				4				5				9	9	0,3%
Droit de l'environnement - Droit de l'urbanisme	2	1			5			1	7	1		1	9	0,3%
Droit privé	7				2				9				9	0,3%
Formation professionnelle des adultes	2	5				1		1	2	6		1	9	0,3%
Hydrologie - Hydrogéologie		1		3		2		3		3		6	9	0,3%
Métallurgie				3				6				9	9	0,3%
Physiologie - Pathologie		2	1	1	1	1	1	2	1	3	2	3	9	0,3%
Langues - Linguistique	2	4				1		1	2	5		1	8	0,3%
Nucléaire				2				6				8	8	0,3%
Optique physiologique - Optométrie				7				1				8	8	0,3%
Productions agricoles, animales et marines	2	2		1	1			2	3	2		3	8	0,3%
Droit de la santé	4				1		2		5		2		7	0,2%
Economie d'entreprise	5				1			1	6			1	7	0,2%
Police - Sécurité publique	2				3	1		1	5	1		1	7	0,2%
Conception, création, développement de produits	1	3		1	1				2	3		1	6	0,2%
Diététique - Nutrition			2	2			1	1			3	3	6	0,2%
Emballages - Conditionnement		1		2				3		1		5	6	0,2%
Enquêtes d'opinion	1			1	3	1			4	1		1	6	0,2%
Mécanique des fluides				1				5				6	6	0,2%
Microélectronique				2				4				6	6	0,2%
Physique des ondes - Acoustique				4				2				6	6	0,2%
Protection sociale - Retraite	1	1			2	2			3	3			6	0,2%
Psychiatrie		1				4	1			5	1		6	0,2%
Sciences de l'éducation					1	5			1	5			6	0,2%
Traitement des déchets				4				2				6	6	0,2%
Biochimie			3	2							3	2	5	0,2%
Biotechnologies				3	1			1	1			4	5	0,2%
Développement économique des pays émergents	3				2				5				5	0,2%
Développement économique régional et local	2	1			1			1	3	1		1	5	0,2%
Plasturgie et matériaux composites				3				2				5	5	0,2%
Chimie industrielle				1				3				4	4	0,1%
Démographie	1	1			1	1			2	2			4	0,1%
Géologie - Mécanique des sols				2				2				4	4	0,1%
Histoire		2				2				4			4	0,1%
Sciences politiques					4				4				4	0,1%
Traitement des surfaces				2				2				4	4	0,1%
Droit de la communication	2	1							2	1			3	0,1%

Spécialité	MCF ASMT				PR ASMT				Total par grande discipline				Total général	% du total général
	D E G	L Sc-H	Ph	Sc	D E G	L Sc-H	Ph	Sc	D E G	L Sc-H	Ph	Sc		
Econométrie	1	1			1				2	1			3	0,1%
Lettres - Littératures - Civilisations						3				3			3	0,1%
Mathématiques fondamentales				1				2				3	3	0,1%
Optique				2				1				3	3	0,1%
Physique fondamentale				1				2				3	3	0,1%
Polymères				2				1				3	3	0,1%
Action socioculturelle		1				1				2			2	0,1%
Atmosphère - Qualité de l'air				1				1				2	2	0,1%
Bioéthique		1				1				2			2	0,1%
Chimie analytique								2				2	2	0,1%
Economie de l'environnement	1				1				2				2	0,1%
Géophysique								2				2	2	0,1%
Mesures physiques - Métrologie				1				1				2	2	0,1%
Odontologie	1			1					1			1	2	0,1%
Pétrochimie								2				2	2	0,1%
Physique appliquée				2								2	2	0,1%
Sciences de gestion	1							1	1			1	2	0,1%
Traitement du signal				1				1				2	2	0,1%
Anesthésie-réanimation		1								1			1	0,0%
Chimie moléculaire								1				1	1	0,0%
Doit de l'environnement - Droit de l'urbanisme					1				1				1	0,0%
Electrotechnique								1				1	1	0,0%
Etudes et analyses économiques					1				1				1	0,0%
Génie biologique							1				1		1	0,0%
Infomatique industrielle - Robotique						1				1			1	0,0%
Kinésithérapie	1								1				1	0,0%
Matériels agricoles				1								1	1	0,0%
Mécanique des sols								1				1	1	0,0%
Orthopédie			1								1		1	0,0%
Orthophonie		1								1			1	0,0%
Phytochimie							1				1		1	0,0%
Sciences humaines		1								1			1	0,0%
Total	726	642	25	427	411	289	35	303	1137	931	60	730	2858	100,0%

Source : DGRH - GESUP 2 - janvier 2007

Abréviations

D E G : droit, économie et gestion

L Sc-H : lettres et sciences humaines

Ph : pharmacie

Sc : sciences et techniques